

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

PROCES-VERBAUX DELIBERATIONS

Conseil municipal du 23 mars 2022

Délibérations n° 2022/1536 à 2022/1538

Sommaire

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2022	3
Présidence de M. Grégory DOUCET, Maire.....	3
Désignation d'un secrétaire de séance.....	3
Appel nominal	4
Test de fonctionnement de l'outil de scrutin électronique.....	4
Communications de Monsieur le Maire.....	5
COMMISSION SOLIDARITÉS - VIE DES AÎNÉS - DROITS ET ÉGALITÉS - SANTÉ ET PRÉVENTION...	12
2022/1536 - Avis relatif au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise	12
COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITÉS.....	28
2022/1537 - « Lyon en transition(s) » - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2021	28
COMMISSION URBANISME - NATURE EN VILLE - SÛRETÉ.....	47
2022/1538 - Signature du contrat de relance du logement pour l'année 2022 avec l'État et la Métropole de Lyon.....	47
QUESTIONS DIVERSES	59
ANNEXE.....	60
Amendement déposé par le groupe Progressistes et Républicains sur le rapport n° 2022/1536 - Avis relatif au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise	60
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2022	61
2022/1536 - Avis relatif au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise (Direction de l'Ecologie Urbaine).....	61
2022/1537 - "Lyon en transition(s)" - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2021 (Mission Transition écologique)	66
2022/1538 - Signature du contrat de relance du logement pour l'année 2022 avec l'Etat et la Métropole de Lyon (Direction de l'Aménagement Urbain)	67

Procès-verbal

Conseil municipal du 23 mars 2022

(Délibérations n° 2022/1536 à 2022/1538)

Présidence de M. Grégory DOUCET, Maire

Le mercredi 23 mars 2022 à 18 heures, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 15 mars 2022 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis par visioconférence via l'outil StarLeaf dans les conditions décrites au projet de délibération n° 2020/365 adopté lors du Conseil municipal du 19 novembre 2020.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonjour à toutes et à tous, j'espère que vous pouvez m'entendre.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance pour notre Conseil municipal par vote à main levée Madame Audrey HÉNOCQUE. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas sur mon écran. Madame Audrey HÉNOCQUE est désignée.

Au préalable, je vous rappelle que la loi numéro 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire reconduit les dispositions relatives à la tenue des instances de Conseil municipal jusqu'au 31 juillet 2022 compris. Ainsi, le quorum permettant la réunion de notre assemblée est fixé au tiers au moins des élus en exercice, soit 25 élus présents sur un total de 73.

Un élu peut être porteur de deux pouvoirs. À cet effet, je rappelle aux élus qui seraient porteurs de pouvoirs de le signaler à l'appel de leur nom afin de faciliter les opérations de comptage et, si cela n'a pas déjà été fait, d'adresser le formulaire de pouvoir à la Direction des Assemblées à l'adresse mail indiquée dans les courriers de convocation à notre séance de ce jour.

En cas de départ en cours de séance, les élus concernés sont invités à se signaler à cette même adresse.

Par ailleurs, vous avez reçu un code de connexion à l'outil de vote électronique VoteBox. Je vous invite à vous connecter dès à présent si ce n'est pas déjà fait en vue du test auquel nous procéderons à l'issue de l'appel nominal.

Je donne maintenant la parole à Madame HÉNOCQUE pour procéder à l'appel nominal. Chère Audrey, c'est à vous.

Appel nominal

PRESENTS : MME ALCOVER, MME BACHA-HIMEUR, M. BERZANE, M. BILLARD, M. BLACHE, M. BOSETTI, MME BOUAGGA, MME BRAIBANT THORAVAL, M. BROLIQUIER, MME CABOT, M. CHEVALIER, M. CHIHI, M. COLLOMB, MME CONDEMINE, MME CROIZIER, M. CUCHERAT, MME DE LAURENS, MME DE MONTILLE, M. DEBRAY, MME DELAUNAY, M. DOUCET, MME DUBOIS-BERTRAND, M. DUVERNOIS, M. EKINCI, MME FERRARI, MME FRERY, MME GAILLIOUT, M. GENOUVRIER, MME GEORGEL, M. GIRAUD, M. GIRAULT, M. GODINOT, MME GOUST, MME HENOCQUE, M. HERNANDEZ, M. HUSSON, MME LEGER, M. LEVY, M. LUNGENSTRASS, M. MAES, M. MICHAUD, M. MONOT, MME NUBLAT-FAURE, M. ODIARD, M. OLIVER, MME PALOMINO, MME PERRIN-GILBERT, MME POPOFF, M. PRIETO, MME PRIN, M. REVEL, MME ROCH, MME RUNEL, M. SECHERESSE, M. SOUVESTRE, MME TOMIC, M. VASSELIN, MME VIDAL, M. VIVIEN, M. ZINCK.

ABSENTS EXCUSES ET DEPOTS DE POUVOIRS : MME AUGÉY (donne pouvoir à M. LUNGENSTRASS), M. BLANC (donne pouvoir à MME CROIZIER), MME BLANC (donne pouvoir à M. DUVERNOIS), MME BORBON (donne pouvoir à M. CUCHERAT), MME BRUVIER HAMM (donne pouvoir à MME ALCOVER), M. CHAPUIS (donne pouvoir à M. LUNGENSTRASS), M. DRIOLI (donne pouvoir à M. BOSETTI), MME DUBOT (donne pouvoir à MME HENOCQUE), M. KEPENEKIAN (donne pouvoir à MME GAILLIOUT), MME MARAS (donne pouvoir à MME GOUST), MME PERRIN (donne pouvoir à MME POPOFF), MME VERNEY-CARRON (donne pouvoir à M. OLIVER), MME ZDOROVITZOFF (donne pouvoir à MME TOMIC).

DEPOTS DE POUVOIRS POUR ABSENCES MOMENTANÉES : M. BILLARD (donne pouvoir à M. OLIVER), M. REVEL (donne pouvoir à MME DELAUNAY).

Test de fonctionnement de l'outil de scrutin électronique

M. LE MAIRE : Merci, Audrey.

Je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de cette séance, l'appel étant terminé, le quorum fixé à 25 élus présents ou représentés est bien atteint.

Pour procéder aux scrutins à venir, nous utiliserons l'outil de vote électronique VoteBox.

En cas de problème de fonctionnement, nous pourrions procéder par vote à main levée. Pour vérifier le bon fonctionnement de cet outil, nous allons procéder à un vote test.

À cet effet, je vous invite à prendre en main votre outil VoteBox par lequel vous allez être invités à procéder à un vote test. Vous disposerez de 30 secondes pour voter ou modifier votre vote. À l'issue du vote, il ne sera plus modifiable.

Si vous disposez d'un pouvoir, deux tableaux de vote s'afficheront sur votre écran. Si vous disposez de deux pouvoirs, trois tableaux de vote s'afficheront sur votre écran. Il vous appartient de voter autant de fois que nécessaire dans ce même délai de 30 secondes.

Pour celles et ceux utilisant VoteBox sur leur smartphone, je recommande de ne pas répondre au téléphone pendant un vote, car, dans le cas contraire, le téléphone privilégierait l'appel téléphonique par rapport au scrutin.

Vous disposez de 30 secondes. Vous pouvez voter. Le vote est ouvert.

(Vote.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. J'espère que chacun a pu voter.

Le test est concluant. Nous utiliserons donc l'outil VoteBox pour voter.

Communications de Monsieur le Maire

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

En préambule de ce Conseil municipal, je souhaiterais dire quelques mots au sujet de la situation en Ukraine.

Depuis notre dernière rencontre, vous le savez, une guerre a éclaté en Europe. Le Président Poutine a lancé massivement les armées de son pays à l'assaut de l'Ukraine, y causant la mort et la dévastation.

Nos pensées vont d'abord et tout naturellement à toutes celles et tous ceux qui subissent cette horreur et vers qui notre aide matérielle doit aller et continuer d'aller, pour soulager et atténuer ces souffrances jusqu'à la fin du conflit.

Cependant, à l'heure où nous parlons, les combats sont intenses, les bombardements russes n'épargnent rien ni personne et tandis qu'une résistance héroïque est opposée à l'avancée des chars, des millions d'Ukrainiennes et d'Ukrainiens sont jetés sur les routes de l'exode par la barbarie criminelle qui s'est abattue sur leurs foyers.

De ce retour de l'effroi belliciste sur notre continent, nous en parlons beaucoup et à raison. Nous ne faisons cependant pas qu'en parler, nous agissons aussi :

- Pour commencer, ici, à Lyon, sous la forme de l'organisation d'un accueil digne et rassurant offert à celles et ceux qui ont choisi notre ville pour refuge temporaire ou plus durable ;
- Au travers des collectes organisées en Mairies d'arrondissement dès les premiers moments de l'agression, afin d'envoyer des produits de première nécessité en Ukraine avec l'aide du SDMIS pour le stockage à Saint-Priest avant l'acheminement ;
- Par la pression que nous mettons sur l'agresseur en nous mobilisant de manière visible au travers de nos institutions, de nos rôles et surtout dans nos rues, notre grand nombre lors des rassemblements témoignant de notre attachement aux valeurs que la République d'Ukraine symbolise et à la population qui y vit, notre grand nombre lors de rassemblements utiles et nécessaires exprimant notre exigence à l'égard de la communauté internationale, pour qu'elle déploie l'arsenal des contraintes diplomatiques, économiques, financières, commerciales et autres qui permettront de faire plier Vladimir Poutine et d'obtenir un cessez-le-feu au plus vite.

C'est dans cet esprit que j'ai signé pour la Ville de Lyon avec 100 maires européens le 15 mars dernier l'Appel de Marioupol adressé aux gouvernements européens et à la Commission européenne.

Nous y demandons principalement trois choses, un, de forcer le gouvernement russe à ouvrir des corridors humanitaires, deux, que s'exprime la solidarité européenne pour élaborer et adopter rapidement des décisions concernant l'accueil et la relocalisation des réfugiés en Europe, trois, l'arrêt de toute relation commerciale avec la Russie et la Biélorussie jusqu'au retrait de l'armée russe d'Ukraine.

Parce que nous pensons que la vie des femmes et des hommes est plus importante que le commerce, les emplois et même l'énergie, même si cela représente un défi, le choix devrait être très simple. On ne fait pas de commerce avec des meurtriers et des menteurs.

C'est donc un moment charnière pour l'Union européenne, un moment où elle a l'occasion de rappeler ce qui nous lie et le sens de ce qui la fonde, de se révéler à la hauteur de nos efforts pour la construire et de la confiance que nous avons placée en elle.

Nos pensées permanentes vont donc vers les Ukrainiennes et les Ukrainiens de Marioupol assiégée, de Kharkiv, de Lviv, de Kiev, d'Odessa et de tout le pays, celles et ceux qui résistent avec un courage sans nom, celles et ceux qui tombent sous les balles, les missiles et les bombes, celles et ceux qui s'efforcent de survivre pris dans ce terrible piège, comme au Donbass depuis 2014, mais à une échelle malheureusement inédite.

Attentifs au monde qui nous entoure, nous n'avons jamais baissé la garde face aux nombreux périls qui nous menacent. Nous savons qu'il y en a de très grands, les chocs économiques, les catastrophes écologiques, les accidents industriels, les épidémies transfrontalières émergentes ou réémergentes, les guerres.

Parmi tous les fléaux, nous savons que les guerres sont en haut, tout en haut de la liste des faits humains qui peuvent précipiter nos civilisations dans l'abîme.

Nous avons pourtant fini par nous sentir relativement à l'abri sur notre continent de conflits armés de grande envergure, affectant massivement des civils. Les événements récents nous montrent que notre vigilance ne doit jamais s'assoupir, que la paix est un bien précieux qu'il faut chérir en alimentant les échanges, l'amitié et la coopération entre les peuples, les villes et les nations.

Dans le cas qui nous occupe, ce n'est cependant pas la vindicte d'un peuple contre un autre ni sa rancune ni sa revanche ni une plaie de l'histoire mal refermée qui a fait basculer notre continent dans la peur et l'effroi. Il s'agit de l'agression brutale et criminelle par un dictateur sanguinaire d'un territoire voisin, indépendant et souverain qu'il souhaite s'approprier.

Poutine a massé puis envoyé ses troupes sur la jeune démocratie ukrainienne sans égards ni pour l'intégrité territoriale ni le respect du droit international ni la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes ni les vies humaines, qu'elles soient celles de paisibles civils, de femmes, d'enfants, d'artistes, d'enseignants ou de soignants.

Vladimir Poutine a commis là un crime impardonnable au mépris de son propre peuple. C'est donc deux peuples qu'il a entraînés dans l'abomination et dans le sang. Et voilà, hélas, où mène de maltraiter et de fouler au pied tout ce qui compose une démocratie : la liberté d'expression, la pluralité de la presse, l'exercice des droits syndicaux, les élections libres avec une diversité parlementaire, l'autonomie de la justice, j'en passe.

Quand on musèle, qu'on assassine, qu'on emprisonne arbitrairement, l'histoire nous a montré comment l'avidité impérialiste ou prédatrice et la folie guerrière deviennent ensuite les seules issues, pour ainsi dire suicidaires, des régimes qui ont fait de la peur et de l'exaction leurs fondements.

Nous pouvons donc avoir une pensée pour tous les Russes opprimés par le régime de Vladimir Poutine, en plus de celle que nous adressons aux Ukrainiens formant la cible principale de son inqualifiable agression militaire.

En effet, en dépit de la gravité du moment, nous espérons une paix durable entre l'Union européenne et une Russie démocratique, respectueuse des lois et des droits humains.

Pour toutes les victimes de la tragédie ukrainienne, Mesdames et Messieurs, je vous demande d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée par l'Assemblée.)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

La Conférence des Présidents a retenu plusieurs interventions préalables à cette séance du Conseil.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Béatrice GAILLIOUT, je vous cède la parole, vous l'avez pour 8 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire. Je serai sûrement moins longue.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Ce temps de parole s'inscrit dans la continuité de la minute de silence que nous venons de réaliser pour les nombreuses victimes de la guerre que mène actuellement la Russie à l'Ukraine.

Ce conflit aux portes de l'Europe est tristement venu nous rappeler par son ampleur et ses nombreuses répercussions, humaines, sociales, économiques, à quel point notre sécurité peut rapidement être remise en cause.

La crise de la Covid-19 était déjà venue questionner nos modes de vie, notre organisation sociétale, économique et sociale. Cette nouvelle crise vient nous interroger quant à la dépendance de notre pays vis-à-vis des matières premières dont les détenteurs ne se privent pas de les utiliser contre nous.

Par sa position de principal pourvoyeur d'énergie fossile de l'Europe et de pays incontournable des importations agricoles mondiales, la Russie a su se rendre indispensable à de nombreux pays. Aussi, en déclenchant cette guerre contre l'Ukraine n'imaginait-elle pas que l'Europe puisse faire front de la sorte, paralysée qu'elle devrait être par cette dépendance savamment orchestrée.

Nous pouvons aujourd'hui nous féliciter de la désormais unanimité de l'Union face à cette agression injustifiable. De même, nous pouvons être fiers du soutien que reçoivent désormais les civils ukrainiens, que ce soit par l'envoi de vivres, de produits de première nécessité, de médicaments ou par l'accueil dans toute l'Europe de celles et ceux qui ont besoin de se loger en attendant que le conflit prenne fin.

À ce titre, la Ville de Lyon a fait le choix de demeurer fidèle à sa tradition humaniste d'accueil des réfugiés de guerre et de participation à l'envoi d'aide humanitaire à ceux et celles restés sur place. Elle peut en être fière. Nous pouvons tous en être fiers.

Nous en profitons aussi pour remercier toutes les associations, les bénévoles et les citoyens pour leur élan de solidarité et de générosité.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Madame GAILLIOUT.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur CUCHERAT, je vous cède la parole pour 6 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

Ce Conseil municipal exceptionnel est convoqué parce qu'une fois n'est pas coutume, la majorité n'a pas su maîtriser ses dossiers et son calendrier et, à notre grand regret, malgré nos demandes incessantes, il se tient en visioconférence.

Rien d'autre qu'une aversion pour le libre débat démocratique ne peut expliquer cette addiction au distanciel qui nuit gravement à la qualité de nos échanges, dégrade les mœurs démocratiques et pérennise un modus vivendi qui se voulait d'exception.

Sauf avis contraire des autorités sanitaires compétentes, nous vous demandons que les prochains Conseils municipaux, tout comme les Commissions thématiques, se tiennent désormais exclusivement en présentiel.

Je ne m'attarderai pas plus longtemps sur le sujet, car l'exercice bousculé de notre mandat ne saurait nous détourner de la tragédie ukrainienne quand se joue à moins de 2 500 kilomètres le destin d'un peuple aux abois, aspirant tout simplement à plus de liberté, à plus de cette démocratie qui nous est aujourd'hui comptée.

Un grand peuple, le peuple russe, vit de gré ou de force depuis 1999 et l'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine sous la botte d'un autocrate, semble-t-il, dangereusement hors de contrôle.

Ironie de l'histoire, le nouveau Staline aura médité la fameuse formule de Napoléon : « L'histoire, c'est une suite de mensonges sur lesquels on s'accorde. » Ce « on », c'est aujourd'hui un panel d'oligarques avec réseau de corruption massive, une hiérarchie civile ou militaire humiliée et terrorisée, un peuple enfin largement désinformé.

On peut tout faire dire à l'histoire, ce dont Vladimir Poutine après tant d'autres ne se prive pas quand il prend prétexte des grandeurs passées de l'empire des tsars et de l'empire soviétique pour déclencher la guerre et son cortège d'horreurs, pour s'adonner à ce que je qualifierais de terrorisme d'État.

Cela devrait amener l'Europe, assoupie dans son confort, à méditer sérieusement l'antique adage : « Si vis pacem, para bellum. » Nous ne sommes ni historiens ni stratèges. Tenons-nous-en donc à ce qui doit nous réunir dans l'action. Je veux parler de l'élan de compassion et de solidarité spontanée qui nous intime de porter assistance à ces femmes et enfants en détresse, à ces millions de victimes civiles en quête d'un refuge.

Fidèles à nos principes, soyons accueillants. Saisissons l'occasion qui nous est ici dramatiquement offerte pour parler enfin d'une seule voix, de faire corps dans le soutien au peuple ukrainien.

À cet effet, l'urgence et la gravité de la situation auraient justifié que vous réunissiez tous les Présidents de groupe afin de discuter collégialement des mesures à prendre et de partager la réflexion.

Je tiens néanmoins à souligner ici votre réactivité et le travail de votre Adjointe, Madame ZDOROVITZOFF, ainsi que l'action des Mairies d'arrondissement, dans la mise en œuvre de l'aide de la Ville de Lyon aux sinistrés et réfugiés, que ce soit sous la forme de collectes ou de solutions d'accueil.

Nous avons à Lyon un tissu associatif de grande qualité, toujours prêt à se mobiliser pour fournir un secours humanitaire aussi exemplaire qu'efficace. Le rôle des pouvoirs publics est de les accompagner, de faciliter leur action. Nous y avons toujours veillé et continuerons en ce sens. Nous tenions à les remercier chaleureusement pour leur engagement sans faille au service de celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur OLIVER, c'est à vous pour 10 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Je pense que moi également, je serai un tout petit plus court que 10 minutes.

Nous venons de faire une minute de silence en mémoire des victimes de la guerre en Ukraine qui se déroule à nos portes et qui n'est pas sans conséquences pour notre futur et celui de nos concitoyens. Je voudrais au nom de l'ensemble des élus du groupe Droite, Centre et Indépendants affirmer publiquement notre soutien au peuple ukrainien et condamner vivement cette odieuse agression dont l'Ukraine est la victime.

Les Lyonnais sont nombreux à manifester leur soutien et nous les remercions de leurs propositions d'aide qui affluent dans nos Mairies d'arrondissement notamment. Je crois que l'ensemble des bonnes volontés doit être accueilli sans ségrégation aucune et je me réjouis que la Mairie du 2^e et la Mairie du 6^e arrondissement aient pu participer à la grande opération d'ampleur menée dans l'ensemble des Mairies d'arrondissement.

Cependant, c'est vrai que nous sommes un petit peu surpris que vous n'ayez pas inscrit le plan d'aide d'urgence pour l'Ukraine à ce Conseil et qu'il ne soit que la semaine prochaine.

Ceci étant dit, je voudrais revenir sur le pourquoi de notre réunion de ce soir, car dans notre planning initial aucun Conseil ne devait avoir lieu entre le 28 janvier et le 31 mars. Et donc, après l'épisode du 10 février pour rendre un avis sur l'amplification de la zone à faible émission, nous voici réunis de nouveau pour un deuxième Conseil municipal exceptionnel. Je remercie la Direction des Assemblées et ses agents qui, avec votre inorganisation, sont donc mis à rude épreuve.

Cette fois, il s'agit de nous prononcer sur le troisième Plan de Protection de l'Atmosphère. Nous vous l'avions pourtant dit, écrit et répété, que ce soit par la voix de Laurence CROIZIER, celle de nos élus dans les différents Conseils d'arrondissement, que ce soit par ma voix, tout cela semble résonner malheureusement dans un vide sidéral. Vous le savez, avec Pascal BLACHE, nous vous avons également fait parvenir un courrier qui est malheureusement resté sans réponse.

Vous aviez lors du Conseil du 3^e arrondissement répondu à notre collègue Goveille TANDONNET que vous aviez informé la Préfecture et que vous pouviez finalement donner votre avis ultérieurement après le Conseil du 31, ce que la Préfecture a évidemment réfuté.

Le cafouillage révélé par ce feuilleton des Conseils exceptionnels (ZFE, PPA) démontre un certain amateurisme dans la conduite des affaires de notre Ville qui nous inquiète.

Autre point que je voudrais aborder en ce début de Conseil, c'est celui des incidents qui se sont déroulés le 5 mars dans le 9^e arrondissement avec ces énergumènes d'extrême gauche qui ont décroché le drapeau du fronton de la Mairie du 9^e arrondissement pour brûler ensuite ce symbole de la République.

Il avait fallu deux interventions de notre part – Laurence CROIZIER le 27 janvier, moi-même le 10 février – pour vous entendre nous dire que vous aviez demandé à vos amis d'ultragauche de renoncer à ce projet de chasser la société Bayer et ses salariés de notre agglomération et que vous aviez assuré ses salariés de votre soutien.

Mais que cela a dû être dur pour vous, Monsieur le Maire, vous qui vous refusez de considérer les ultragauches et de droite de la même façon, comme si dans la violence il pouvait y avoir des différences. Moi, je n'en vois guère entre ceux qui se réclament de Génération identitaire et ceux du groupe antifasciste de Lyon. Il en est de même

évidemment pour les différents blacks blocs que l'on retrouve dans les manifestations dans Lyon.

Dans les deux cas, cette violence est animée par une haine qui ne peut avoir sa place. Pour certains, c'est la haine de l'autre, pour d'autres, c'est la haine de la société. On l'a vu avec les messages tagués sur les façades ou les espaces publics, tags qui mettent bien du temps à être effacés, quand je vois que 15 jours après, on peut toujours lire sur le pont Schuman « Brûle Bayer », « Saignons Monsanto » ou encore l'acronyme ACAB.

Loin de moi l'idée de parer la société Bayer de toutes les vertus, mais quand on est en responsabilité, il faut savoir abandonner ses habits de militants et j'avoue que les réactions d'élus de votre majorité face à la mise à feu de ces emblèmes de la nation m'ont laissé un peu pantois.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais vous dire et peut-être rajouter avant de conclure que nous avons lu dans *Le Progrès* de ce soir qu'une affaire à la Mairie semblait émerger à la suite d'un incident que l'un de vos collaborateurs a eu. Nous aimerions avoir des éléments d'information sur le rôle qu'occupait ce collaborateur à vos côtés. Nous avons vu qu'il y avait eu des dégradations sur un véhicule de la Ville de Lyon. Nous aimerions donc savoir quel était le montant de la réparation de ce véhicule.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe les Écologistes, Monsieur VASSELIN, c'est à vous pour 8 minutes.

M. VASSELIN Steven, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Quand j'entends la précédente intervention de Pierre OLIVER, qui revient une fois de plus sur la tenue exceptionnelle de ce Conseil municipal, je me dis : mais quelle tempête dans un verre d'eau nous avons là à propos de la tenue de ce Conseil exceptionnel ! Je pense que nous devrions au contraire nous réjouir de pouvoir le tenir et de consacrer ce temps dédié à la question de la pollution de l'air. Je crois que ce ne sera vraiment pas du luxe pour certains.

Nous avons eu en effet de belles démonstrations de climatoscepticisme en Conseils d'arrondissement la semaine dernière, celui du 3^e arrondissement, celui du 5^e arrondissement notamment. Je vous rassure tout de suite, ce n'était pas du fait de membres de la majorité, mais il est tout de même navrant d'entendre dans nos assemblées lyonnaises des propos qui émanent donc de votre groupe, Monsieur OLIVER, affirmant que la pollution n'est pas directement responsable de décès, qu'il est exagéré de dire que la pollution tue. Mais quelle sombre cause pensez-vous servir en assénant de telles inepties ? Ce n'est clairement pas celle de nos enfants en tout cas, car je vous rappelle qu'ici, à Lyon, toutes nos écoles, toutes nos crèches subissent de plein fouet la pollution de l'air et ce n'est pas en voulant jeter le doute sur la nocivité létale de la pollution que vous allez aider nos enfants. Je vous recommande plutôt de vous attaquer à nos côtés à toutes les causes et sources de cette pollution pour en limiter au maximum l'impact et donc éviter un nombre conséquent de malades et de morts.

Avec les déclarations du groupe de Monsieur OLIVER, je trouve que l'on revient dans les années 50 quand le cigarettier Philip Morris co-inventa le lobbying moderne et faisait tourner à plein régime la fabrique du doute à propos du lien établi alors par les scientifiques entre le cancer du poumon et la cigarette. Alors, certes, il est assez rare de mourir foudroyé par les gaz d'échappement en marchant dans la rue, mais cela ne saurait remettre en cause la réalité des morts, des cancers, des leucémies chez l'enfant, des AVC, des infarctus, des maladies chroniques et j'en passe, qui sont directement imputés à la pollution de l'air dans

nos villes. Une récente étude d'ailleurs coordonnée par l'Université de Harvard, dont les résultats sont sortis l'année dernière, a montré qu'en France, ce sont près de 100 000 morts qui sont causées chaque année par la pollution de l'air. 100 000 morts ! C'est 17 % des morts en France, c'est 25 000 de plus que le tabac chaque année, et cela, c'est ce que nous expliquent les chercheurs dans cette étude, à cause des particules fines, de la pollution de l'air, de la pollution en ville, qui pénètrent dans nos poumons, qui pénètrent dans notre sang et qui pénètrent même dans notre cerveau.

Donc, oui, ce n'est pas un luxe de le dire, ce n'est pas un luxe de le répéter, de le marteler. La pollution, cela tue et ceci n'est pas un avis, c'est un fait scientifiquement établi. Alors, réjouissons-nous d'avoir ce Conseil municipal exceptionnel. Il était de fait indispensable.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur VASSELIN.

Alors, quelques petites réponses, puisque j'ai été directement interpellé sur un certain nombre de sujets. Je vais essayer de faire bref.

Monsieur CUCHERAT, d'abord, vous semblez être très à cheval sur le respect des principes démocratiques. Donc je tiens à vous rappeler, vous connaissez cette information, mais je la rends publique, comme cela, tout le monde sera à même de juger de l'appréciation que vous avez de la démocratie, quatre groupes politiques sur six ont souhaité que ce Conseil municipal se tienne en visio. Quatre sur six, c'est la majorité. Vous aviez souhaité que ce ne soit pas le cas, mais quand la majorité souhaite quelque chose, en démocratie, excusez-moi, mais c'est quand même la règle de la majorité qu'on applique. Nous avons bien consulté avant et vous le savez très bien, Monsieur CUCHERAT, puisque vous étiez présent.

Deuxième chose que je voulais vous dire, cette fois-ci à vous, Monsieur OLIVER, je ne reviendrai pas sur ce que vient d'évoquer Monsieur VASSELIN, mais vous faites référence à un courrier auquel je n'aurais pas répondu. Je tiens à votre disposition ou je vous propose de vous renvoyer une copie de la réponse que j'ai faite à votre courrier, qui date du 1^{er} février, que vous avez adressé vous-même et Monsieur BLACHE, auquel j'ai effectivement répondu le 3 février. Deux jours après, cela me semble être un délai relativement raisonnable pour répondre à un Maire d'arrondissement qui me sollicite, enfin à deux Maires d'arrondissement qui me sollicitent.

Ensuite, vous évoquez l'épisode de la manifestation Bayer. Je vous saurais gré, Monsieur OLIVER, de ne pas me prêter des amitiés que je n'ai pas. Moi, je ne vous prête pas des amitiés avec les personnes d'extrême droite qui ont récemment assassiné un ancien rugbyman, par exemple. Je ne vous invente pas des amitiés, donc ne m'en inventez pas, s'il vous plaît. Je choisis encore mes amis. Laissez-moi cette liberté. Merci.

Concernant l'article du *Progrès* qui vient de sortir, que je vous avoue ne pas avoir encore eu le temps de lire intégralement, oui, il s'avère qu'un accompagnateur cycliste du Maire a été contrôlé sur un retour à son domicile en état d'ébriété. Il a déposé sa démission dans un délai extrêmement bref par la suite. Il a commis une faute et, conscient de cette faute, il nous a présenté sa démission. Pour moi, il n'y a pas de sujet. Je me réjouis même qu'il ait tout de suite pris conscience de la gravité de ce qu'il avait commis. Vous savez donc tout. Quant aux dégâts sur le véhicule, je ne suis au courant de rien, mais je vous avoue que, par souci de redevabilité, je vais me renseigner pour vous apporter bien sûr dans les plus brefs délais la réponse à votre question.

Il me semble que j'ai pu répondre aux différents points que vous aviez soulevés. Nous allons donc passer à présent à l'examen de notre ordre du jour.

COMMISSION SOLIDARITÉS - VIE DES AÎNÉS - DROITS ET ÉGALITÉS - SANTÉ ET PRÉVENTION

2022/1536 - Avis relatif au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline

M. LE MAIRE : Pour commencer avec notre premier dossier, Madame DE LAURENS, je vous cède la parole.

Mme DE LAURENS Céline, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Je vais vous présenter notre première délibération consacrée au Plan de Protection de l'Atmosphère numéro 3 de l'agglomération lyonnaise, soumis à l'avis de notre collectivité par la Préfecture du Rhône. Cette présentation fait suite à une présentation dans trois commissions sur cinq et dans les neuf Conseils d'arrondissement.

Avant de présenter notre avis, je me permets de faire un court rappel du contexte qui doit également être pris en compte, celui de la guerre qui à quelques milliers de kilomètres de chez nous nous rappelle combien notre dépendance aux énergies non renouvelables et les enjeux politiques et économiques sont associés, celui d'une crise sanitaire qui a mis en lumière la vulnérabilité de la population occidentale au regard de sa santé et celui du réchauffement climatique qui se poursuit et s'accélère. Pour mémoire, à Lyon, la température moyenne était de 10,5 degrés il y a 100 ans, elle est passée à 14 degrés en 2018. Nous avons aussi davantage de nuits au-dessus de 20 degrés et des épisodes de canicule mortifère qui sont plus fréquents et plus intenses.

Après ces éléments de contexte, je vous précise que le PPA 3 fait suite à deux premiers PPA, le premier de 2008 et de 2014, qui a été révisé en 2018 suite aux condamnations de l'État à faire davantage sur les dix villes les plus polluées dont Lyon fait partie. La mise en œuvre de ces deux précédents PPA et de cette feuille de route additionnelle de 2018 a eu un effet sur les émissions de polluants, principalement dû aux baisses d'émissions du secteur industriel et des transports. À l'issue de ces deux premiers PPA, il résulte néanmoins que notre territoire reste en dessous des exigences normatives nationales qui, elles-mêmes, sont bien en dessous des cibles OMS 2005 et encore plus loin des nouvelles cibles OMS 2021. Le thermomètre donc change en effet sous l'effet d'une connaissance plus fine des impacts de la pollution sur la santé, mais aussi sous l'effet du réchauffement climatique.

Pour revenir à ces histoires de thermomètre, je me permets de préciser l'explication que l'OMS donne à ces nouveaux indicateurs de référence. L'OMS explique que, depuis la dernière édition des lignes directrices mondiales, qui date de 2005, la quantité de données factuelles montrant que la pollution atmosphérique a une incidence sur différents aspects de la santé a sensiblement augmenté. C'est pourquoi après un examen systématique des données accumulées, l'OMS a abaissé la quasi-totalité des seuils de référence en signalant que le dépassement de ces nouveaux seuils relatifs à la qualité de l'air était associé à des risques importants pour la santé, tandis que le respect de ces seuils pourrait sauver des millions de vies. En termes de charge de morbidité, la pollution atmosphérique est donc comparable à d'autres facteurs de risque importants pour la santé dans le monde, tels que la mauvaise alimentation ou le tabagisme. Ce sont des citations de l'OMS.

Je me permets aussi de rappeler qu'en 2013, le CIRC, le Centre international de Recherche contre le Cancer, dont le centre collaborateur à Lyon est le Centre Léon Bérard, qui a d'ailleurs vu exercer pendant de nombreuses années notre collègue Thierry PHILIP dont il

a été question en arrondissement. Donc ce CIRC a classé la pollution de l'air extérieur comme un cancérogène avéré pour l'homme, c'est-à-dire groupe 1, le plus important niveau concernant le cancer du poumon.

Pourquoi est-il important de continuer à agir, de vouloir aller plus loin, de vouloir aller plus vite ? Parce que les impacts sur la santé sont scientifiquement prouvés désormais et que nous ne pouvons accepter de faire courir un risque à nos concitoyens, face auquel seuls ils ne peuvent pas se défendre. On appellerait peut-être cela sinon non-assistance à personne en danger.

Je ne reviens pas en détail sur l'ensemble des pathologies qui ont été très bien décrites par mon collègue Steven VASSELIN. J'ouvre néanmoins une parenthèse pour indiquer que les recherches des pathologies connues ont été listées, mais d'autres sont moins connues. Des recherches sont également en cours montrant notamment la corrélation entre certaines pathologies et ces polluants, notamment les PM 1, qui sont si petits qu'ils passent dans le sang, qu'ils traversent la barrière notamment placentaire et qu'ils sont aujourd'hui suspectés dans les facteurs d'émergence de troubles autistiques et d'autres troubles du neuro-développement dont on connaît tous aujourd'hui l'augmentation inquiétante.

Il s'agissait là de partager les enjeux. J'aborde désormais les mesures proposées par le PPA 3, qui touchent notamment la Ville de Lyon. Je vais en lister certaines : la poursuite du Fonds Air Bois, l'interdiction d'usage des appareils de chauffage au bois non performants, le fait d'encourager les bonnes pratiques en matière de chauffage au bois avec l'utilisation de bois labellisé, l'interdiction de brûlage des déchets verts, la sensibilisation du grand public et des acheteurs publics aux émissions des solvants, des peintures et autres produits, la poursuite et l'amplification de mesures visant à diminuer la circulation routière, les diminutions d'émissions associées à la navigation fluviale, l'intervention au cas par cas sur les bâtiments existants, exposés à une qualité de l'air dégradée, notamment les ERP vulnérables. Il s'agit là des principales mesures.

La projection au terme de l'exercice du PPA, donc en 2027, montre une amélioration sur la plupart des polluants, mais ne permet pas d'atteindre les objectifs OMS 2005 pour la totalité de la population.

La proposition que nous vous faisons dans cette délibération est celle de l'ambition. Nous pensons que les conditions sont réunies aujourd'hui pour faire plus que ce qui nous est proposé par la Préfecture. Notre avis est donc bien sûr favorable, mais il s'accompagne de sept réserves, qui ont pour but d'abord d'augmenter notre objectif. Vous l'avez compris : que pensez d'un objectif d'une cible OMS en 2005 alors que nous sommes en 2022 et qu'une nouvelle cible a été éditée en 2021 ? Cette cible renforce les objectifs pour les NO2, les PM 2,5 et les PM 10. Je dois préciser que nous avons été fiers d'accueillir les nouveaux bâtiments du CIRC et l'Académie de l'OMS. Demain, je vous propose que nous soyons fiers des efforts accomplis et de compter parmi les villes exemplaires en la matière.

Les autres réserves ont pour vocation de porter une attention spécifique aux plus précaires, de demander que les moyens soient mis en œuvre pour élaborer ces actions, de demander que les contrôles puissent se réaliser, de demander un suivi au fil de l'eau et de solliciter une attention particulière sur l'ozone qui est parmi les polluants le polluant qui est un gaz à effet de serre et qui agit donc directement sur le climat.

Je profite également de cette délibération pour interpeller le grand public autour de ces enjeux et de ces objectifs qui sont atteignables et pour lesquels Lyon pourrait montrer la voie. J'appelle donc chacun et chacune d'entre vous à voter favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, chère Céline.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame PALOMINO, c'est à vous pour 8 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Chers collègues,

Alors, d'abord, permettez-moi à mon tour en préambule d'être désappointée par cette multiplication des Conseils municipaux extraordinaires depuis ce début d'année. Comme notre groupe l'a déjà exprimé, ce manque d'anticipation des échéances qui se répète est dommageable pour nous tous, élus engagés dans notre mandat, mais aussi professionnels, avec une organisation personnelle, mais c'est aussi dommageable pour les agents des services qui sont surmobilisés. En revanche, je vous remercie d'avoir accepté ce soir le distanciel, qui a permis à un certain nombre d'entre nous de mieux s'organiser.

Au-delà, cela porte atteinte à l'image, au sérieux de notre collectivité, car s'il est arrivé dans l'histoire de notre Ville qu'un Conseil extraordinaire soit organisé, cela n'a jamais été de cette manière ni à des intervalles aussi rapprochés.

Ce sont des sujets importants, sur ce point-là, je suis d'accord avec Monsieur VASSELIN.

Revenons à présent au cœur de cette intervention concernant le projet de protection de l'atmosphère.

Vous nous avez fait parvenir ce document de près de 200 pages, qui réactualise le PPA adopté en 2008, puis en 2014, complété par une feuille de route en 2018. Suite à l'évaluation de 2019, c'est une nouvelle révision qui nous est ici proposée.

Nous n'allons pas revenir ici en détail sur l'impact avéré de la qualité de l'air sur la santé. Il s'agit désormais d'une donnée évidente et vous avez suffisamment ici, Madame l'Adjointe, commenté cela lors de votre présentation. C'est pour répondre à cette problématique qu'existe ce projet. Depuis 2008, cette initiative montre année après année sa pertinence et ses résultats sur l'amélioration de la qualité de l'air que nous respirons. L'implication de chacun des acteurs concernés (État, collectivités, partenaires), d'hier et d'aujourd'hui, est à saluer. Le travail se poursuit et cette nouvelle mouture vise à élargir le plan 2022-2027 à l'ensemble des secteurs d'activité, l'effort collectif étant l'enjeu central de nouvelles avancées.

Il s'agit également d'une invitation à penser la santé comme un bien commun que nous devons envisager dans sa globalité. Sur ce sujet, Georges KÉPÉNÉKIAN serait bien plus savant que moi.

La question de la qualité de l'air est ainsi une brique de cet édifice global que nous devons construire collectivement. Transport, logement, agriculture et industrie sont indubitablement les premiers pourvoyeurs de la pollution atmosphérique que nous subissons dans notre agglomération. Accompagner nos concitoyens vers des mobilités plus soutenables pour notre environnement, les aider à rénover leur logement, à se doter de moyens de chauffage plus efficaces, accompagner nos industriels et nos agriculteurs vers des processus de production plus respectueux de l'environnement, voilà un certain nombre de politiques à poursuivre et à promouvoir.

Une fois de plus, ce sera dans le dialogue, la co-construction, l'apport de solutions socialement soutenables que nous devons agir. Les injonctions seules, sans pédagogie ni

accompagnement, ne peuvent déboucher que sur une conflictualisation grandissante des échanges.

Ce Plan de Protection de l'Atmosphère avance donc dans le bon sens et il est du devoir de nos collectivités de l'accompagner avec les moyens à leur disposition et toute la détermination nécessaire en étant parties prenantes.

Néanmoins, il est toujours important de demeurer pragmatique lorsqu'on est amené à se prononcer sur un sujet comme celui-ci. En effet, si nous comprenons la volonté de la Ville de Lyon de proposer quelques renforcements de ce plan, nous sommes en revanche assez circonspects quant à la terminologie utilisée. Les mots ont un sens et le fait que la Ville décide d'émettre des réserves et non des recommandations nous apparaît très problématique.

En agissant de la sorte, elle exprime le fait qu'à ses yeux, sans l'acceptation de l'ensemble de ces réserves, son avis sera à considérer comme négatif. Or il nous semble que sans être parfait, ce plan a néanmoins le mérite d'exister et avance depuis sa création en 2008, je le rappelle, dans la bonne direction en donnant des résultats que nous pouvons tous reconnaître. Cette posture du tout sinon rien nous apparaît dès lors exagérée et contre-productive.

C'est pour cela que nous proposons un amendement visant à transformer les réserves présentées en recommandations. En cas de refus de cet amendement, nous ne pourrions pas voter cet avis, qui sera dès lors à considérer comme négatif, la reprise intégrale de toutes les réserves énoncées étant des plus probables. La protection de notre atmosphère mérite que nous soyons constructifs. C'est le sens de notre amendement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame PALOMINO.

Pouvez-vous me confirmer, Madame PALOMINO, que la présentation de l'amendement, que vous nous avez soumis, est réalisée ?

Mme PALOMINO Sylvie : Voulez-vous que j'en fasse lecture ? Je sais qu'il a été transmis.

M. LE MAIRE : Il a été transmis. Je voulais simplement savoir si vous considériez l'avoir présenté au travers de votre intervention.

Mme PALOMINO Sylvie : Tout à fait.

M. LE MAIRE : Je voulais m'en assurer. Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Messieurs CUCHERAT et HERNANDEZ, c'est à vous pour 10 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Nous soutiendrons ce troisième Plan de Protection de l'Atmosphère qui nous est présenté. Il s'inscrit dans une continuité nécessaire et nous ne pouvons que l'encourager.

Néanmoins si notre adhésion se ferait sans réserve pour un effort supplémentaire mesuré et adapté aux enjeux de pollution de l'air comme vous le proposez, nous avons du mal à souscrire aux désormais traditionnels slogans, effets de manche et autres coups de communication auxquels vous nous habituez depuis bientôt deux ans.

Si cela marche encore pour certains, nous commençons à nous lasser de cette politique du verre à moitié vide qui commande la plupart de vos dossiers et témoigne l'absence d'une ligne politique globale au service de tous les Lyonnais. En effet, nous sommes étonnés sur un sujet aussi important de voir votre majorité manquer de rigueur et être obligée de

convoquer un Conseil municipal exceptionnel pour respecter le calendrier imparti par la Préfecture.

Mieux, votre majorité se permet d'émettre des réserves sur le manque d'ambition dans la chronologie de ce troisième PPA. Vous critiquez donc la temporalité, alors que vous-même êtes incapable d'organiser votre calendrier pour traiter ce troisième PPA dans les délais prescrits. Admettez que c'est assez cocasse.

À titre d'exemple, comment pouvez-vous émettre des réserves quand en matière de politique de logement votre action est contre-productive ? Vous réduisez drastiquement l'offre des nouvelles constructions (diminution de plus de 50 % entre 2017 et 2021), tandis que notre ville connaît une croissance démographique supérieure à Paris ou à Marseille. Le résultat, nous le connaissons, les prix grimpent, chassant de nombreuses familles et notamment les plus modestes et les plus précaires aux limites de la Métropole et même à l'extérieur, ce qui a pour effet d'augmenter encore plus le flux automobile dans notre agglomération et donc irrémédiablement la pollution qui va avec.

Ce constat d'une action contre-productive se retrouve également dans les mobilités. C'est nécessairement une bonne initiative de développer les voies lyonnaises pour permettre à nos concitoyens à l'intérieur de Lyon de se déplacer facilement, tout en contribuant à réduire les émissions, mais ce n'est pas suffisant. Parce que votre approche oublie encore une fois la dimension globale de ce sujet à l'échelle de notre territoire. Notre ville est un pôle rayonnant dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes et bien au-delà. Quand offrirez-vous aux Lyonnais une véritable réponse aux enjeux de déplacement et de santé publique ?

Votre majorité à la Ville et à la Métropole a perdu deux années, donc un tiers du mandat, à brandir des chimères comme le téléphérique au détriment de projets solides déjà engagés, à l'image du métro E de l'Ouest lyonnais. Selon l'humeur, ce dernier étant tantôt soutenu tantôt délaissé par votre majorité municipale, mais désormais, les choses sont claires, tous les projets de métro sont définitivement abandonnés.

Et puis sorti de nulle part apparaît le dernier coup de communication de vos exécutifs : le tramway express dans le 5^e arrondissement, dont j'ai encore du mal à savoir où est-ce qu'il sera enterré et où est-ce qu'il sera en surface. On m'a expliqué en Conseil d'arrondissement qu'il serait enterré dans tout le 5^e, qu'il pourra véhiculer autant de passagers/jour qu'un métro et qu'il sera également aussi rapide, tout cela pour 1 milliard de moins que la construction du métro E. Alors, laissez-moi vous dire que depuis, je cherche le loup. Quelque chose m'échappe, 1 milliard de moins pour un service visiblement semblable à un métro.

Monsieur le Maire, je sais que vous n'avez pas pour habitude de répondre à mes interrogations en séance, mais cette fois-ci, faites-vous un peu violence, expliquez-nous comment deux projets identiques dans le service rendu peuvent afficher une différence de prix aussi conséquente.

Vos multiples rebonds sur ces projets structurants, qui nécessiteraient constance et responsabilité de votre part, me consternent. Dans cette incohérence à laquelle vous nous avez habitués, je pense à votre projet de téléphérique retoqué unanimement dans l'Ouest lyonnais et que désormais vous projetez entre Vaise et la Croix-Rousse. Il serait temps d'en finir avec ces lignes changeantes et de prendre vos responsabilités.

Gouverner, ce n'est pas se réfugier derrière pléthores de concertations, ce n'est pas être spectateur de l'actualité, c'est anticiper, assumer des choix et avancer.

Enfin, pour répondre à ces multiples enjeux de pollution, vous ne réussirez pas tout seul. L'innovation sera au cœur des réponses et vous aurez besoin des entrepreneurs à la pointe de la technologie pour trouver des solutions adaptées. Ils sont nombreux sur notre territoire

et auront besoin de votre soutien, mais aussi de votre impulsion pour accompagner les transformations qui s'imposent à nous.

La réussite réside donc dans l'accompagnement du progrès, avec, par exemple, le développement d'un maillage complet de notre territoire avec des bornes de recharge électriques pour anticiper et inciter au changement des véhicules décarbonés ou encore l'installation de plateformes d'hydrogène, secteur dans lequel Lyon pourrait être la capitale française si vous l'accompagnez.

Monsieur le Maire, je ne vous demande pas aujourd'hui de sortir l'autoroute de notre cœur de ville. Je sais que vous ne le ferez pas. Je ne vous demande pas non plus de créer 60 hectares d'espaces verts comme sur le précédent mandat. Je sais que vous ne le ferez pas. Je vous demande simplement d'être plus concrets dans vos actions, d'agir rapidement, en cohérence mais sans faux-semblants, sans déclarations grandiloquentes, avec l'humilité et l'efficacité que vous appelez vous-même de vos vœux chez tout responsable politique, très clairement de transformer vos paroles en actes. Au lieu de clamer vouloir aller plus loin que ce PPA 3, je vous propose simplement de commencer par le faire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Y a-t-il une suite, Monsieur CUCHERAT, puisque vous nous aviez indiqué que Monsieur HERNANDEZ devait aussi prendre la parole ? Je veux simplement savoir si nous nous arrêtons là ou s'il y a encore, dans les 4 minutes qui vous sont encore allouées, une prise de parole. Monsieur CUCHERAT ? C'est à vous que je m'adresse. En Conférence des Présidents, vous avez indiqué qu'il y aurait une double prise de parole, la vôtre et celle de Monsieur HERNANDEZ. Manifestement, vous ne m'entendez pas, Monsieur CUCHERAT.

M. CUCHERAT Yann : Monsieur HERNANDEZ est prêt, il attend que vous ouvriez son micro.

M. LE MAIRE : Il faut qu'il ouvre lui-même son micro. Allez-y, nous vous écoutons.

M. HERNANDEZ Ludovic : Je prends le relais de Yann CUCHERAT pour compléter notre argumentaire, mais surtout pour faire une remarque de contradiction profonde.

Vous déplorez le manque d'ambition du PPA et, dans le même temps, vous semblez considérer que la Ville ne peut pas faire grand-chose de plus que ce qu'elle a fait actuellement en matière de lutte contre la pollution de l'air. La liste des actions de la Ville de Lyon présentées dans le dossier de délibération et que la majorité compte mener dans le sillage dudit PPA sont déclinées en quatre items tirés du document préfectoral : secteur industriel et BTP, secteur résidentiel et tertiaire, secteur mobilité et urbanisme. S'ajoute un développement sur les établissements recevant du public, les ERP.

Pour trois de ces quatre items, vos paragraphes commencent par, je vous cite : « *La Ville de Lyon porte déjà des actions de communication et de sensibilisation sur ces sujets.* » « *Dans cette dimension du PPA, la Ville de Lyon a déjà engagé plusieurs actions et poursuivra sa politique en ce sens.* » « *Plusieurs actions de la Ville de Lyon répondent d'ores et déjà à ces enjeux.* »

Monsieur le Maire, notre assemblée doit-elle comprendre au travers de ce dossier que vous estimez le travail de la Ville grosso modo achevé en matière de lutte contre la pollution ?

En effet, à ce que vous avez déjà fait, vous proposez quelques mesures complémentaires. Malheureusement, elles se résument en trois verbes : surveiller, sensibiliser, encourager. Bref, tout sauf agir. Vos seules actions concrètes se comptent sur les doigts d'une main : le Schéma de Promotion des Achats socialement et écologiquement responsables, la campagne de relevés NO2 et le lancement d'un hôtel de logistique urbaine, qui avait été préparé dans l'ancien mandat, je le précise.

En conclusion de dossier, vous interpellez une fois de plus l'État pour lui réclamer des moyens supplémentaires.

Monsieur le Maire, vous évoquez également le déploiement d'un plan d'action. Je crois qu'il aurait été préférable, utile, de profiter de ce Conseil municipal exceptionnel pour présenter ce fameux plan, car je suis sûr que vous avez déjà une stratégie précise, étoffant des objectifs chiffrés, propres à la Ville, afin de satisfaire les exigences de ce PPA. C'est en tout cas ce que notre Conseil et nos concitoyens sont effectivement en droit d'attendre.

Mais je dois vous dire que notre confusion est totale dans la mesure où la lutte contre la pollution constitue un domaine phare de votre sensibilité politique. Alors même que vous dénoncez le manque d'ambition de ce troisième PPA, comme l'a rappelé Yann CUCHERAT, jusqu'ici cette délibération nous montre une nouvelle fois l'ampleur de votre inaction et toute l'étendue de votre désorganisation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame CROIZIER, c'est à vous pour 10 minutes.

Mme CROIZIER Laurence : Merci.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cette délibération concerne donc le troisième Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise après ceux adoptés en juin 2008 puis en 2014 et traduit l'engagement de l'État sur la qualité de l'air. Le PPA constitue donc une stratégie locale, pilotée par l'État, en associant les collectivités et les partenaires territoriaux.

Ce futur PPA 3 est l'aboutissement de deux années de travaux. Il détaille la stratégie retenue pour la période 2022-2027 au travers de 35 actions, soit presque deux fois plus que dans le PPA précédent et intègre désormais les secteurs de l'agriculture, du transport fluvial, du transport aérien ou encore de la rénovation thermique des bâtiments. Les actions relatives à la mobilité sont en outre davantage détaillées afin d'en permettre un suivi plus précis.

Une concertation préalable du public sur le projet de PPA a été conduite au printemps 2021 et finalisée fin 2021. Il est donc soumis ce soir pour avis à la Ville de Lyon.

Sur le fond, la qualité de l'air extérieur constitue bien entendu un enjeu de santé publique majeur, même si cette qualité s'améliore de façon continue depuis une vingtaine d'années. Ses effets sur la santé et sur l'environnement sont bien connus et entraînent des décès prématurés et une baisse de l'espérance de vie.

Commençons toutefois par une note positive sur ce sujet bien difficile. L'analyse rétrospective, tant des niveaux d'émission que des concentrations mesurées, montre qu'entre 2013, année précédant la mise en place du deuxième PPA, et 2018, une nette amélioration se dessine pour les particules fines et le dioxyde d'azote. Depuis une vingtaine d'années, la qualité de l'air s'améliore sur l'agglomération lyonnaise, avec une baisse continue tant des émissions que des concentrations mesurées. Nous sommes passés de 93 pics de pollution en 2011 à 25 pics de pollution en 2021, alors même que le thermomètre, dont on a parlé, a évolué, puisque les seuils de déclenchement sont plus bas qu'auparavant. Entre 2007 et 2021, on constate une baisse de 43 % pour le dioxyde d'azote et de 47 % pour les particules PM 10 et de 62 % pour les PM 2,5.

Dans son rapport annuel, ATMO, l'Observatoire de la Qualité de l'Air en Rhône-Alpes, dresse un bilan positif de 2021, mais pousse à faire encore plus encore, bien sûr, notamment au vu de la révision de la réglementation européenne en fin d'année 2022.

Dans le document qui nous est présenté, il est indiqué que 2017 a servi d'année météorologique de référence pour l'évaluation du PPA, mais que les années 2018 à 2020 ont été marquées par une amélioration de la qualité de l'air, notamment en lien avec les conditions météorologiques plus favorables (hivers peu prononcés, périodes de chaleur courtes, printemps perturbés). Par ailleurs, le démarrage d'actions comme la ZFE, votée en 2019, l'abaissement de la vitesse de 90 à 70 kilomètres par heure, le Fonds Air Bois font également produire leurs effets. Et ne vous en déplaise, la généralisation des filtres à particule et des systèmes de dépollution pour les véhicules neufs vont également y contribuer.

Sur le fond donc, l'amélioration de la qualité de l'air est réelle, bien heureusement, et c'est le fruit des efforts conjugués de tous : habitants, entreprises, collectivités. Mais à dire vrai, et c'est pour cette raison que je souhaitais le mentionner, nous avons l'impression que votre exécutif en est presque contrarié. Nous, nous y voyons une force positive, démontrant que nous pouvons agir collectivement sur cette qualité de l'air.

Prenons le cas de l'air devant les écoles que vous mentionnez souvent et qui a été mentionné tout à l'heure par Monsieur VASSELIN. L'angoisse des parents serait moins forte si vous indiquiez que les points de référence de « Respire » ne sont pas les valeurs réglementaires. D'ailleurs, vous nous indiquez vouloir bannir toute implantation d'ERP municipaux, notamment les crèches et les écoles, et on le comprend, dans les zones exposées aux pollutions. Cette intention est louable, mais que faites-vous donc pour les ERP existants situés dans ces zones ?

Dans la carte établie par Respire sur Lyon, les maternelles Dufy dans le 1^{er}, Fulchiron dans le 5^e et Hepburn dans le 9^e, les primaires Servet dans le 1^{er} et Berthelot dans le 7^e sont classées en très préoccupant pour le dioxyde d'azote. Que faites-vous ? Doit-on les fermer ? Ce n'est manifestement pas votre choix, puisque vous avez décidé d'investir.

Est-ce que cela veut dire que tout va bien, qu'il faut s'en satisfaire ? Bien sûr que non. Est-ce cela veut dire qu'il n'y a pas nécessité d'agir rapidement, collectivement et individuellement ? Bien sûr que non. Et j'espère qu'avec ces propos, Monsieur VASSELIN ne me traitera pas, moi, de climatosceptique. Mais je pense réellement que si la marche paraît trop haute pour les habitants, si elle paraît insurmontable, alors nous ne remporterons pas leur adhésion et nous en avons besoin.

Malgré les baisses notables et le respect des valeurs réglementaires, l'enjeu sanitaire concernant les PM 10 et 2,5 subsiste bien entendu, car les niveaux moyens dépassent encore, assez nettement, les valeurs recommandées par l'OMS. Les principaux secteurs d'émission ont été identifiés en fonction du type de polluants, par exemple le secteur résidentiel à l'origine d'environ la moitié des PM 10 et des deux tiers des PM 2,5, avec une contribution prépondérante du chauffage au bois. Et là, la Ville et la Métropole peuvent agir. Comment se satisfaire du fait que seules 1 713 aides pour la prime air-bois aient été demandées, là où il y a 18 000 habitations à traiter ? Même syndrome que pour la ZFE, vous souhaitez faire plus, alors que vous n'arrivez pas à toucher réellement les habitants.

Enfin les niveaux d'ozone augmentent, amenant au déclenchement de plus en plus fréquent des dispositifs préfectoraux pour ce polluant. Un mot sur l'ozone, seul polluant pour lequel une augmentation des concentrations et de l'exposition de la population au cours des récentes années est observée. Sa transformation chimique et l'impact météorologique compliquent encore les mesures à prendre. Pour l'ozone, il s'agit malheureusement plutôt de contenir la dégradation de la situation et de pouvoir diffuser davantage de conseils aux

citoyens et personnes sensibles, pour qu'ils limitent leur exposition en cas d'épisode de concentration élevée d'ozone.

L'avis de la Ville de Lyon en 2012 mettait d'ailleurs en évidence l'importance des panneaux d'information de la Ville pour alerter dans un délai court, le plus court possible, les personnes concernées, panneaux que vous démontez, je cite, « *dans l'attente d'une réflexion autour de vos actions de communication citoyenne* ». J'espère que les alertes pollution attendront également.

Revenons au PPA 3. Le projet PPA 3 présenté également des scénarios de modélisation de la qualité de l'air à l'horizon 2027, pour apprécier l'impact du plan d'action sur les paramètres à cet horizon, et montre heureusement que les actions prévues seront de nature à protéger et à améliorer la qualité de l'air atmosphérique et ainsi à limiter l'impact sanitaire lié aux émissions de polluants.

En revanche, dans cette délibération, l'exécutif de la Ville de Lyon souhaite émettre de très nombreuses réserves sur la révision du PPA, malgré un avis qui est dit favorable.

Sur la forme, les réserves que vous nous soumettez, et je reprends ce qui vient d'être dit, font plutôt l'effet d'un avis négatif sur ce PPA, qui, je vous le rappelle, est l'aboutissement d'un travail partenarial où la Métropole et vous-même avez été associés. La Métropole de Lyon et le SYTRAL ont même co-piloté avec l'État en 2021 les ateliers mobilité et urbanisme et communication actions transverses. Une nouvelle fois, vous souhaitez aller au-delà des objectifs sur lesquels l'État et l'ensemble des structures associées travaillent depuis plus de deux ans. Vous souhaitez même remettre en cause ces objectifs, qui plus est à l'étape actuelle d'avancement du projet, ce qui a peu de sens compte tenu de tout le travail déjà effectué par chacun.

La pertinence des choix actuels pour l'horizon 2027 a été précisée dans ce document, ne serait-ce que compte tenu du niveau de pollution de fond d'origine non anthropique et de la pollution importée des territoires voisins et des objectifs complémentaires d'abaissement des émissions demandés par la loi climat et résilience. Les nouvelles valeurs guides publiées par l'OMS en septembre 2021 vont bien entendu dans le sens d'une meilleure prise en compte de la protection de la santé humaine, mais le mieux est l'ennemi du bien. Les étapes doivent être volontaristes, mais atteignables.

Pour notre part, nous sommes favorables à des engagements qui se traduisent par des objectifs et des actions ciblées, tels que présentés par l'État. Nous sommes donc favorables au PPA, mais aujourd'hui, ce que vous nous demandez de voter, ce sont vos réserves et vos recommandations sur ce texte. Nous nous abstenons donc sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame CROIZIER.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en Commun et le groupe les Écologistes, Madame RUNEL, c'est à vous pour 8 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

J'avoue que vous avez bien fait de préciser que je devais intervenir sur le Plan de Protection de l'Atmosphère, parce qu'à écouter les interventions de Monsieur CUCHERAT, je pensais que nous étions en Commission générale Transports. On a parlé téléphérique, tramway, mais revenons sur le sujet et sur la question de l'air.

Chacun sait que la qualité de l'air est devenue en quelques années un sujet de contentieux important et que les condamnations de la France se multiplient, qu'elles viennent d'ailleurs du Conseil d'État ou de la Cour de Justice de l'Union européenne.

Il faut bien dire que la gravité de la situation appelle une réponse judiciaire, car chaque année rien que dans notre région Auvergne-Rhône-Alpes, près de 4 300 décès sont attribuables à l'exposition à long terme aux particules fines.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère, outil de planification qui vise à reconquérir et à préserver la qualité de l'air sur le territoire, a donc bien pour finalité de définir des objectifs précis, permettant de ramener la concentration en polluants dans l'atmosphère à un niveau conforme aux normes de qualité de l'air.

Et nous concernant, effectivement, le compte n'y est pas. En effet, on peut s'étonner, même regretter, que plusieurs objectifs du PPA contiennent dans leur énoncé un certain aveu d'échec : l'objectif de respecter les seuils réglementaires le plus vite ou encore celui que plus personne ne soit exposé aux dépassements d'ici 2027. On parle ici de normes qui ont été établies il y a plus de 15 ans, en 2005, et qui ne sont toujours pas respectées. À ce niveau-là, ce n'est même plus un manque d'ambition, mais certainement un manque de compréhension des enjeux.

De même, un autre des objectifs prévoit de contenir la dégradation de la situation observée en ce qui concerne la pollution à l'azote. La passivité de cette formule, à mon sens, démontre bien que la situation n'est pas vraiment sous contrôle.

Alors, en matière de réserves, l'État, lui, se contente de recommandations sur le domaine de l'agriculture. Pourtant nous le savons bien, le gouvernement devrait le savoir aussi, la pollution de l'air est intimement liée à l'accumulation de polluants dans le sol, qui réduit la production agricole et favorise une plus grande dépendance des agriculteurs à l'égard des engrais azotés.

Aussi, sur la seule forme, on voit déjà comment ce Plan de Protection de l'Atmosphère manque terriblement d'ambition, surtout face aux enjeux évoqués précédemment.

L'État formule également des obligations au conditionnel, notamment en ce qui concerne le développement des infrastructures de covoiturage. Cela traduit bien les engagements de façade du gouvernement en matière d'écologie, avec bien trop de discours et bien peu d'actions concrètes. On pourrait presque se demander si le gouvernement ne fait pas peser sur les collectivités toute la responsabilité de la protection de l'atmosphère pour mieux se désengager par la suite. Pourtant la rhétorique présidentielle nous laissait espérer un big bang écologique : interdiction des pesticides cancérigènes ou tueurs d'abeilles, développement massif des énergies renouvelables et réduction des émissions de CO₂. Cinq ans plus tard, on peine à voir quelles sont les avancées concrètes imputables au gouvernement en matière de qualité de l'air et plus généralement d'écologie.

Une des priorités du quinquennat, assurait-il, avait notamment pour ambition d'interdire le glyphosate, l'herbicide le plus courant, connu pour ses liens probables avec le cancer et les dommages qu'il cause à l'environnement. On connaît la suite.

D'ailleurs si l'inaction climatique de ce gouvernement n'est plus à démontrer, le silence du Président de la République sur de nouvelles mesures écologiques est lui glaçant.

Aussi, le PPA qui nous est présenté aujourd'hui ne fait qu'illustrer ce manque de velléité à mettre en œuvre une véritable politique de transition écologique et sociale dont le manque se fait cruellement sentir. Il faut bien reconnaître une forme de défaillance de l'État sur certains dossiers pourtant cruciaux pour notre territoire, comme le contrôle des restrictions ZFE ou le contrôle des interdictions en matière de chauffage au bois non performant.

Dans ce contexte, que penser de l'action de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui s'est complètement désengagée de ces sujets et qui s'est retirée du dispositif d'information, d'aide et de suivi ? On pourrait en effet souhaiter un investissement plus important de l'exécutif régional, qui a pourtant toutes les cartes en main pour agir fortement sur la

problématique de la qualité de l'air et qui, au lieu de proposer inlassablement un plan d'installation de caméras de vidéosurveillance sur notre territoire, ferait mieux d'investir dans un plan régional santé-environnement et l'élaboration d'un nouveau plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques comme il en a la possibilité.

Également à travers sa compétence transports, la Région pourrait décider d'être moteur. Alors, elle le fait, mais évidemment pas dans le bon sens, puisqu'il est à mon sens contradictoire de prôner la réduction du trafic routier et en même temps l'élargissement d'une autoroute qui augmentera mécaniquement ce trafic. Ne pas le dénoncer serait aberrant et les maires des communes riveraines de l'A46 Sud se sont d'ailleurs opposés à ce projet totalement anachronique. Ce n'est pas faute pour Vinci d'avoir soutenu, s'appuyant sur une étude à la méthode très discutable, que l'élargissement décongestionnerait le trafic et amènerait à une réduction de la pollution.

Bref, les études et les retours d'expérience sur ce type de projets montrent bien que cela conduit au contraire systématiquement à une augmentation du trafic sur les tronçons concernés, en drainant le trafic depuis les axes secondaires. C'est d'ailleurs le sens des résultats rendus à l'issue de la concertation publique, qui montrent une opposition quasi unanime à ce projet, mais qui ne semble toujours pas abandonné.

Enfin, Monsieur le Maire, pour finir sur une note un peu plus positive, je dirais malgré tout, et cela a été rappelé, que ce nouveau plan va dans le bon sens et nous y avons contribué. Il permet de prendre en compte de nouveaux enjeux, en lien notamment avec la loi climat et résilience, de renouveler certains engagements et de partager entre personnes publiques les objectifs à atteindre.

Il a fait l'objet d'une construction partenariale et même si les décisions sont prises par l'État, nous gardons la possibilité de donner notre avis, d'alerter sur ce qui ne nous semble pas assez volontariste, pour ne pas dire à la hauteur, comme nous le faisons ici. Mais aussi cela nous permet d'avoir des objectifs plus ambitieux dans certains domaines, car nous aurions souhaité, oui, des engagements un peu plus fermes et concrets de la part d'un État qui est en quelque sorte un multirécidiviste. Il nous faut lutter contre cette pollution chronique plutôt que de réagir lors des pics. C'est bien le sens de l'action que nous menons aux côtés de la Métropole de Lyon pour réduire durablement le trafic, notamment des véhicules aux émissions les plus nocives. C'est ce que nous faisons aussi avec l'adoption de la ZFE, qui doit permettre d'améliorer durablement la qualité de l'air sur notre territoire.

Car comment ne pas s'alarmer alors que, par exemple, la totalité des écoles lyonnaises effectivement dépassent continuellement les seuils de concentration de polluants fixés par l'OMS ? Pour cela, la piétonnisation des abords des écoles est une bonne chose, elle va dans le bon sens, même si une politique impactante ne peut être menée qu'à l'échelle du territoire.

Mes chers collègues, il y a donc une urgence à agir. Le PPA va en effet dans le bon sens, mais nous devons compenser le manque d'ambition de l'État, car la santé des plus fragiles est en jeu. Si le gouvernement se refuse à tracer le chemin et à poser des objectifs ambitieux, alors nous devons prendre le relais, car il en va de la santé de tous les Lyonnais et de toutes les Lyonnaises.

Nos trois groupes émettront un avis favorable sur ce PPA.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame RUNEL.

Madame DE LAURENS, je vais vous céder la parole de nouveau pour peut-être quelques éléments de réponse sur certains points qui ont été soulevés.

Mme DE LAURENS Céline, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Merci à toutes et à tous pour vos interventions. Je vais répondre à quelques points dans le désordre.

Madame CROIZIER, vous avez évoqué de la contrariété de notre part. Effectivement, j'ai en tout cas été personnellement contrariée quand j'ai entendu en Conseil d'arrondissement que la pollution ne tue pas. Ce sont des éléments qui nous ont fait penser que, peut-être, au sein de notre Conseil municipal, certains ne partageaient pas les constats. Je vois qu'aujourd'hui, ce n'est pas le cas, que nous avons un partage global des constats. Je suis rassurée, mais j'étais contrariée et je pense qu'aujourd'hui le niveau du débat montre que l'ensemble des parties prenantes considèrent que les efforts conjugués de tous que vous appelez de vos vœux, qui sont les conditions de réussite de ce PPA, sont également ceux que nous prônons. Sandrine RUNEL en a parlé à l'instant, ce sont à la fois les efforts de la Ville, de la Métropole, de la Région, de l'État, des entreprises, sans oublier bien sûr les efforts des Lyonnaises et des Lyonnais.

Sur ce point, vous disiez, il faut pouvoir embarquer, attention à ne pas mettre la barre trop haute, si je peux un peu vous résumer. Je pense qu'aujourd'hui, et c'est la lecture que j'en ai, suite aux éléments de contexte que j'ai repris en préambule, suite à une crise sanitaire qui a mis les enjeux de santé sur le devant de la scène, qui a remontré la fragilité de la population, suite à la crise que nous vivons en Ukraine et à notre dépendance aux énergies fossiles, suite à l'emballement du réchauffement climatique, certains et certaines Lyonnaises et Lyonnais sont au contraire un peu inquiets de voir qu'on pourrait retourner dans le *business as usual*. Je pense qu'au contraire, certains sont rassurés de voir que certains élus ont le courage de dire : allons plus loin, plus vite. À nous de convaincre les autres, sur ce point, je vous rejoins.

Pour répondre à Monsieur HERNANDEZ, oui, la Ville de Lyon porte déjà énormément d'actions, parce que l'ensemble de notre plan de mandat est parcouru par des actions écologistes qui visent justement à réduire les émissions de pollution. Ce n'est donc pas une nouvelle. Oui, la Ville de Lyon est déjà engagée, depuis le début de notre mandat en 2020. Non, les estimations prises dans le PPA ne tiennent pas compte de nos actions. C'est ce qui nous permet aussi de dire que l'effort que nous mettons déjà depuis deux ans sera payant et nous donne des garanties pour atteindre ces résultats d'ici 2027 à l'issue de ce PPA.

Pour Monsieur CUCHERAT, je m'excuse, mais j'ai vu beaucoup de critiques, slogans, verre à moitié vide, coup de communication, dont je n'avais pas forcément les références. Je ne sais donc pas vraiment répondre à vos questions. Je m'en excuse.

Nous maintenons notre avis favorable, parce que comment ne pas être favorable à un avis sur un plan de protection de l'atmosphère aujourd'hui. Bien sûr, nous accompagnerons. Les messages sont que nous souhaitons accompagner plus loin, plus vite. Nous serons bien évidemment des partenaires, mais aussi des moteurs et c'est pour cela que nous avons émis ces sept réserves.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, chère Céline.

Je reprends la parole pour revenir sur quelques éléments qui ont été évoqués, pas dans l'ordre, vous m'en excuserez.

D'abord revenir sur ce que vous disiez, Madame CROIZIER, pour vous rassurer, puisque vous disiez avoir l'impression que nous n'étions pas satisfaits des progrès passés. Non, ce n'est pas ce que nous avons dit. Je crois d'ailleurs qu'au contraire, dans la présentation qu'a faite Céline DE LAURENS initialement, nous avons insisté sur le fait que la qualité de l'air était objectivement en train de s'améliorer sur les dernières années. Pour autant, vous disiez

vous-même tout à l'heure, Madame CROIZIER, que les connaissances scientifiques étaient maintenant bien établies, je vous rappelle que ces connaissances scientifiques ont évolué sur les deux dernières décennies et nous ont permis d'établir que le niveau de dangerosité d'exposition à la pollution de l'air était finalement bien plus élevé qu'on pouvait le penser notamment en 2005 quand les premières normes ont été établies. Donc même si nous pouvons nous réjouir des progrès passés, pour autant, comme vous-même d'ailleurs, vous l'avez évoqué, nous ne pouvons pas nous en satisfaire.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, comme cela a été évoqué un peu plus tôt par Sandrine RUNEL, nous avons engagé dès le début de cette mandature l'un des chantiers prioritaires de cette mandature, à savoir l'apaisement ou la piétonnisation des abords des écoles, puisque nous savons que les écoles sont parmi les sites les plus sensibles. Aujourd'hui, ce sont plus de 70 sites réalisés ou pour lesquels les travaux sont engagés sur les 207 écoles. C'est certes insuffisant au regard de ce que nous avons à réaliser, parce que, bien évidemment, c'est l'intégralité des écoles que nous souhaitons voir être concernées par ces chantiers d'apaisement, mais c'est bien en bonne voie. Nous constatons les progrès, comme vous pourriez d'ailleurs constater les progrès que nous réalisons et pour autant ne pas nous satisfaire d'un état à un instant T.

Vous mettiez aussi le doigt sur le fait que nous ne reconnaissons peut-être pas suffisamment la dimension partenariale du travail à réaliser sur l'amélioration de la qualité de l'air. Je tiens à vous rassurer sur ce point. Je pourrais même en plus de notre délibération de ce jour prendre en exemple celle qui a été présentée lors du dernier Conseil métropolitain, en date du 14 mars dernier, qui reconnaît de manière précise et qui rappelle au début du délibéré l'importance du travail partenarial au niveau de la Métropole et nous faisons de même dans notre délibération aujourd'hui. Nous le savons, ce n'est pas simplement un acteur qui va tout résoudre. C'est d'ailleurs pour cela que je m'associe aux remarques formulées par Sandrine RUNEL sur l'inaction que je qualifierais, excusez-moi, de crasse de la Région en matière de qualité de l'air. Aujourd'hui, nous avons besoin que tous les acteurs s'alignent. L'État au travers de ce PPA nous propose une démarche. Que ce soit au niveau de la Métropole ou de la Ville, nous nous engageons, nous formulons des propositions, nous essayons d'aller plus loin. Il faudrait que tous les acteurs puissent s'aligner et formulent les mêmes niveaux d'ambition.

D'ailleurs, à ce sujet, je voudrais dire, ce qui me permettra de revenir sur les propos de Messieurs CUCHERAT et HERNANDEZ, que le principe de cette délibération est bien qu'il y ait un débat, que ce PPA qui nous est présenté puisse être enrichi, que nous puissions discuter de son contenu. Il ne s'agit pas de donner un blanc-seing à une quelconque autorité qui serait détentrice du savoir ou de la parole divine si j'ose dire et que nous devrions écouter sans broncher. Non, il s'agit de débattre, de discuter, de proposer. J'aurais aimé, Messieurs CUCHERAT et HERNANDEZ vous entendre faire des propositions, mais effectivement, comme l'a dit Céline DE LAURENS, nous vous avons entendu parler du verre à moitié vide ou à moitié plein, je ne sais déjà plus. Alors, fort heureusement, aujourd'hui, nous n'avons pas eu le droit au laïus habituel, doctrine, dogme, écologie punitive et je ne sais quoi ou qu'est-ce. Je n'ai même pas eu le droit aujourd'hui au mot de dictateur. Je m'en réjouis. Après l'introduction de ce Conseil municipal, cela aurait été malvenu de remettre ce mot sur la table.

Oui, moi et nous, dans notre majorité, nous préférons contribuer au débat et formuler des propositions. Je vais revenir sur le terme de réserves plutôt que recommandations, mais puisque Monsieur CUCHERAT, vous préférez ne pas contribuer au débat et plutôt m'interroger sur des sujets qui sont hors sujet, en considérant que je ne réponds jamais à vos questions. Il est facile de faire les réponses et les questions en même temps, mais je vais quand même répondre à votre question, car il me plaît justement de ne pas laisser votre question sans réponse sur un sujet qui a pu être évoqué assez récemment en Conseil

métropolitain, en Commission générale même. Vous interrogez le choix qui est aujourd'hui en débat métro enterré versus tram express partiellement enterré et vous vous interrogez sur le coût de l'opération. La réponse est assez simple. Vous l'avez, la réponse, je pense, Monsieur CUCHERAT. Un tram partiellement enterré, comme son nom l'indique, est partiellement enterré, c'est-à-dire que l'on n'a pas à creuser sur toute la durée de l'infrastructure pour pouvoir la réaliser et ce qui coûte cher quand on doit mettre en place un TC lourd, c'est de creuser, mais cela, vous devriez le savoir. Même si pendant les trois dernières mandatures il n'y a pas eu beaucoup de métros construits à Lyon, pour autant il y a eu quand même quelques stations, donc vous savez à peu près le coût que cela peut représenter. Quand on a moins à creuser, effectivement cela coûte moins cher. Autre avantage, cela va plus vite à réaliser. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui, aujourd'hui, conduit l'exécutif métropolitain mais aussi le SYTRAL à étudier et même à privilégier cette solution pour desservir plus convenablement l'Ouest lyonnais.

J'espère que j'ai pu ainsi vous éclairer, même si je suis, je vous le rappelle, un dictateur mal éclairé d'après vous.

Quant à Madame PALOMINO, je ne voulais pas laisser non plus votre remarque sans réponse, puisque vous regrettiez que nous utilisions le mot réserves plutôt que le mot recommandations. Il nous semble que le mot réserves est plus pertinent, plus fort, plus signifiant. J'ai même eu la curiosité d'aller voir la délibération présentée en séance du 19 novembre 2012, donc par un précédent exécutif auquel je pense, Madame PALOMINO, vous contribuiez. Il a délibéré sur le PPA de l'époque et je lis que le Conseil municipal de Lyon émet un avis favorable à la révision du PPA de l'agglomération lyonnaise sous réserve de et s'ensuit une liste de cinq réserves. À l'époque, le mot réserve n'avait pas manifestement votre défaveur. Aujourd'hui, c'est le cas. Je vous laisse libre de votre vote.

Sur ce, si vous en êtes d'accord, Madame PALOMINO, considérant que votre groupe a déposé un amendement, mais je vous interrogeais tout à l'heure sur sa présentation, vous me disiez que vous étiez d'accord pour ne pas revenir sur sa présentation. Cela vous convient-il toujours ? Non. Vous voulez en faire une présentation. Sur ce, je vous laisse la parole. C'est à vous.

Mme PALOMINO Sylvie : J'étais étonnée que Madame DE LAURENS ne l'évoque pas dans ses propos, puisqu'elle a répondu à l'ensemble des élus intervenants. Je vous remercie, Monsieur le Maire, de l'avoir évoqué.

Cet amendement vise bien à rendre un avis réellement favorable à ce Plan de Protection de l'Atmosphère et remplacer la phrase : « *Le Conseil municipal de Lyon émet un avis favorable à la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise. Il souhaite émettre les réserves suivantes :* » par la phrase : « *Le Conseil municipal de Lyon émet un avis favorable à la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise. Il souhaite émettre les recommandations suivantes :* ».

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame PALOMINO.

Madame DE LAURENS, peut-être un mot sur l'amendement.

Mme DE LAURENS Céline, rapporteuse : Désolée, Madame PALOMINO, je pensais que la parole me serait redonnée après sur l'amendement précisément. C'est pour cela que je n'ai pas répondu sur mon temps de parole avant.

Comme vous l'aurez compris, nous ne partageons pas l'exposé des motifs de votre amendement. En effet, en accompagnant notre avis favorable de réserves, nous ne sommes pas dans une logique de tout ou rien comme vous l'avez décrit, mais davantage dans une logique de faire progresser le PPA.

Vous proposez de substituer le terme de recommandations à celui de réserves pour rendre un avis réellement positif à ce PPA, je vous cite, mais les recommandations s'avèrent être des suggestions adressées à l'autorité compétente, mais ne questionnent pas réellement l'avis favorable. Notre position est bien plutôt d'essayer d'influer le contenu du PPA et d'émettre un avis favorable sous réserve que les conditions formulées soient remplies. C'est pourquoi nous souhaitons rester sur le terme de réserves, qui est plus fort que celui de recommandations, pour exprimer notre avis.

Je vous invite donc, à moins que ce soit vous qui le fassiez, Monsieur le Maire, à rejeter l'amendement proposé.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ou de formulation d'explication de vote sur l'amendement ? Je n'en vois pas.

Je mets donc aux voix cet amendement et vous invite à le rejeter, donc à voter contre. Le scrutin est ouvert.

(Vote)

Contre

(LES ÉCOLOGISTES) ALCOVER Marie
(LES ÉCOLOGISTES) BERZANE Olivier
(LYON EN COMMUN) BOSETTI Laurent
(LES ÉCOLOGISTES) BOUAGGA Yasmine
(LES ÉCOLOGISTES) BRAIBANT THORAVALE Anne
(LES ÉCOLOGISTES) BRUVIER HAMM Pauline par procuration à ALCOVER Marie
(LES ÉCOLOGISTES) CABOT Marie-Agnès
(LYON EN COMMUN) CHEVALIER Alexandre
(LES ÉCOLOGISTES) CHIHAI Mohamed
(LES ÉCOLOGISTES) DE LAURENS Céline
(LYON EN COMMUN) DEBRAY Tristan
(LES ÉCOLOGISTES) DELAUNAY Florence
(LES ÉCOLOGISTES) DOUCET Grégory
(LYON EN COMMUN) DRIOLI Adrien par procuration à BOSETTI Laurent
(LES ÉCOLOGISTES) DUBOIS BERTRAND Véronique
(LES ÉCOLOGISTES) DUBOT Fanny par procuration à HENOCQUE Audrey
(LES ÉCOLOGISTES) EKINCI Akif
(LES ÉCOLOGISTES) GENOUVRIER François
(LES ÉCOLOGISTES) GEORGEL Nadine
(LES ÉCOLOGISTES) GIRAULT Jean-Luc
(LES ÉCOLOGISTES) GODINOT Sylvain
(LES ÉCOLOGISTES) GOUST Victoire
(LES ÉCOLOGISTES) HENOCQUE Audrey
(LES ÉCOLOGISTES) HUSSON Nicolas
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) LEGER Stéphanie
(LES ÉCOLOGISTES) MAES Bertrand
(LES ÉCOLOGISTES) MARAS Aurélie par procuration à GOUST Victoire
(LES ÉCOLOGISTES) MICHAUD Raphaël
(LES ÉCOLOGISTES) MONOT Vincent
(LES ÉCOLOGISTES) NUBLAT-FAURE Julie
(LES ÉCOLOGISTES) ODIARD Patrick
(LES ÉCOLOGISTES) PERRIN Marielle par procuration à POPOFF Sophia
(LES ÉCOLOGISTES) POPOFF Sophia
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) PRIETO Philippe
(LES ÉCOLOGISTES) PRIN Isabelle
(LES ÉCOLOGISTES) REVEL Ivan par procuration à DELAUNAY Florence
(LES ÉCOLOGISTES) ROCH Valérie
(LYON EN COMMUN) SOUVESTRE David
(LES ÉCOLOGISTES) TOMIC Sylvie
(LES ÉCOLOGISTES) VASSELIN Steven

(LES ÉCOLOGISTES) VIDAL Chloë
(LES ÉCOLOGISTES) VIVIEN Emmanuel
(LES ÉCOLOGISTES) ZDOROVITZOFF Sonia par procuration à TOMIC Sylvie
(LES ÉCOLOGISTES) ZINCK Rémi

Pour

(LES ÉCOLOGISTES) AUGÉY Camille par procuration à LUNGENSTRASS Valentin
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain par procuration à OLIVER Pierre
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne par procuration à CROIZIER Laurence
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis
(LES ÉCOLOGISTES) CHAPUIS Gautier par procuration à LUNGENSTRASS Valentin
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) FERRARI Laura
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) GAILLIOUT Béatrice
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) KEPENEKIAN Georges par procuration à GAILLIOUT Béatrice
(LES ÉCOLOGISTES) LUNGENSTRASS Valentin
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) PALOMINO Sylvie
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence par procuration à OLIVER Pierre

Abstention

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise par procuration à DUVERNOIS Jean-Michel
(POUR LYON) BORBON Delphine par procuration à CUCHERAT Yann
(POUR LYON) COLLOMB Gérard
(POUR LYON) CUCHERAT Yann
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(POUR LYON) HERNANDEZ Ludovic
(POUR LYON) LEVY Charles-Franck

Ne prend pas part au vote

(POUR LYON) BACHA-HIMEUR Samira

Non votants

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal
(POUR LYON) CONDEMINE Anne-Sophie
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) GIRAUD Emmanuel
(LYON EN COMMUN) PERRIN-GILBERT Nathalie
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) RUNEL Sandrine

Mise au point

Monsieur LUNGENSTRASS, ayant les pouvoirs de Madame AUGÉY et Monsieur CHAPUIS, a fait savoir qu'il avait voulu voter CONTRE.
Monsieur GIRAUD a fait savoir qu'il avait voulu voter CONTRE.
Madame RUNEL a fait savoir qu'elle avait voulu voter CONTRE.
Madame PERRIN-GILBERT a fait savoir qu'elle avait voulu voter CONTRE.
Monsieur DUVERNOIS, ayant le pouvoir de Madame BLANC, a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.
Monsieur BLACHE a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

(Rejeté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. L'amendement est rejeté.

Je mets désormais le rapport sur le Plan de Protection de l'Atmosphère aux voix et vous invite à voter favorablement. Le scrutin est ouvert.

(Vote)

Abstention

(POUR LYON) BACHA-HIMEUR Samira
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain par procuration à OLIVER Pierre
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne par procuration à CROIZIER Laurence
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise par procuration à DUVERNOIS Jean-Michel
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) FERRARI Laura
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) GAILLIOUT Béatrice
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) KEPENEKIAN Georges par procuration à GAILLIOUT Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) PALOMINO Sylvie
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence par procuration à OLIVER Pierre

Non votants

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) GIRAUD Emmanuel
(LES ÉCOLOGISTES) NUBLAT-FAURE Julie
(LES ÉCOLOGISTES) PRIN Isabelle
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) RUNEL Sandrine

Mise au point

Madame PRIN a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Monsieur GIRAUD a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.
Madame RUNEL a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Madame NUBLAT-FAURE a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Monsieur BLACHE a fait savoir qu'il avait voulu s'abstenir.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITÉS

2022/1537 - « Lyon en transition(s) » - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2021

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen du rapport suivant, pour lequel, Monsieur GODINOT, je vous passe la parole.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

Chers collègues,

Chaque année, le rapport Lyon en transition(s) analyse la politique municipale en matière de développement durable, belle opportunité pour prendre ensemble un peu de recul. Quels sont les impacts de nos politiques publiques à moyen et long terme ? Nos politiques publiques sont-elles soutenables ? Quel avenir construisons-nous pour notre territoire ?

Pour mieux répondre à ces questions, nous avons choisi l'an dernier de construire ce rapport selon le référentiel des Nations Unies et ses 17 objectifs de développement durable, construits scientifiquement et validés par tous les États. Cette grille internationale permet d'abord d'évaluer les politiques des États, ce que des chercheurs indépendants ont fait pour 165 pays, dont la France. Ils classent pour celle-ci 3 des 17 objectifs de développement durable dans le rouge : celui sur la production et la consommation responsable, celui sur le climat et celui sur la biodiversité aquatique. Ils soulignent ainsi que c'est d'abord l'empreinte écologique du modèle consumériste actuel français qui est non durable.

Et pourtant, là où notre pays n'est pas particulièrement pris en défaut, des solutions existent et nous les mettons en œuvre à notre échelle. Je vais vous en illustrer quelques-unes, principalement sur ces enjeux, mais pas seulement. Sélectionner quelques-unes des 50 actions de ce rapport constitue pour moi un déchirement et j'en ai retenu une dizaine qui améliorent les indicateurs pointés comme faibles dans l'évaluation des ODD de la France.

Je voudrais avant cela souligner l'enjeu de l'accès à la santé, ODD numéro 3, qui s'est imposé à nouveau à nous en 2021, année qui a été particulièrement impactée par les difficultés sanitaires liées à la Covid-19. Je voudrais donc rendre hommage à l'implication de nos services municipaux, qui ont permis une mobilisation exceptionnelle contre la pandémie, non seulement dans notre centre de dépistage devenu centre de vaccination à Gerland, mais bien plus largement en assurant la continuité des services publics et dont vous retrouverez de nombreuses actions dans ce rapport. Cette implication exceptionnelle, cette adaptation permanente ont créé une fatigue importante des agents et je souhaite, au nom de tous les élus, les remercier à nouveau.

Venons-en à quelques autres enjeux.

Quand notre nouveau marché de la restauration scolaire fait le choix de proposer moins de viande mais de meilleure qualité, c'est notre réponse locale à la problématique de l'excès de consommation de viande en France pointé comme un indicateur défaillant dans l'ODD numéro 2 sur la réduction de la faim dans le monde pour la France.

Quand nous investissons 1 million d'euros pour l'école de la Deuxième Chance, pour qu'elle passe de 120 à 400 élèves, quand nous contribuons aux côtés de nombreux partenaires à l'ouverture d'un atelier de l'emploi au cœur du centre commercial de la Part-Dieu, nous agissons concrètement contre le chômage des moins de 30 ans, pointé comme l'enjeu clé dans l'ODD 8 sur l'accès à l'emploi.

Suite au bilan carbone de nos équipements informatiques, quand nous décidons la prolongation de la durée de vie des équipements et le recours au matériel reconditionné, nous agissons concrètement pour l'ODD 12 sur la consommation responsable et la préservation des ressources de la planète.

Quand nous déployons massivement les arceaux vélo, quand nous engageons 15 millions d'euros pour sortir du diesel sur le mandat, quand nous engageons nos trois premières rénovations d'écoles au niveau bâtiment basse consommation, quand nous choisissons le plus haut niveau de performance énergétique pour nos constructions neuves qui sortiront de terre sur l'îlot Kennedy, nous agissons directement pour l'objectif d'action climatique, l'ODD, numéro 13.

Quand nous plantons des vergers citoyens et des jardins de rue avec les habitants, quand nous végétalisons et apaisons des abords et des cours d'école et de crèche, nous adaptons déjà Lyon aux conséquences inéluctables du changement climatique.

Quand nous publions l'atlas de la biodiversité lyonnaise, soit 30 000 données recensées, représentant le fruit d'un travail partenarial depuis 30 ans, nous contribuons à notre échelle à l'ODD numéro 15 sur la protection de la vie terrestre et, en la matière, toutes nos actions

importantes ne sont pas forcément visibles. Je pense en particulier à l'atteinte en 2021 du zéro artificialisation nette sur le territoire de la ville.

Et pour ancrer mon propos dans l'actualité la plus fraîche, quand pour la première fois la Ville de Lyon célèbre en 2021 la Journée internationale des Droits humains, quand nous mettons à l'honneur la liberté d'opinion, la liberté d'expression et la liberté de la presse, nous contribuons à promouvoir la paix et l'ODD numéro 16.

Nous savons toutes et tous qu'une politique globale de transition écologique ne réussira que dans la justice sociale et la co-construction avec la population. La mise en place l'an dernier de différents Conseils d'arrondissement des Enfants et la démarche Quartier fertile à la Duchère et Mermoz figurent parmi les premiers marqueurs de cette vision inclusive de la transition écologique qui va se déployer sur ce mandat.

La plupart de nos actions sont rendues possibles par le cadre de base posé en 2021, en particulier par le vote de la programmation pluriannuelle des investissements et par l'adoption du nouveau Schéma de Promotion des Achats socialement et écologiquement responsables, qui traduisent dans nos actes d'achat notre Déclaration d'Urgence climatique. Répondant par un vote unanime à l'appel du Secrétaire général de l'ONU, la Ville de Lyon s'est déclarée en mars dernier en état d'urgence climatique, jusqu'à ce que la neutralité carbone soit atteinte au niveau mondial. Cette délibération trouve déjà une résonance dans notre adhésion à la liste des partenaires internationaux qui exigent un traité de non-prolifération des combustibles fossiles, sujet à nouveau sous les feux de l'actualité avec les appels à l'embargo des combustibles fossiles russes.

En passant en revue ces actions locales, il ne s'agit pas d'affirmer que tout cela est parfait ni même au regard des enjeux suffisants, tant s'en faut. Et personne ne prétend non plus que nous serions partis de zéro, mais jamais la Ville de Lyon n'avait pas fait autant en si peu de temps pour le climat, pour la biodiversité, pour la transition écologique, malgré un contexte particulièrement difficile en 2020 et 2021.

Sur cette base solide que nous avons initiée, ensemble nous irons beaucoup loin en 2022 pour construire un avenir désirable à notre ville, à ses habitantes et ses habitants dans toute leur diversité. Nous associerons tous les acteurs volontaires à notre plan climat, à travers le projet Lyon 2030, Inspirons le changement. Nous poursuivrons nos travaux de rénovation énergétique du patrimoine lyonnais. Nous proposerons à tous les citoyens de développer des projets par le budget participatif, ainsi que d'investir dans des toitures photovoltaïques citoyennes. Nous entrerons dans une étape de massification de la végétalisation des cours d'école et de crèche. Notre projet éducatif développera son axe transition écologique, tout comme les acteurs sportifs pourront valoriser de nouvelles actions sur le sujet dans leur appel à projets annuel.

Je m'arrêterai ici pour les exemples, ils me servent juste à illustrer l'intégration systémique des enjeux de transition écologique dans toutes nos politiques publiques et je conclurai en remerciant l'ensemble des élus qui portent et incarnent cette ambition et l'ensemble des services qui s'impliquent dans leur construction et leur mise en œuvre.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, cher Sylvain. Je m'associe bien évidemment très chaleureusement à ces remerciements à l'égard des élus, mais surtout des services, puisque nous les savons extrêmement mobilisés depuis le début de cette mandature.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Béatrice GAILLIOUT, c'est à vous pour 10 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La lecture de ce rapport Développement durable 2021 nous amène à deux constatations.

La première, c'est que, comme le montrait déjà le rapport de l'année dernière, les choses patinent et malgré une belle présentation, en dehors de prises de décisions symboliques, mais dont la portée réelle demeure faible, nous constatons que votre politique marque le pas.

Alors, cela prêche presque à sourire lorsqu'on lit votre édito, qui annonce fièrement que 18 mois après l'arrivée du nouvel exécutif, la transition est bien engagée. Avant, le néant, à présent, on avance vers la lumière.

À croire que, lorsqu'il s'agit de raconter sa légende, on n'est jamais mieux servi que par soi-même. Pourtant, au-delà des signatures de tribunes ou de traités et la mise en place de mesures de contrainte bien plus injustes qu'efficaces, on est en droit de se demander où l'on va, car la plupart des éléments concrets annoncés sont la continuité à peine modifiée de ce qui était en place bien avant votre arrivée. C'est notamment visible et nous nous en tiendrons à certains exemples pour ne pas faire trop long.

Lorsque vous choisissez de mettre en avant l'apaisement des rues aux abords des crèches et des écoles, derrière ce chiffre de 46 si fièrement arboré se cache la réalité bien moins reluisante du terrain. Bien de ces rues sont bloquées de manière fort sommaire, ce qui laisse notamment passer les deux-roues motorisés, les vélos, les trottinettes et fait ainsi planer un réel danger sur nos enfants, persuadés qu'ils sont d'être en sécurité en ces lieux.

Nous vous interpellons régulièrement en Conseil d'arrondissement à ce sujet, pour l'heure en pure perte. Doit-on attendre un drame pour qu'un travail sérieux soit mené ? Parce que lorsqu'on nous rétorque que bloquer davantage ces rues gênerait le passage des vélos cargos, on se demande si le droit à la sécurité de nos enfants s'arrête là où commence le confort des vélos.

Et nous ne reviendrons pas sur le choix dans certaines rues de faire de jolies œuvres d'art sur le sol avec une peinture qui transforme ce dernier en patinoire à la moindre pluie, occasionnant des chutes. Dommage là encore pour la sécurité de tous.

Néanmoins et c'est la deuxième et plus importante de nos constatations à la lecture de ce document, vous continuez à vouloir poursuivre dans la même direction, sans réajustement, sans prise en considération des changements qu'a connus et que continue à connaître notre monde et par extension notre territoire et notre ville.

Vous vous êtes enfermé dans la posture du dernier mandat pour le climat et vous ne semblez pas vouloir en infléchir le moindre arbitrage. Pourtant un certain nombre d'enjeux ont changé, un certain nombre de priorités se sont réorganisées. Et si la transition écologique reste une mission importante à accomplir pour notre Ville, elle ne peut demeurer le prisme d'entrée principal loin devant les autres préoccupations de nos habitants.

Les évolutions sont nombreuses quant au rapport de chacun quant à ses besoins de service, de consommation, au rapport de chacun à la ville, à son aménagement, à ses déplacements, au rapport de chacun au travail et à sa place dans la société. La question désormais prégnante est celle de notre santé à tous, celle de la santé globale. Et si elle passe évidemment par des questions environnementales, par la qualité de l'air que l'on respire et de l'eau que l'on boit, elle passe aussi par nos conditions de vie, de déplacement, de travail, de nos interactions sociales, de notre sécurité, de notre hygiène de vie et enfin de notre accès à des biens, des services essentiels et à une réelle prévention des risques psychosociaux et de santé.

Bien de ces éléments sont absents ou sous-dimensionnés dans vos politiques vampirisées par l'enjeu de ne plus faire de Lyon un poids pour la planète. Vous laissez dès lors nombre de nos concitoyens sur le bord de la route, sans même vous en rendre compte, semble-t-il.

Lors du Conseil municipal du 25 mars 2021, il y a presque un an jour pour jour, vous nous aviez demandé, sans un certain mépris et en tout cas avec l'assurance de celui qui détient la vérité, où est-ce que nous regardions quand vous nous montriez le soleil du doigt. C'est désormais à nous de vous poser cette question : mais où regardez-vous donc alors que l'ensemble des indicateurs à votre disposition vous montrent que le monde a changé et est encore en train de changer ? Comment pouvez-vous demeurer dans cette posture d'inertie, arc-bouté sur une idée fixe, qui ne tient pas compte des souffrances et des besoins nouveaux de nos habitants ? Parce qu'à l'heure où nous savons avec certitude que la principale cause des inégalités devant la santé est d'abord et avant tout sociale, comment pouvez-vous en lien avec vos collègues de la Métropole continuer à mener des politiques qui invisibilisent les plus fragiles des Grands-Lyonnais, qui invisibilisent les classes moyennes et créent une ségrégation spatiale et sociale entre ceux qui bénéficieront des bienfaits de votre politique et ceux qui seront rejetés ?

En tout état de cause et parce que nous connaissons la fibre sociale des partenaires de gauche de votre majorité, nous ne comprenons pas comment ils peuvent cautionner vos choix. La manière dont vous semblez les persuader que vos actions sont socialement justes nous surprend autant qu'elle nous questionne. Mais il est désormais clair pour nous que nous nous situons politiquement à votre gauche en cela que nous ferons toujours primer la justice sociale et la lutte contre les inégalités à toute autre considération, en cela que nous ferons toujours primer l'humain avant toute autre considération. Élus de la Ville de Lyon, nous sommes ici pour améliorer les conditions de vie de nos contemporains et cela passe en partie par la préservation de notre environnement, mais nous ne sommes pas ici pour sacrifier les plus fragiles d'entre nous dans une logique expiatoire dédiée à sauver la planète comme nous avons pu l'entendre dans cette enceinte.

L'heure n'est plus aux prêches et aux certitudes quasi religieuses, elle est à la prise en compte du monde qui nous entoure. La réalité, nous dit Philip L. DICK, c'est ce qui continue d'exister lorsqu'on cesse d'y croire. Il est à nos yeux, urgent de s'y reconnecter pour adapter les politiques de notre ville aux réalités de notre monde, pour qu'une transition soit durable, il faut qu'elle soit socialement soutenable, sans quoi elle est condamnée à s'imposer par la force ou à se voir opposer un profond rejet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur HERNANDEZ et Monsieur LÉVY, c'est à vous pour 10 minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le rapport que vous nous présentez veut nous faire croire que Lyon est en transition. La réalité est que Lyon est en concertation. D'ailleurs, si vous retirez le terme concertation, terme qui revient, je le rappelle une fois toutes les 10 pages, pour la piétonnisation à proximité des écoles, pour le projet social, pour les sanitaires (quand je dis sanitaires, je pense bien sûr aux urinoirs qui font la grande fierté de votre politique de sécurité à la Guillotière et le bonheur de tous les habitants et exhibitionnistes de ce quartier), si vous retirez donc ce terme concertation, il n'y a aucun fil conducteur.

Alors, oui, ce rapport nous fait une belle liste, dans laquelle vous déclinez des mesures, des chiffres organisés en rubriques, mais il s'agit non pas d'un rapport, mais d'un document

cosmétique qui n'incarne rien. La seule utilité de ce rapport est d'être un support de communication, je dirais même surcommunication, qui vous permet de gagner du temps et vous évite toute décision et tout agissement.

Car, si la concertation est un signe de bonne santé dans une démocratie, lorsque celle-ci est appliquée avec boulimie, elle devient le syndrome d'une phobie, celle des prises de décisions. Et pendant que vous martelez sans cesse que le gouvernement national ou européen ne prend jamais de bonne décision pour la lutte contre le réchauffement climatique ou la transition énergétique, vous, que faites-vous concrètement depuis deux ans ? Vous employez le recours systématique de la concertation. Concertation qui tantôt vous permet de ne pas agir et de prendre vos responsabilités et tantôt vous permet de faire du clientélisme et d'appliquer des mesures symboliques pour votre électorat et en aucun cas des mesures importantes pour le bien de tous les Lyonnaises et les Lyonnais. J'en veux pour preuve toute cette mascarade, Yann CUCHERAT l'a rappelé tout à l'heure, sur le temps perdu pour les projets de métro.

L'actualité nous apporte un autre exemple, le grand lancement ce lundi 14 mars de la plateforme Oyé!, qui a eu le même effet que celui d'un pétard mouillé. Pour rappel, le support du budget participatif est réparti en tranches allant de 600 000 à 2 millions d'euros selon les arrondissements. Nous le dénoncions déjà lors d'un précédent Conseil municipal, ces sommes sont supérieures aux ressources normales des Mairies d'arrondissement. La finalité de cette plateforme est de financer la démocratie participative. Or celle-ci n'est efficace qu'en complément de la démocratie représentative et elle ne doit pas s'y substituer, à moins de vivre dans un système d'assemblée perpétuelle.

Pourtant, à travers cette plateforme, vous allouez plus de ressources à une initiative qui profite d'abord aux plus politisés, et nous savons à quel point vos troupes le sont, qu'aux Mairies d'arrondissement, c'est-à-dire aux leviers d'action de nos représentants municipaux. Mais après tout, pourquoi pas ? Pourquoi ne pas allouer directement des moyens à nos concitoyens sans que les élus n'aient rien à dire ? Si seulement... Car certes, les conditions de dépôt de projet sur la plateforme sont très, très ouvertes, il suffit de résider, de travailler ou d'étudier dans notre ville, mais encore faut-il savoir qu'elle existe et comment y accéder.

Après quelques recherches, il s'est avéré que pour atteindre la plateforme depuis le site de la municipalité, il faut naviguer sur trois pages successives et encore, l'onglet démocratie locale est perdu au fond de la deuxième.

Par ailleurs, je n'ai pas trouvé d'autres éléments de communication que le tweet de Monsieur BOSETTI. Rien sur le compte officiel de la Mairie, sur les différents réseaux sociaux. Étrange constat pour le support de notre démocratie locale à l'heure du tout numérique. Pas ou peu de mention de cette plateforme dans le dernier journal municipal non plus.

Ce budget participatif profiterait-il à quelques chanceux triés sur le volet ? Voilà qui en dirait long sur votre conception de la démocratie.

Monsieur le Maire, je dirais qu'après deux ans de mandat, je crois que nos concitoyens et notre assemblée auront cerné votre marque de fabrique pour ce qui devait être, je le rappelle, le dernier mandat pour le climat. Donc ce sera Lyon en concertation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur LÉVY, c'est à vous.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous rappelez régulièrement et sans doute à juste titre qu'il ne peut exister de transition écologique sans justice sociale. Pour autant, à la lecture de votre politique et à la lecture du rapport, on se rend compte que, finalement, votre politique écologique se fait au détriment des plus modestes et des plus fragiles.

Je prends par exemple page 16, un chapitre du document s'intitule « Un urbanisme, un aménagement, un habitat et du logement ». Y sont évoquées les grandes orientations de la PPI à agir pour permettre à tous et toutes de se loger, faire entrer Lyon dans l'ère du bâtiment bioclimatique, bas carbone et résilient. Pour autant, la réalité de votre politique dans ce domaine est toute autre, Monsieur le Maire. Elle est perçue comme dure avec les faibles. L'arrêt de la construction engendre une hausse du prix de l'immobilier. Les plus précaires sont donc obligés de déménager et sont même pour certains repoussés aux portes de la Métropole. Ils n'ont pas d'infrastructures de transport pour venir à Lyon à ce jour dignes de ce nom et votre majorité – nous l'avons évoqué – refuse catégoriquement le métro et préfère les alternatives à l'efficacité, vu votre exposé, plutôt douteuses.

Ils n'ont pas non plus recours à la voiture, puisque, dans le cadre de la ZFE, une réduction des voies de circulation tous azimuts crée un certain nombre d'embouteillages et une diminution drastique du nombre de places de stationnement. Sans revenir sur ce débat, nous avons démontré combien votre politique sera déjà lourde de conséquences pour ceux qui sont notamment aux minima sociaux. Restent les voies lyonnaises qui ne sont pas achevées bien sûr et qui, de toute façon, ne permettront pas de faire les dizaines de kilomètres que réalisent certains pour venir travailler le matin à Lyon, souvent très tôt, notamment ceux que l'on appelait il y a un an ceux de première ligne.

Résultat, les plus modestes n'ont plus qu'à quitter définitivement Lyon. Vous êtes donc, comme on l'a rappelé à plusieurs reprises, dur avec les faibles et indulgent avec les forts.

Autre conséquence, notamment de cette politique, le nombre important et historique de fermetures de classes annoncées pour la rentrée 2022. Je pense que nous aurons l'occasion lors du prochain Conseil municipal de revenir sur cette action.

Autre point également important sur lequel il n'y a pas de réponse malgré les interventions et les interpellations régulières de l'association No Ghetto !, nous ne voyons pas de politique claire en matière de création de collèges de la part de votre majorité à la Métropole ni d'impulsion de votre part pour assurer une meilleure mixité sociale et d'origine dans nos établissements scolaires, qu'ils soient dans les écoles de votre compétence ou de la Métropole avec les collèges.

Concernant le chapitre sur le sport, jeunesse, vie associative, éducation populaire, un seul dossier est mis en avant. C'est la construction et j'en suis fier du Centre social Gisèle Halimi, dont les travaux ont été initiés durant le précédent mandat.

Le secteur de l'emploi et de la vitalité économique également sont abordés dans le document, mais là peu d'éléments concrets. Vous mettez en avant les piétonnalisations. Nous espérons également, Monsieur le Maire, que vous reculerez sur votre projet, mais c'est déjà bien parti, de piétonnisation de l'avenue des Frères Lumière. En tout état de cause, nous regrettons également – tout à l'heure, vous parliez de débat et de concertation – la manière dont se déroule ce débat à travers un certain nombre d'appels au boycott de la part de vos amis ou d'un climat qui n'est pas forcément très bon.

Je vous rappelle, Monsieur le Maire, notamment un rapport de 2020 de la Chambre de Commerce et d'Industrie, qui estimait qu'une piétonnisation non maîtrisée engendrerait une baisse d'activité de 58 % des commerçants ayant pignon sur rue.

Voici quelques exemples, Monsieur le Maire, qui parlent d'eux-mêmes. Vous n'êtes malheureusement pas en capacité de tenir la promesse de votre famille politique. Votre transition ou rupture brutale, devrais-je dire, écologique est synonyme d'injustice sociale.

Je vous remercie pour votre écoute et votre attention.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Béatrice DE MONTILLE, c'est à vous pour 10 minutes.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Si, comme l'a indiqué Pierre OLIVER en début de Conseil, vous avez été pris au dépourvu et je suis gentille en disant cela, quant aux avis à donner sur la ZFE ou le PPA, sachons reconnaître que ce n'est pas le cas avec ce rapport Développement durable 2021, rebaptisé Lyon en Transition(s) depuis l'an dernier, puisque vous nous le présentez avec 8 mois d'avance par rapport à ce que l'on connaît habituellement.

Mais tout s'éclaire quand on reprend les propos de votre deuxième Adjoint lors de la Commission des Finances. Il s'agit d'une opération de communication. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est lui.

Nous avons bien noté cette forte propension à communiquer, d'un côté des grands laïus sur la plantation d'arbres et de l'autre l'impression de documents publicitaires en veux-tu en voilà. C'est d'ailleurs ce qui a poussé notre collègue, Laurence CROIZIER, à vous demander un récapitulatif de l'ensemble des documents de communication que vous avez réalisés depuis le début de ce mandat avec le nombre d'exemplaires édités et leur coût.

Je voudrais surtout saisir l'occasion de ce rapport pour vous reparler et oui, une fois de plus, Monsieur le Maire, du quartier de la Guillotière, cité trois fois dans ce rapport, pages 23, 33 et 53. Comme vous y consacrez une partie de votre éditorial, nul doute que c'est un sujet important.

Nous sommes encore dans le flou quant à vos intentions et sommes interloqués par votre manque d'action. Bientôt deux ans de mandat et je vous pose toujours les mêmes questions au sein de cette, enceinte digitale alors que rien ne nous empêchait, soit dit en passant, d'être aujourd'hui en présentiel, ce qui aurait rendu cet exercice démocratique somme toute plus efficace. Je ferme la parenthèse.

Ma question, comme au premier jour du mandat, est la suivante : où allons-nous et quels sont vos plans pour ce quartier emblématique de Lyon ? Ce que les habitants de la Guillotière voient de votre action en tant que Maire de Lyon est bien faible. Je ne suis pas la seule à vous le dire, à le répéter, même le Préfet vous envoie ce même message. Dans une lettre qu'il vous a adressée, il estime que vous n'avez pas respecté vos engagements en matière de sécurité publique. Il réclame plus de policiers municipaux sur le terrain et un partenariat en matière de vidéo protection.

Nous avons vu fleurir des pissotières et plus récemment a éclos un nouveau passage clouté tout fraîchement dessiné. Pensons-nous franchement que tout cela soit à la hauteur des enjeux pour apaiser ce quartier et montrer aux habitants que nous nous occupons d'eux ?

Lors des derniers Conseils d'arrondissement, quand nous questionnons Mesdames les Maires, Madame Véronique DUBOIS-BERTRAND pour le 3^e et Madame Fanny DUBOT pour le 7^e, sur vos intentions de piétonnisation de la rue Paul Bert et de la rue de Marseille, les réponses sont floues : nous allons concerter les habitants. Concertation déjà exercée d'ailleurs et qui donnait plutôt un avis défavorable à cette piétonnisation de la rue de Marseille.

Connaissant vos méthodes de concertation, permettez-nous d'être dubitatifs. En effet, si nous regardons ce qui se passe un peu plus loin dans le 8^e en termes de concertation, nous sommes inquiets. Vous allez réussir à détruire le dynamisme commercial de la rue des Frères Lumière en imposant votre obsession doctrinaire de piétonnisation contre l'avis des commerçants, vent debout contre vos projets. Il suffit de déambuler sur cet axe commercial et de regarder les vitrines, lieux privilégiés d'expression des commerçants. Pour que les commerçants en soient réduits à utiliser leurs vitrines pour s'exprimer, cela montre encore que vos concertations ne sont peut-être pas des espaces libres et si efficaces d'expression citoyenne comme vous le prétendez. Tout cela laisse les habitants et les acteurs du quartier bien démunis.

Un autre exemple, récemment encore, ce bistro qui, suite à une concertation sur l'emplacement de ces fameuses pissotières dans le quartier de la Guillotière - concertation qui montre que l'efficacité est peu probante - ce bistro qui nous raconte qu'il est obligé de mettre des caches en vitrine pour ne pas voir les usagers en pleine action.

Bon, plus sérieusement, la Guillotière fait encore en mars la une des journaux lyonnais. Les employés du Casino demandent maintenant une prime de risque pour venir y travailler. Des jeunes se permettent d'improviser un feu sur la place Mazagran et diffusent en toute liberté et en toute impunité sur les réseaux sociaux des messages totalement irrespectueux et demandant : mais où est la police ?

Encore cette semaine, les Dalton sont passés par là pour venir littéralement narguer l'État, lançant des balles de paintball sur un bâtiment de la Préfecture et interpellant le Préfet par son prénom aussi via les réseaux sociaux.

Tout cela ne fait que me persuader que je le suis engagée dans la campagne présidentielle et pour les législatives derrière la bonne candidate, celle qui a prévu et qui mettra en place, parce qu'elle est une femme d'action, tournée vers les résultats, un programme ambitieux pour urgemment restaurer l'autorité de l'État et surtout investir dans notre justice et dans notre police – vous pouvez sourire, Monsieur le Maire – en leur donnant des moyens financiers, matériels et humains à la hauteur des enjeux.

Revenons à Lyon, c'est bien main dans la main que tous les échelons doivent travailler. Les électeurs ne supportent plus que la réponse qui leur soit apportée soit : ce n'est pas moi, c'est le voisin. Alors, Monsieur le Maire, prenez vos responsabilités. Vous incarnez en tant que Maire de Lyon l'autorité de cette ville. Face à tous ces faits que je viens de vous citer, aucune réaction ni sur votre compte Twitter ni dans la presse. Ma question est la suivante : que faisons-nous à Lyon concrètement pour remettre de l'ordre dans nos rues ?

Je vous remercie pour les réponses que vous voudrez bien apporter à cette question très précise.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique et le groupe Lyon en Commun, Monsieur CHEVALIER, c'est à vous pour 5 minutes.

M. CHEVALIER Alexandre, Adjoint : Merci.

J'avais déjà constaté lors d'un précédent Conseil municipal dans l'opposition qu'il provoquait apparemment chez certains des illuminations en matière de politique sociale. Madame GAILLIOUT et Monsieur LÉVY viennent de nous le confirmer de nouveau. En tout cas, je les encourage à une véritable introspection sur leurs actions passées et peut-être une réaffirmation aussi de leurs convictions pour venir se placer à notre gauche.

Je vais effectivement vous lire notre intervention.

Avec ce rapport, Lyon en Transition(s) 2021, nous réaffirmons avec force notre engagement pour répondre à trois objectifs, un objectif écologique d'abord. Les activités humaines doivent contribuer à limiter les impacts environnementaux. Un objectif social, l'évolution de la société doit garantir l'accès pour toutes et tous au bien commun, la santé, l'alimentation, l'éducation ou encore la culture. Enfin, un objectif économique, la croissance économique doit être inclusive, durable et offrir un travail décent au plus grand nombre.

Mais avant d'aborder quelques-unes de nos actions emblématiques, je souhaite insister sur trois points.

Le premier, la transition écologique ne doit pas être oubliée de l'humain. Elle doit être sociale et solidaire. Nous avons le devoir de protéger la population et de lui permettre de vivre dignement.

Le deuxième, la transition écologique est l'affaire de tous. Elle ne peut exister sans l'intervention humaine. Elle nécessite une prise de conscience générale et un changement de comportement.

Le troisième, la transition écologique est une obligation pour Lyon, particulièrement impactée par le changement climatique. C'est la grande ville française où les températures ont le plus augmenté. Elle figure aussi dans la première moitié de villes européennes de plus 500 000 habitants qui ont connu le plus gros réchauffement. Nous devons donc bâtir une ville résiliente, dans laquelle les Lyonnaises et les Lyonnais pourront continuer d'habiter.

En 2021, nous avons posé davantage de jalons pour effectuer cette nécessaire transition écologique. Symbole fort, nous avons déclaré l'état d'urgence climatique. Nous avons poursuivi la création d'îlots de fraîcheur avec la végétalisation d'espaces publics d'abord et de cours d'écoles et de crèches. Nous avons commencé à réduire notre consommation d'énergie avec le changement du système d'éclairage public.

Et, comme je l'ai dit, la transition écologique doit s'accompagner d'une transition sociale. Avec le projet social du CCAS, nous avons présenté une stratégie pour faire solidarité. Il s'agit de favoriser l'accès aux droits des plus fragiles. Pour les enfants et les aînés, nous avons renforcé leur place dans la cité. Nous avons par exemple ouvert nos résidences seniors sur la ville par la culture.

Et comme au XXI^e siècle les femmes restent discriminées dans notre société, nous avons œuvré pour elles. Nous avons défini un plan de l'égalité professionnelle à la Ville de Lyon et renforcé nos actions pour lutter contre les violences faites à leur rencontre.

J'en arrive à la transition économique. En 2021, nous avons adopté le Schéma de Promotion des Achats socialement et économiquement responsables. Avec ce SPASER, nous nous appliquons à faire évoluer nos pratiques d'achat public au service de la transition écologique, au service de la protection de la santé, au service d'un développement économique vertueux et au service d'une ville plus inclusive qui favorise notamment l'insertion des publics éloignés de l'emploi.

Sur ce dernier point, la Ville a d'ailleurs accentué son effort dans l'insertion professionnelle des jeunes avec l'accueil accru d'apprentis et des stagiaires gratifiés, comme l'avait déjà précisé Monsieur GODINOT.

Vous l'avez noté, la transition ne se décrète pas, elle se construit. Elle nécessite le concours de toutes et tous. Chacun doit apporter sa pierre à l'édifice. En tant qu'élus, il en va de notre responsabilité. Notre Ville doit montrer l'exemple en Mairie centrale comme dans les arrondissements. Toutes nos politiques publiques tendent vers la réalisation de ces objectifs de transition. Nous avons donc fait le choix d'un travail inter-délégations, qu'il s'agisse de notre exécutif ou de nos services.

Notre Ville a aussi un rôle moteur à jouer pour sensibiliser et impliquer la population et les acteurs associatifs et économiques de notre territoire. Elle doit servir de catalyseur pour impulser les dynamiques et soutenir les initiatives. Nous avons ainsi conforté et mis en place des outils de participation citoyenne pour fabriquer la ville de demain : Conseils d'arrondissement des Enfants, Conseils de Quartier ou encore diagnostics de territoire.

Nous aidons également des structures des champs de l'écologie, de l'action sociale, de l'éducation populaire qui accompagnent notre conduite du changement.

Ce rapport Lyon en Transition(s) démontre que notre Ville est résolument engagée sur la voie de la transition écologique, sociale et économique avec les Lyonnaises et les Lyonnais. Le chemin à parcourir est encore long, mais il est impératif d'accentuer nos efforts, pour ne pas hypothéquer l'avenir des générations futures.

Encore un grand merci à l'ensemble des services et des élus pour leur engagement au quotidien. Vous l'aurez compris, nos groupes Socialiste, la Gauche sociale et écologique Lyon en Commun accueillent favorablement ce rapport.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CHEVALIER.

Pour le groupe les Écologistes, Madame GOUST, c'est à vous pour 8 minutes.

Mme GOUST Victoire : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Puisque précédemment nous a été reproché notre manque d'actions concrètes au cours de l'année passée, je vous propose pour illustrer le rapport Lyon en Transition(s) 2021 une immersion, immersion dans le quotidien d'un Lyonnais du 8^e, appelons-le Alain, à la fin 2021.

Jeudi 9 décembre. Alain sort de chez lui pour emmener à vélo sa fille à l'école maternelle Olympe de Gougues. Pour réduire les inégalités entre enfants, l'école propose depuis quelques mois des petits déjeuners gratuits, deux fois par semaine. Pour le petit frère à la crèche, se prépare bientôt une grande collecte de jouets de seconde main. La seconde main, on la retrouve aussi dans le domaine de culture, comme au CHR D qui a présenté une de ses expositions entièrement éco conçue au concours Zéro Déchet, Zéro Gaspillage.

En route vers son travail, Alain voit passer des véhicules électriques estampillés Ville de Lyon. Une fois arrivé, facile pour lui de trouver une place sur un des nouveaux arceaux vélo.

À sa pause déjeuner, il va courir au Parc de la Tête d'Or et, sur son parcours, il croise des policiers municipaux à vélo et même à cheval. Au même moment, 150 Lyonnaises et Lyonnais en difficulté profitent d'un repas gratuit, chaud et équilibré au restaurant social municipal du 3^e.

Après son travail, Alain va recevoir sa troisième dose de vaccin Covid au Centre de Vaccination de Gerland, qui est un des plus grands de France. Ce centre d'ailleurs se trouve non loin de la future Académie de l'OMS, qui ouvrira en 2023.

Le lendemain, la mère d'Alain l'appelle de bonne heure et de bonne humeur, parce qu'elle a reçu un questionnaire « La ville où bien vieillir ». Ça, c'est nouveau, que la Ville consulte les personnes âgées.

En fin d'après-midi, Alain va faire un saut au centre commercial de la Part-Dieu. Là, il aperçoit une longue file de jeunes devant une devanture rouge. Il se demande si c'est une nouvelle marque de *fast fashion*. Non, c'est l'atelier de l'emploi, qui informe sur l'emploi et

la formation. Après ce bain de foule dans le centre commercial, il va prendre l'air non loin de là au square Descours et il y découvre l'un des neuf vergers municipaux.

En parlant de foule justement, il y a deux jours, c'était l'inauguration de la Fête des Lumières. Cela faisait deux ans qu'il attendait cela et toute sa famille s'est bien amusée au Parc Blandan avec les œuvres ludiques pour les enfants, une nouveauté.

En rentrant chez lui, il remarque que l'éclairage des rues a changé avec de la détection automatique. D'ailleurs, il a lu qu'un tiers des investissements de la Ville serait consacré à la transition écologique. Il se dit qu'il va peut-être rejoindre son conseil de quartier pour contribuer à ces décisions et pour participer aux concertations.

Voilà, ce récit qui reflète le quotidien d'un nombre croissant de Lyonnaises et de Lyonnais a été construit donc à partir de ce rapport Lyon en Transition(s) 2021.

En juin 2020, nous avons été élus sur un programme ambitieux de transition écologique, ambitieux, oui, parce que la Ville avait accumulé un retard au regard des préconisations des scientifiques sur le climat pourtant répétées et amplifiées depuis plus de 30 ans. Et ce retard, aujourd'hui, nous souhaitons le combler.

Un programme ambitieux, n'en déplaise à Madame GAILLIOUT, au regard aussi des enjeux de santé globale et de justice sociale, qui ont été particulièrement mis en lumière au cours de la pandémie.

Donc dans un temps record après notre arrivée en juin 2020, nous avons construit notre plan de mandat et planifié nos investissements pour apporter de la transparence et de la visibilité aux Lyonnaises et aux Lyonnais et, sans attendre, nous avons commencé à mettre en œuvre ce plan malgré les aléas de la pandémie. Nous sommes ravis de voir se rallier aujourd'hui tous les groupes d'opposition à ce sujet de l'écologie et de la justice sociale. Mieux vaut tard que jamais !

Ce rapport, dans la continuité du rapport 2020, mais avec beaucoup de mois d'avance, comme évoqué précédemment, illustre le sérieux et la détermination de notre majorité sur tous les fronts. Et loin d'être un document publicitaire comme insinué par Madame CROIZIER et Madame DE MONTILLE à l'instant, ce rapport, rappelons-le, répond à une obligation légale et à notre désir de transparence et de redevabilité.

Contrairement à ce que certains opposants voudraient faire croire, notre vision de la transition écologique n'a pas pour seul objet les pistes cyclables. En effet, comme exposé par Monsieur GODINOT en présentation, elle agit sur les 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU pour 2030. Ces objectifs répondent aux défis environnementaux, car ils sont prégnants, mais aussi à ceux de santé, d'inégalité, de paix et de justice. On en conviendra, ce sont des thématiques qui résonnent fort dans le contexte international de pandémie qui continue, rappelons-le, et auquel s'ajoute désormais la guerre en Ukraine. C'est donc bien une approche systémique et transversale que nous mettons en œuvre pour adapter notre Ville aux défis qui évoluent constamment. C'est aussi pour une meilleure qualité de vie de toutes et tous que nous agissons avec une méthode assumée. Cette méthode, c'est, oui, du copilotage avec les arrondissements et de la co-construction avec un nombre croissant d'habitants, n'en déplaise à Monsieur HERNANDEZ. Les résultats en 18 mois sont déjà tangibles.

Au-delà du territoire de la ville, notre action s'inscrit dans la mobilisation internationale pour la transition écologique. Il a été rappelé la Déclaration d'Urgence climatique suite à l'appel de l'ONU ou la candidature au programme 100 villes climatiquement neutres. Loin d'être punitive, comme on nous le reproche parfois, notre action répond au double enjeu mis en lumière dans le dernier rapport du GIEC : le risque climatique et la lutte contre les inégalités, car, je cite le rapport, les personnes les plus vulnérables sont affectées de manière

disproportionnée par les impacts du changement climatique. Les villes doivent s'adapter pour réduire leur vulnérabilité. Il en va de la qualité de vie des habitants, mais aussi de leur sécurité et la sécurité, cela ne se réduit pas à une intervention policière et à des caméras.

Nous nous mobilisons pour prendre pleinement part à cette transformation et pour façonner une ville exemplaire, qui inspire et qui mobilise dans son sillage à tous les niveaux, national et international.

Aujourd'hui, en cette période électorale et dans le contexte mondial fébrile qui voit éclater la violence et la précarité, notre groupe souhaite comme précédemment indiqué par Madame RUNEL également que tous les échelons de gouvernance prennent à leur tour la mesure de cette urgence démocratique, sociale et climatique et fassent enfin leur part.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame GOUST.

J'ai noté une demande de prise de parole de Madame CROIZIER. Je vais vous céder la parole avant de laisser Sylvain GODINOT revenir sur les points soulevés. Madame CROIZIER, c'est à vous.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire, je n'en ai pas pour longtemps, mais après cette apologie empreinte d'une grande modestie de Madame GOUST et comme visiblement nous sommes régulièrement pris pour des imbéciles, je voulais simplement préciser à Madame GOUST que nous savons tous que ce rapport est obligatoire et que, si elle avait mieux écouté, elle saurait que la question qui était posée concernait l'ensemble des publications faites depuis le début du mandat de cet exécutif, qui n'avaient pas leur pareil avant, toutes les publications que nous avons eues sur les différents types de budgets, sur la PPI expliquée aux uns et aux autres et que c'est ce détail-là que j'ai questionné en Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Monsieur GODINOT, je vous cède la parole.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Alors, je vais répondre rapidement. Je vais déjà vous remercier de vos réactions sur ce rapport. Je suis ravi que nous ayons autant de temps pour en parler.

Les choses patinent, nous dit Madame GAILLIOUT. Les choses patinent, très bien, nous serions dans une continuité à peine modifiée. Je suis prêt à aller visiter avec vous, Madame GAILLIOUT, les bâtiments qui avaient été rénovés au niveau basse consommation lors du précédent mandat. Je suis prêt à ce que nous allions voir le montant de l'enveloppe sur la rénovation énergétique et même sur la rénovation en général du patrimoine au mandat précédent, mais je n'ai pas l'impression que nous soyons dans la continuité sur l'entretien du patrimoine de la Ville et je ne reviendrai pas sur la dette patrimoniale.

Sur l'intégration des enjeux de transition écologique dans les politiques sportives ou dans le projet éducatif, c'est pareil, je suis intéressé de savoir où vous la trouvez sous le mandat précédent. J'ai vraiment l'intime conviction que nous faisons un saut important sur ce sujet. Je remercie d'ailleurs les Adjointes qui portent ces politiques d'avoir été aussi ambitieuses.

Sur la place des enfants, au mandat précédent, que ce soit dans les Conseils d'arrondissement des Enfants (il n'y en avait qu'un, dans l'opposition) ou que ce soit dans la Fête des Lumières, je n'ai pas l'impression non plus que nous soyons dans la continuité ni sur le budget participatif.

C'était quelques mesures. Sur la politique qui était menée l'autopartage non plus, qui a doublé cette année, par rapport au mandat précédent, je ne pense pas que l'on puisse dire qu'on est dans la continuité.

Ensuite, vous nous dites, les enjeux ont changé. Alors, effectivement, les enjeux ont changé. Il y a la crise énergétique qui frappe toute l'Europe. Il y a la guerre en Ukraine. Nous en sommes bien conscients. Il y a un nouveau rapport du GIEC. Je n'ai pas l'impression que le nouveau rapport du GIEC nous ait dit, désolé, on s'était trompé, en fait, il n'y a plus d'urgence climatique, tout va bien, allez-y à fond sur le pétrole et sur le gaz. Je n'ai pas vu cela. Au contraire, il me semble que l'explosion de la facture énergétique des ménages, qui est devant nous et qui va nous frapper très durement vient nous renforcer dans la nécessité de trouver des solutions alternatives à la voiture en autosolisme.

Je partage complètement vos enjeux sur la santé globale. On a évoqué l'alimentation. On sait que les Français mangent trop de viande, que c'est une source majeure de maladies cardiovasculaires, de cancers. Il me semble que nous allons aussi dans la bonne direction sur ce sujet avec nos cantines scolaires.

Nous ferions des mesures antisociales. Alors, je ne vois pas en quoi les tarifs sociaux que la Métropole et le SYTRAL ont mis en place sont des mesures antisociales. Je ne vois pas en quoi le revenu de solidarité pour les jeunes est une mesure antisociale, mais vous me l'exposerez. Je ne vois pas non plus en quoi la politique d'attractivité du mandat précédent, qui faisait exploser les prix de l'immobilier, était une mesure sociale. Je ne vois pas en quoi le fait de chasser les réfugiés et de tout faire pour qu'ils ne restent pas sur notre territoire était une mesure de solidarité non plus. J'attends les résultats de votre discussion avec Lyon en Commun sur le point de savoir si vous êtes des acteurs de la gauche. Je suis très intéressé. J'espère que vous préciserez cela d'ici les législatives.

Pour Monsieur HERNANDEZ, nous faisons trop de concertation. Alors, c'est assez génial. Je ne m'attendais pas à entendre cela en Conseil municipal. Je vous invite à le tweeter assez largement avec l'ouverture du débat public. Je pense que les Lyonnaises et les Lyonnais apprécieront. Trop de concertation, nous y consacrons trop d'argent au détriment des Mairies d'arrondissement. Je voudrais quand même rappeler que, pour la première fois, tous les projets inscrits à la PPI sont présentés aux Mairies d'arrondissement et que nous associons les Maires d'arrondissement à l'avancement de la PPI. Je n'ai donc pas l'impression que nous concertions moins ou que nous associons moins les Mairies d'arrondissement aux travaux qui sont menés dans le cadre de la PPI.

Le budget participatif, c'est 50 millions d'euros, deux fois 25, donc 5 % de notre PPI. C'est certes important, mais ce n'est pas non plus excessif, me semble-t-il, par rapport au poids que peuvent en attendre les Lyonnais.

Vous dites que, toutes les 10 pages, il y a le mot concertation, c'est excessif. Il y a 50 pages, on en parle cinq fois. Je pense que, vu le nombre de politiques publiques que nous menons, ce n'est pas excessif.

Vous dites : « il n'y a pas de fil conducteur dans ce document ». Alors, précédemment, le plan suivait l'organigramme de la Ville, les délégations. Aujourd'hui, il suit les délégations des élus, il suit aussi la logique des objectifs de développement durable. Il me semblait que c'était clair. Je veux bien réexpliquer les objectifs de développement durable si besoin.

Monsieur LÉVY, vous nous dites que nous faisons des politiques contre les plus modestes et notamment, depuis que nous sommes là, nous arrêtons de construire. Je veux bien que nous revenions avec Raphaël MICHAUD sur les constructions annuelles de logement, mais il me semble que le déclin avait commencé au mandat précédent et pas à celui-ci.

Les transports en commun, encore une fois, je ne vois pas en quoi c'est une politique qui exclut les plus modestes, au contraire, il me semble que ce sont des solutions pour tous et notamment eux.

Ensuite, je veux bien que le rapport développement durable soit un sujet très large, mais nous ne sommes pas non plus en Conseil métropolitain. Sur le Schéma directeur des Collèges, il me semble qu'on a un peu loin dans la diversité des questions que l'on peut embarquer dans ce Conseil.

Enfin, pour finir sur le volet rapport de communication, je pense que vous m'avez mal compris ou je me suis peut-être mal exprimé en Commission Finances. Le souhait est de faire en sorte que ce rapport survienne plus tôt. C'est le souhait de pouvoir en rendre compte à la population, parce que sortir un rapport un an après les actions qui y sont décrites, nous n'avons plus envie de parler de ces actions-là, mais des actions en cours aux habitants et aux autres acteurs qui sont partenaires de la Ville. Je remercie donc et je souligne le travail qui a été fait à la fois par les services et par chaque adjoint, puisque j'ai rencontré individuellement chaque adjoint pour produire ce rapport.

Est-ce que nous dépensons trop d'argent dans la communication aujourd'hui ? Je ne suis pas sûr. Je ne le pense pas, au contraire. Ce rapport a divisé par deux son volume. Il sort à la même fréquence. Donc en première approche, son coût est divisé par deux. Je m'inspirerai évidemment plus fortement des actions qui sont conduites à la Région, qui est effectivement très forte en termes de communication. Je pense notamment aux milliers de panneaux qui sont en train de recouvrir tout notre territoire. À quelques milliers d'euros le panneau d'entrée de ville multiplié par quelques milliers de panneaux, on est sur des montants qui n'ont certes rien à voir avec le budget de communication de la Ville de Lyon.

Je vais m'arrêter là. Je pense que nous avons besoin de discuter encore sur un certain nombre de points.

Je remercie les intervenants de la majorité pour leurs propos équilibrés.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur GODINOT.

Alors, il semblerait que d'autres mains se soient levées entretemps. J'aimerais donc pouvoir faire le tour des demandes de prise de parole. Monsieur LÉVY d'abord. Je n'en vois pas d'autres après. Nous finirons donc ce tour avec vous, Monsieur LÉVY.

M. LÉVY Charles-Franck : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Compte tenu de l'heure, je serai assez rapide.

Simplement, pour expliquer aussi à Monsieur GODINOT qu'avant qu'il n'arrive au sein de l'exécutif de la Ville de Lyon, il existait des politiques environnementales, notamment auprès des enfants des écoles et des collèges. Il faudrait qu'il se souvienne du rapport et de la discussion que nous avons eue il y a quelque temps autour du PEDT. Je l'invite à relire un certain nombre de documents et d'actions menées par la Ville. Il existait des jardins partagés avant que vous n'arriviez à la municipalité. Il existait des composteurs avant que vous n'arriviez à la municipalité. Il existait des transports en commun avant que vous n'arriviez à la municipalité. Il existait une politique environnementale, de l'écoute, du dialogue. Cela vous fait rire, mais en effet, Monsieur le Maire, a priori, vous avez un certain nombre d'oublis.

Quant à Madame GOUST, j'aimerais bien un jour qu'on rencontre Alain avec elle, Alain du quartier de Mermoz. J'espère quand même pour elle, qu'elle a comme autre objectif pour un habitant de notre ville, que d'aller au restaurant social. Malheureusement, le fils d'Alain par la politique de la Mairie centrale et de la Mairie d'arrondissement ne pourra plus aller pendant les vacances d'hiver à la patinoire. Alain est particulièrement inquiet, parce qu'il voulait s'investir dans le Conseil citoyen de Mermoz, mais la municipalité ne souhaite pas associer les habitants à la rénovation du quartier. Alain aurait bien aimé aussi

aller à l'équipement social également prévu sur le quartier de Mermoz et pour lequel la municipalité ne donne aucune perspective. J'aimerais bien que l'on rencontre Alain avec Madame GOUST. En tout cas, je suis disponible pour lui faire rencontrer un certain nombre d'habitants.

Et je pense que les propos sont équilibrés de toute part.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Alors, puisque vous parlez d'équilibre, Monsieur LÉVY et d'ailleurs Monsieur HERNANDEZ, j'aimerais revenir sur un point en complément à ce qu'a pu évoquer Sylvain GODINOT à l'instant. Moi, j'aimerais comprendre ce que vous voulez nous dire quand, d'un côté, vous nous dites, vous êtes dans l'inaction la plus totale et en même temps dans la transition la plus brutale. Donc je bouge ou je ne bouge pas ? En fait, je ne sais pas trop. Pour moi, il y a là une totale incohérence qui, en ce qui me concerne, mais je pense que c'est le cas pour les membres de ma majorité, nous ne permet pas véritablement de comprendre quel est le sens de votre propos.

Monsieur LÉVY, soyez rassuré, bien sûr nous savons que nous n'avons pas créé Lyon ex nihilo il y a un peu moins de deux ans. Nous savons que beaucoup de choses existaient, mais, avant vous, même, il existait déjà des transports en commun, il y avait même déjà des équipements sociaux. On pourrait remonter ainsi 2 000 ans d'histoire et trouver beaucoup, beaucoup de choses qui existaient déjà avant le début des années 2000. Rassurez-vous.

Pour revenir et en complément de ce qu'a dit Sylvain GODINOT sur la transition, pour vous répondre, Monsieur HERNANDEZ, en particulier, vous parliez de l'énergie tout à l'heure. Nous sommes bien dans l'action la plus concrète, la plus pragmatique qui soit. Je voudrais simplement citer un exemple qui a même pris un autre sens au regard de l'actualité en Ukraine. Depuis le 1^{er} janvier 2022, 25 % du gaz consommé à la Ville de Lyon est issu d'un processus de méthanisation. C'est du biogaz. Le biogaz est une énergie renouvelable, produite localement. C'est autant de gaz que nous n'avons pas besoin d'acheter à un pays étranger, que ce soit la Russie, l'Algérie ou la Norvège et Dieu sait si, aujourd'hui, ne pas acheter du gaz russe, c'est important. C'est un exemple très concret, l'achat du biogaz. Aujourd'hui, c'est une quarantaine de bâtiments municipaux qui sont chauffés en biogaz. C'est de l'inaction, cela ? Cela n'existait pas auparavant. Non, c'est de l'action extrêmement concrète et j'en félicite d'ailleurs Sylvain, puisqu'il en a été le principal acteur et bien évidemment les services qui ont permis que cela se réalise.

Nous pourrions parler de la transformation de la flotte de véhicules municipaux, qui avait bien sûr déjà été engagée, mais nous avons très largement accéléré, multiplié la rapidité avec laquelle nous renouvelons la flotte de véhicules pour avoir des véhicules qui soient plus décarbonés et surtout une flotte avec des motorisations très différentes.

Sur le budget participatif qui semble retenir toute votre attention, Monsieur HERNANDEZ, je souhaite d'abord vous rassurer sur un point. Alors, je sais que vous ne consultez certainement pas l'agenda public du Maire quotidiennement – c'est peut-être un tort après tout –, mais sachez que demain, le lancement officiel du budget participatif se fera ici même à l'Hôtel de Ville en présence de nombreux acteurs, notamment les Conseils de Quartiers, Conseils citoyens, mais aussi les acteurs de l'éducation populaire, pour justement présenter, expliquer, les associer surtout à l'exercice. Parce que nous savons à quel point la réussite du budget participatif dépend de la mobilisation massive de tous les acteurs qui font vivre la démocratie du quotidien, cette démocratie contributive à laquelle nous sommes extrêmement attachés.

Mais, rassurez-vous, Monsieur HERNANDEZ, vous resterez un représentant. La démocratie représentative continuera d'exister. Vous aurez toujours le loisir de prendre la parole en Conseil municipal pour nous dire ce que vous pensez de notre politique, mais en plus de cela des citoyens pourront eux aussi avoir du pouvoir d'agir et de transformer leur quotidien sur la base des idées qu'ils proposeront et qu'ils soumettront au vote des gens dans les arrondissements à hauteur de 5 % de la totalité des investissements prévus sur la Ville. Vous le voyez, nous sommes quand même dans un volume, je dirais, plus que raisonnable, raisonné, il ne s'agit pas de révolutionner complètement le fonctionnement de notre institution. Nous allons simplement mettre 5 % de nos investissements directement entre les mains des Lyonnaises et des Lyonnais. Il ne me semble pas là y voir matière à être effrayé. Nous ne sommes pas dans une révolution, révolution d'ailleurs que vous évoquez régulièrement mais que, en ce qui me concerne, je n'ai jamais évoquée. Je ne vous ai jamais parlé de révolution écologique. On parle depuis le début de ce mandat et même auparavant de transition écologique. La transition est un mot qui dit bien ce qu'il veut dire, à savoir que nous sommes dans un processus de transformation graduelle, volontariste certes, cette transition écologique se fera de manière volontariste, elle se fera bien évidemment de manière juste, de manière solidaire et, j'y reviens, puisque cela a été aussi évoqué.

Je ne vais pas revenir sur les exemples que Sylvain GODINOT a très justement rappelés tout à l'heure et qui sont autant de réponses aussi à votre interpellation, Madame GAILLIOUT, mais je ne crois pas invisibiliser les plus pauvres quand, avec nos amis de la Métropole, nous décidons la mise en place de la gratuité des transports justement pour ceux-là, ou des tarifs très bas pour permettre justement aux familles les plus modestes de se déplacer plus facilement en ville. Que ne l'avez-vous fait précédemment ? La mesure ne semble pas si difficile à prendre. Nous sommes parvenus à la prendre.

La mise en place du revenu de solidarité jeunes, n'est-ce pas également une mesure à destination des plus précaires ? Si, je le crois. Mais si l'on regarde d'autres indicateurs plus précis pour vous répondre, Monsieur LÉVY, en 2019, le montant des aides sociales facultatives distribuées par le CCAS s'élevait à 830 millions d'euros. En 2021, c'est 1 million d'euros. Donc nous avons augmenté le budget pour les aides sociales facultatives. Pourquoi ? Parce qu'il y a effectivement une crise sociale, il y a une montée de la précarité dans ce pays et dans cette ville, notamment à la faveur de la crise sanitaire. Nous avons mis nos aides sociales à la hauteur de l'enjeu. Je n'y vois pas, moi, de signe d'un renoncement à faire de notre transition écologique une transition solidaire, bien au contraire.

Alors, Monsieur HERNANDEZ, vous nous interpellez aussi sur cette fameuse phrase qui vous a manifestement marqué, le dernier mandat pour le climat. Alors, tout à l'heure, Victoire GOUST brandissait le dernier rapport du GIEC, le sixième. J'en ai un autre exemplaire ici entre les mains. Pourquoi parle-t-on du dernier mandat pour le climat ? Cela ne signifie pas qu'après 2026, tout est foutu et tout est terminé. Non, bien sûr que non.

J'aimerais pour vous aider à comprendre et faire référence à l'un des sujets précis qui est évoqué dans le rapport du GIEC, la question des budgets carbone. Qu'est-ce que c'est qu'un budget carbone ? C'est, pour faire simple, le montant net de CO₂ que nous, êtres humains, pouvons encore émettre pour rester dans les limites de l'Accord de Paris. Les scientifiques du GIEC, qui sont très nombreux, ce sont plusieurs milliers de scientifiques, pour faire ce rapport - 14 000, je crois, productions scientifiques qui sont compilées - nous disent : pour rester dans ce budget carbone, il faut mener les actions dans la décennie 2020-2030. Cela veut donc dire que, dans le mandat dans lequel nous sommes, il faut avoir engagé de manière extrêmement volontariste toutes les actions pour rester notamment dans ce budget carbone.

Je pourrais prendre d'autres exemples, d'autres sujets évoqués dans le rapport du GIEC, dont je vous invite bien évidemment à la lecture. Le dernier mandat pour le climat, ce n'est pas pour dire qu'après nous, le déluge. Non. C'est pour vous dire, c'est maintenant qu'il faut engager les actions.

Je vous rappelle à ce sujet que la majorité que vous soutenez, enfin, je ne sais pas si vous soutenez la majorité actuelle, à vrai dire, je ne sais plus où vous vous situez, puisque manifestement les progressistes sont complètement à gauche de LYEC, vous-même vous situeriez peut-être à droite, bref, je vous laisse avec vos positionnements propres sur l'échiquier politique français actuel. La majorité que vous soutenez, vous le savez, a été condamnée pour son inaction sur la qualité de l'air. Nous l'avons évoqué lors de la délibération précédente. Elle est aussi jugée très sévèrement par le Haut Conseil pour le Climat, qui dit très clairement, aujourd'hui, la France d'une part ne respecte pas les Accords de Paris, mais ne s'est pas positionnée sur la trajectoire du respect de l'Accord de Paris. Je vous rappelle que l'Accord de Paris, c'est l'Accord de Paris, capitale française, c'est-à-dire nous, la France, en tout cas le Président de la République, donc votre majorité, qui s'est targuée de *make the planet great* again, c'est-à-dire de refaire de cette planète un endroit agréable à vivre si je devais le traduire simplement ou en tout cas soutenable. On en est loin. On en est loin. Aucune fierté à tirer de tout cela, au contraire, sans doute la honte de ne pas être à la hauteur des propres engagements que nous avons pris, pas simplement envers nous-mêmes, mais devant le monde. La France ne se doit pas simplement de respecter les engagements qu'elle prend pour sa propre population, mais à l'égard de la planète entière. Nous avons un rôle de référence à assumer. En tout cas, c'était ce que j'avais compris quand j'entendais les premières déclarations du Président de la République au début de son mandat. Aujourd'hui, on en est très loin. On en est très, très loin.

J'ai envie de vous répondre aussi, Madame GAILLIOUT, sur un point un peu anecdotique certes, au regard de ce que je viens d'évoquer, mais puisque vous avez parlé des abords des écoles devant lesquels passeraient encore des deux-roues motorisés. Oui, c'est vrai, il passe encore des deux-roues motorisés aux abords des écoles, bien que ce ne soit pas autorisé là où nous avons voulu apaiser. Il y passe aussi des vélos, des vélos cargos notamment, oui. Je peux en témoigner puisque j'emmène l'un de mes enfants à l'école régulièrement le matin. Je vous confirme, des parents emmènent leurs enfants en vélo, parfois avec un siège enfant à l'arrière, parfois dans un vélo cargo et je peux vous assurer qu'il ne s'agit pas que de membres élus au Conseil municipal ou dans les Conseils d'arrondissement, mais bien de Lyonnaises et de Lyonnais. Je n'ai pas envie de dire comme vous et moi, puisque nous, nous sommes élus, mais de Lyonnaises et de Lyonnais qui simplement emmènent leurs enfants à l'école à vélo.

Je vous le précise, quand ils arrivent devant l'école, ils roulent au pas, ils ralentissent, parce que c'est la règle. Cela s'appelle une zone de rencontre. Quand on est à vélo, à un endroit qui est piétonnisé, qui est apaisé, on doit ralentir. Cette règle, de manière générale, est plutôt respectée, en tout cas de ce que je peux en dire.

Bien sûr, Madame DE MONTILLE, je ne vous oublie pas, rassurez-vous, puisque je vous ai bien sûr écoutée avec attention. Vous avez rappelé notre forte propension à communiquer. Je considère qu'un rapport comme le rapport Lyon en transition(s), qui est un document - cela a été rappelé à plusieurs reprises- obligatoire, est surtout un exercice de redevabilité. Je pense qu'il est important, comme l'a précisé Sylvain GODINOT tout à l'heure, de rendre compte de ce que nous faisons. Alors, oui, le document est plutôt bien mis en page. D'ailleurs, j'en félicite Sylvain et les équipes de la Ville. Le document est plutôt bien mis en page pour en permettre une lecture plus aisée, plus agréable. Tant mieux, nous ne sommes pas là pour rendre un document austère, mais bien un document accessible. C'est important, me semble-t-il.

Il a été prévu comme l'a rappelé Sylvain d'en faire un certain nombre d'exemplaires, mais de manière modérée, histoire que les impressions qui sont réalisées soient vraiment utiles.

Je remercie au passage Sylvain de ce petit clin d'œil fait sur les sommes dépensées par la Région pour élaborer des panneaux de communication, d'ailleurs sans doute en trop grand nombre puisque nous en voyons un exemplaire dans le bureau de Monsieur OLIVER. J'imagine qu'il doit y avoir des excédents de panneaux de la Région dont on ne sait pas quoi faire. On en met donc un dans la Mairie du 2^e. Je vous rassure, Monsieur OLIVER, inutile de m'en envoyer un, je ne le mettrai pas dans mon bureau ni même dans les autres Mairies d'arrondissement, peut-être celle du 6^e, mais il n'en est pas besoin. En tout cas, cela ne servira pas à grand-chose à la communication de la Ville. Je tiens à vous le préciser.

Mais Madame DE MONTILLE, puisque vous nous interrogez sur le rapport développement durable, non, pardon, vous nous interrogez sur la place Gabriel Péri, puisque bien évidemment vous avez réussi par un habile, je dois avouer, trait d'humour, c'est comme cela que je l'ai compris, à parler de la place Gabriel Péri et même à parler de votre candidature aux législatives et de la candidature de Valérie PÉCRESSE qui, d'après vous, réclame davantage de moyens humains, notamment pour la police. En entendant cela, c'est vrai que je n'ai pas beaucoup fait attention, je dois vous l'avouer, aux prises de parole de votre candidate, mais je comprends mieux pourquoi un précédent Président de la République, Nicolas SARKOZY pour ne pas le citer, ne la soutient pas encore formellement. C'est vrai qu'en matière de moyens pour la police, il avait plutôt fait l'inverse. Il avait plutôt réduit le nombre de policiers. Je vous rappelle, 10 000 policiers en moins sur toute la France. Madame PÉCRESSE semble vouloir rétablir l'équilibre. Je ne peux que m'en réjouir, puisque je vous rappelle, et ce sera ma réponse, l'une de mes réponses sur la situation place Gabriel Péri, je vous rappelle que, quelques semaines après mon élection, j'allais rencontrer bien sûr le Préfet, mais aussi le ministre de l'Intérieur actuel pour lui demander un renforcement des effectifs de la police nationale, renforcement des effectifs qui a par la suite été concrétisé. Je ne vais pas revenir sur la création de la BST. Vous connaissez tout cela. Vous connaissez sa mobilisation. Vous semblez, c'est ce que j'entends, insatisfaite encore de la mobilisation de la police nationale sur le 3^e arrondissement, puisque vous faisiez référence à l'incursion des Dalton à proximité de la Préfecture et des tirs de paintball sur la Préfecture. Je ne suis pas en charge en tant que Maire de Lyon d'assurer la sécurité du Préfet. Je dois vous le dire, très clairement. La Préfecture étant un bâtiment plutôt bien sécurisé, j'imagine que le Préfet s'est préoccupé depuis cet incident, de renforcer la sécurité autour de la Préfecture.

En tout cas, je peux vous confirmer, Madame DE MONTILLE, que la présence de la police municipale sur la place Gabriel Péri est toujours quotidienne. La police municipale intervient le matin. La BST donc de la police nationale a plutôt les horaires du reste de la journée, c'est-à-dire après-midi et soir.

Oui, nous avons effectivement réalisé ce nouveau passage piéton. Nous n'avons pas fait que peindre au sol, c'est un peu plus complexe. Vous avez certainement noté que nous avons également aplani les bords pour que les personnes à mobilité réduite, les gens avec des poussettes puissent traverser la place en toute sécurité et de manière confortable. C'est donc un peu plus compliqué que cela.

Les discussions, les études se poursuivent pour qu'il y ait d'autres aménagements urbains, parce que, oui, des aménagements urbains contribuent à sécuriser, mais il n'y a pas que cela. J'évoquais la police un peu plus tôt. Nous avons déjà eu l'occasion de vous le dire. Les actions notamment en matière d'accompagnement social se sont considérablement renforcées sur cette place. Ah oui, nous n'avons pas tout résolu d'un coup de baguette magique, mais ma majorité et les Maires d'arrondissement concernées, Véronique DUBOIS-BERTRAND et Fanny DUBOT, restent extrêmement déterminées et

volontaristes sur le sujet. Nous avançons pas à pas. C'est bien normal. Vous comprendrez, parce que vous ne croyez plus au père Noël, que tout ne se résout pas du jour au lendemain, bien évidemment, mais nous avançons. Nous avançons de manière déterminée et avec du volontarisme, je le disais à l'instant. Nous allons continuer.

Je vais m'arrêter là, parce qu'il y aurait tellement de choses à dire bien évidemment, vu que nous avons une cinquantaine de pages que nous aurions pu prendre beaucoup de plaisir à passer en revue. N'est-ce pas, cher Sylvain ? Tellement de choses sont en route, car il n'y a pas d'inaction ici mais bien une volonté ferme d'avancer.

Sur ce, chers amis, chers collègues, je vous demande de prendre acte de la communication du rapport Lyon en Transition(s) année 2021 et je vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote)

Abstention

(POUR LYON) BORBON Delphine par procuration à CUCHERAT Yann
(POUR LYON) COLLOMB Gérard
(POUR LYON) CUCHERAT Yann
(POUR LYON) HERNANDEZ Ludovic
(POUR LYON) LEVY Charles-Franck

Non votants

(POUR LYON) BACHA-HIMEUR Samira
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise par procuration à DUVERNOIS Jean-Michel
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis
(POUR LYON) CONDEMINE Anne-Sophie
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) GIRAUD Emmanuel
(LYON EN COMMUN) PERRIN-GILBERT Nathalie
(LES ÉCOLOGISTES) PRIN Isabelle

Mise au point

Madame PRIN a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Madame BACHA-HIMEUR a fait savoir qu'elle avait voulu s'abstenir.
Monsieur GIRAUD a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.
Madame PERRIN-GILBERT a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Monsieur BLACHE a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.
Monsieur DUVERNOIS, ayant le pouvoir de Madame BLANC, a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.
Monsieur BROLIQUIER a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

COMMISSION URBANISME - NATURE EN VILLE - SÛRETÉ

2022/1538 - Signature du contrat de relance du logement pour l'année 2022 avec l'État et la Métropole de Lyon

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen de notre troisième et dernier rapport, pour lequel, Monsieur MICHAUD, je vous cède la parole.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Imaginez un virus qui fragiliserait toute une planète et fragiliserait son économie. Imaginez un continent qui organiserait le rebond avec un grand plan d'investissement mutualisé. Imaginez un pays qui inciterait les villes à relancer quantitativement une filière, celle de la construction. Imaginez une métropole qui planifierait à la virgule près un développement en phase avec cette quantité. Imaginez une ville qui s'engagerait par contrat à autoriser ce volume de constructions. Imaginez même des constructeurs qui s'inscriraient pleinement et inscriraient leurs projets dans des politiques publiques de l'habitat. Imaginez enfin des entreprises qui innoveraient pour construire mieux malgré des matériaux fluctuants. Bref, imaginez ce réseau d'acteurs fédérés pour permettre à une filière de se relever.

Rassurez-vous, vous pouvez ouvrir les yeux, l'imagination n'a pas besoin d'être sollicitée. À Lyon, on construit. État, collectivités, professionnels de l'immobilier ou de la construction, la Ville de Lyon s'inscrit dans un réseau d'acteurs au travail pour répondre à un triple enjeu : l'enjeu de réalisation de logements, l'enjeu de qualité d'usage pour les habitants et l'enjeu de pérennité de ce secteur d'activité dans un contexte international très incertain. L'ensemble des énergies est mobilisé pour porter collectivement l'effort permettant de concourir à la reprise de la construction.

La Ville de Lyon s'est engagée et elle est engagée dans la relance de la construction aux côtés de la Métropole, en particulier car nous manquons de logements sociaux et abordables.

La Ville de Lyon prend toute sa part dans la production de logements et nous jouons pleinement le jeu, contrairement à d'autres villes qui ne veulent plus construire ou qui ne veulent pas de logement social. Nous souhaitons accompagner la relance et augmenter partout la réalisation de logement social et abordable.

Le contrat avec l'État présenté ce soir est un maillon solide de la chaîne d'acteurs au travail. La baisse de la construction amorcée dès 2018 et dont nous avons hérité, a généré une situation de crise avec une chute du nombre de permis de construire autorisés en 2018 et 2019, triste cadeau empoisonné de nos prédécesseurs.

C'est pourquoi je souhaite m'engager et engager Lyon pour la relance de la réalisation de logements en répondant à notre objectif de production de logements, tel qu'inscrit dans la règle, le PLU-H de 2019, à savoir 2 922 logements minimum par an. Où en sommes-nous ? Depuis le 1^{er} septembre dernier et jusqu'au 1^{er} mars, j'ai déjà autorisé la réalisation de 2 109 logements collectifs et en résidence. Pour piloter la deuxième moitié de ce temps contractuel, j'entretiens un lien étroit et régulier avec la Fédération des Promoteurs pour croiser les données et veiller à l'avancement de cet objectif fédérateur.

Vous le savez, je suis également attaché à la qualité des logements, car l'enjeu n'est pas seulement d'accéder à un logement, mais aussi d'accéder à un logement de qualité, un logement avec de la lumière, des espaces extérieurs, un logement bien isolé, un petit jardin collectif, avec une belle architecture. Je veille à ce que cette relance de la quantité se fasse en atteignant enfin la qualité des logements attendue par les Lyonnais.

Le ministère du Logement a déjà reconnu ce travail en désignant deux lauréats à Lyon de cet appel à manifestations d'intérêt, qualité du logement de demain. La priorité de l'action publique, Ville et Métropole, est portée vers des logements accessibles pour les ménages lyonnais en fonction de la réalité de leurs revenus avec du logement social et du logement abordable.

La crise Covid a durablement ébranlé les filières des matériaux constructifs. Cette incertitude nuit à la pérennité des filières. C'est pourquoi la Métropole et la Ville rendent possible l'émergence de filières locales, biosourcées, plus robustes et moins sensibles à la volatilité des cours des matériaux. Dans le quartier de la Sauvegarde, ce mois-ci, les promoteurs se sont saisis des consultations pour s'approprier concrètement la nouvelle réglementation énergétique et engager la massification de ces modes constructifs bas carbone.

Mais le logement n'est pas une fin en soi. C'est une des composantes de la Ville. C'est pourquoi je tiens à saluer l'action coordonnée des services et de mes collègues pour résorber le retard abyssal d'équipement public, pour offrir aux Lyonnais ce qui leur a tant manqué, une amélioration de leur cadre de vie.

La relance des autorisations est là, j'en suis le garant. Les faits sont là, l'État en est le garant. En effet, l'État recense mois après mois les permis de construire accordés et partage ces chiffres sur la base de données publique en libre accès, la base de données Sitadel. Comptez sur moi pour garder la mobilisation soutenue qui s'inscrit dans une dynamique et un dynamisme de l'écosystème de la construction lyonnaise. Quantité, qualité d'usage, qualité constructive. Au-delà de ce contrat ponctuel, comptez sur moi pour faciliter encore et encore la transition de cette filière déterminante dans la vie des Lyonnais, mais déterminante également dans la réduction de leur empreinte carbone.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, cher Raphaël.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame PALOMINO, c'est à vous pour 10 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Chers collègues,

La manière dont nous aménageons notre ville joue un rôle central dans la manière dont les habitants peuvent la vivre et l'habiter. À l'horizon 2050, les villes devront héberger les deux tiers de la population mondiale et l'agglomération lyonnaise ne fera pas exception dans ce processus. C'est une évolution logique que les agglomérations dynamiques attirent les habitants qui souhaitent trouver un emploi, monter une entreprise, accéder à des niveaux de services, d'équipements, que ces agglomérations peuvent fournir.

Dès lors, trois possibilités s'offrent à vous pour faire face à cette situation : densifier les centralités de l'agglomération, étendre l'agglomération ou lui faire perdre son attractivité. Et vous nous montrez que vous n'êtes pas très clair dans vos intentions, car selon le moment où l'on vous écoute, on entend que vous voulez lutter contre la densification, contre l'étalement urbain ou que vous ne voulez pas que vos politiques nuisent à l'attractivité. Nous avons dès lors du mal à comprendre votre démarche. Votre ligne directrice est floue et nous constatons que votre discours change en fonction de vos interlocuteurs. Vous diminuez les constructions, appelez cela la victoire de la nature sur le béton et en même temps, vous expliquez votre opposition à l'étalement urbain, à l'artificialisation des terres agricoles pour construire des logements. La question est simple. Où est-ce que les nouveaux venus, où est-ce que nos jeunes primo-accédants à un logement parviendront-ils à se loger ?

Le contrat de relance de logement que vous nous présentez aujourd'hui annonce pour objectif la production de 2 922 logements pour la Ville de Lyon entre 2020 et 2022, dont 1 559 logements sociaux. Des chiffres étonnants pour une ville qui ne semble pas se densifier. Alors, où en sommes-nous sur ce sujet, car lors d'un précédent Conseil, nous vous avons interrogé sur les réalisations concrètes en termes de logements et vous n'aviez

à l'époque pas été en mesure de nous répondre ? Là, Monsieur l'Adjoint, vous nous annoncez 2 109 logements. Pouvez-vous nous préciser combien de logements sont réellement prévus, combien sont en cours de construction, combien ont réellement été livrés et de quel ordre ?

Car outre les tentatives déployées pour tenter d'endiguer la hausse des prix de l'immobilier, ce qui est central actuellement, c'est de pouvoir répondre aux besoins des habitants d'aujourd'hui et de demain. La réponse à la crise du logement, c'est comme à la protection de l'environnement, cela passe par la densification des cœurs de ville et donc la densification de Lyon en particulier. Mais attention, il ne s'agit pas de densifier la ville comme cela a pu être fait au siècle dernier, mais de proposer une densification humainement et écologiquement soutenable, une densification qui renforce en réalité la place de la nature en ville et la qualité de vie de nos habitants.

Nous devons construire une ville résiliente, une ville qui prenne soin de ses habitants, une ville qui favorise la diminution des distances entre le logement, le travail, les lieux d'activité et les services nécessaires à chacun, tout en tenant compte des évolutions que nous constatons dans la manière que nous avons, quel que soit notre âge, de vivre la ville.

Nous héritons d'une longue histoire d'aménagement de Lyon, qui a façonné la ville telle que nous la connaissons aujourd'hui, avec ses points forts, son patrimoine, mais aussi ses lignes de faiblesse et ses facteurs de risque. Rendre la ville plus résiliente doit répondre à ces problématiques en même temps qu'elle doit apporter une réponse aux problématiques plus globales que nous connaissons.

Ainsi, la densification répond au risque de l'étalement urbain, tout en diminuant la consommation énergétique et en luttant contre le réchauffement climatique. Dès lors, nous devons construire mieux et favoriser l'efficacité de chaque construction, nous sommes d'accord là-dessus, en la pensant connectée, interdépendante de son environnement. Le défi est donc pour vous de ne rien laisser à l'abandon et de transformer ce qui existe.

Nous attendons donc plus de précisions sur votre retour chiffré comme évoqué précédemment dans mes propos sur la production de logements en rapport à l'objectif à atteindre fixé dans ce contrat.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame PALOMINO.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur COLLOMB, c'est à vous pour 8 minutes.

M. COLLOMB Gérard : Monsieur le Maire,

Vous nous présentez dans cette délibération le contrat passé entre la Ville, la Métropole de Lyon et l'État dans le cadre du plan de relance du logement.

Pour la Ville de Lyon, l'engagement est de 2 922 logements, dont 1 559 logements sociaux, 7272 pour ce qui est de la Métropole.

Alors, j'ai voulu voir ce qui se passait précédemment. Et donc je suis allé voir les chiffres de la DREAL sur Sitadel et j'ai constaté que le nombre de logements construits lorsque j'étais Président de la Métropole -et je m'en suis retiré en 2017 comme vous le savez- était de 11 540. J'ai regardé sur 2021, il est de 7 530. Quelle chute ! J'ai regardé à Lyon, il était de 4 972, il est descendu à 2 233. Quelle chute !

Lorsque depuis des mois, nous vous mettions en garde sur le fait qu'aujourd'hui, on ne construisait plus, vous nous disiez, mais si, mais si, mais si. Or les chiffres qui sont donnés par la DREAL sont clairs et tout à l'heure votre Adjoint évoquait le monde de la profession du bâtiment, immobilière. Comme vous le savez, il y a environ trois semaines, le CECIM, le Centre d'Études de la Conjoncture Immobilière, a tenu une conférence de presse, dans

laquelle il annonçait les chiffres sur la Métropole. Pour la Métropole sur 2021, les réservations étaient de 5 077 en 2017, elles sont tombées à 3 083 en 2021. Les ventes en bloc, c'est-à-dire ce qui se passe en VEFA, étaient en 2017 de 1 500 contre 741 aujourd'hui. Quelle chute, là encore !

Vous devez, Monsieur le Maire et le Président de la Métropole, reprendre les choses en main, à la fois d'un point de vue quantitatif, mais en même temps d'un point de vue qualitatif. Car lorsque l'on regarde ce que l'on produisait en 2017, 59 % étaient le fait d'investisseurs privés et 41 % d'utilisateurs. Or il est important qu'il y ait un certain nombre d'utilisateurs, parce que ce sont ceux qui stabilisent des quartiers, parce qu'ils sont là dans la durée. Il faut effectivement des investisseurs privés, parce que c'est ce qui permet la location, mais il faut garder un équilibre. Aujourd'hui, lorsque l'on regarde, vous avez 55 % d'utilisateurs, donc vous pourriez nous dire, on est dans le bon chemin. Oui, sauf qu'on ne produit plus 3 083 logements et donc 1 750 utilisateurs, mais qu'il y a une baisse de 600 logements.

Quand on regarde la répartition du type de logements, c'est très intéressant, parce que, très souvent, on nous a dit, dans le passé, les jeunes ménages ne pouvaient pas se loger sur Lyon. On s'aperçoit qu'en 2017, sur les 2 311 logements qui avaient été occupés par les utilisateurs, 66 % étaient en TVA normale et 34 % en TVA réduite, c'est-à-dire accessibles aux primo-accédants avec, par exemple, le plan 3 A. Aujourd'hui, sur les 1 705 logements vendus aux utilisateurs, seuls 26 % sont à ce taux de TVA, c'est-à-dire un recul net.

Vous nous avez fait beaucoup l'école du BRS. Pour les promoteurs, ils nous indiquent qu'il y en a eu 39 en 2020 et 12 en 2021. Sans doute pour la suite, ce sera davantage.

Vous pourriez nous dire que tout cela relève du passé avec une forte baisse de la construction lors de la révision du PLU-H. Mais justement, vous devriez aujourd'hui faire des efforts importants pour relancer la construction.

Sur Lyon, les réservations ont été de 595 en 2021, soit une baisse par rapport à la période où je présidais la Métropole de Lyon, où donc j'organisais la construction à la Confluence, à Gerland, à Mermoz, etc., etc., une baisse de 54 %, sur les mises en vente, une baisse de 49 %. Dès lors, évidemment, les prix explosent sur la période 2019-2021. Pire, sur la seule 2020-2021, ils augmentent de 8 %. Quand on me disait par le passé, mais Monsieur COLLOMB, finalement, regardez, les prix augmentent de 2 à 3 % par an, c'est intolérable, aujourd'hui, 8 % sur la Ville de Lyon ! Et comme évidemment on ne construit plus ni sur la ville ni sur la métropole, les gens vont à l'extérieur de Lyon. À l'extérieur de Lyon, là, on a une augmentation. On a eu une augmentation les dernières années. On a pratiquement doublé le nombre de constructions. Aujourd'hui, on est à saturation et là aussi, ça commence un tout petit peu à baisser. Ce qui fait que les gens qui ne peuvent plus acheter du neuf vont dans ces zones-là sur l'ancien avec une augmentation des prix, lisez les journaux, régulièrement, on en fait la communication, qui explosent totalement. Et donc avec comme conséquence une mobilité qui doit être faite en voiture, puisqu'il n'y a pas de transports en commun dans la troisième couronne.

Je crains que finalement, votre politique de logement, votre politique de mobilité conduisent à un étalement urbain qui sera terrible pour notre ville. J'arrivais tout à l'heure de Paris. C'était 16 heures. Je regardais quand on passe qu'on va sur Perrache, j'avais une vue sur M7 et là, on voyait des files de voitures continues et c'était à 16 heures, pas à 18 heures à l'heure de pointe. Aujourd'hui, notre ville, non seulement elle n'est pas en transition, mais je crains, Monsieur le Maire, qu'elle ne soit en perdition.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur OLIVER, c'est à vous pour 7 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Pour être tout à fait transparent, j'avais l'intention au départ de retirer cette intervention, mais je vais rebondir un peu sur ce qui vient de se dire.

Tout d'abord, je partage assez largement le constat qu'a fait Monsieur COLLOMB. Pour tout vous dire, c'est aussi quelque chose qui nous inquiète grandement.

J'ai écouté avec attention les chiffres qui nous sont annoncés par Monsieur MICHAUD et qui nous sont exposés dans le rapport, ce qui pourrait être intéressant, c'est-à-dire d'avoir la construction à court terme avec, disons, sur six mois, les autorisations de 2 100 logements. Si on fait un calcul assez simple, c'est-à-dire qu'on multiplie par deux, on pourrait prétendre à 4 200 logements par an. La crainte que j'ai, c'est qu'en réalité, vous ayez un peu fermé les vannes pendant les deux premières années, ce qui fait que la suite des prochaines autorisations restera assez faible, parce que le développement ne se sera peut-être pas fait. Sur ce sujet, Monsieur MICHAUD, vous pouvez peut-être nous apporter quelques éléments complémentaires pour nous rassurer sur la suite des autorisations qui sont dans vos tuyaux.

Ensuite, pour revenir peut-être au sujet précédent où j'ai entendu Monsieur GODINOT tout à l'heure nous dire qu'il fallait absolument sortir des énergies fossiles. Nous partageons tous évidemment ces éléments-là, mais Monsieur GODINOT, je vous rappelle juste que vous êtes le premier à systématiquement monter au créneau contre la centrale nucléaire du Bugey en demandant sa fermeture, alors que la réalité, c'est que pour réussir une transition efficace et rapide, on le sait tous, on va avoir besoin de passer par le nucléaire. Mais vous, là-dessus, vous y êtes opposé, une large partie de votre groupe y est opposée et finalement vous allez nous mener dans la même problématique que ce qu'ont fait faire les écologistes allemands au gouvernement en demandant la fermeture de différentes centrales. D'ailleurs, vous l'avez aussi fait au niveau national. Le fait d'avoir fermé notamment Fessenheim, à l'époque du gouvernement Hollande et de ses alliés écologistes, fait que, cette année, le gouvernement a rouvert les centrales à charbon. Pour réussir à passer l'hiver, nous avons été obligés de polluer beaucoup plus. Je trouve que vous avez un double discours qui est assez paradoxal.

Monsieur le Maire, pour terminer cette petite intervention, vu que tout à l'heure vous avez expliqué, je ne sais plus à qui vous parliez, à Madame GAILLIOUT peut-être. Vous lui disiez qu'il vous plaît de ne pas laisser des questions sans réponse. Par conséquent, j'aimerais comprendre très clairement pour revenir à ce sujet du début ce qu'est un accompagnateur cycliste. Est-ce un chauffeur, un garde du corps ? En tout cas, sachez que nous attendons des réponses à ce sujet et que nous allons très rapidement vous faire parvenir une demande pour recevoir la fiche de poste de cet agent ou de ce collaborateur de Cabinet. En tout cas, Monsieur le Maire, j'espère que vous allez nous apporter des précisions. Je pense que les Lyonnais les attendent.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en Commun et le groupe les Écologistes, Madame BOUAGGA, c'est à vous pour 8 minutes.

Mme BOUAGGA Yasmine, Maire du 1^{er} arrondissement : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Le logement est le premier poste de dépense des ménages et il est curieusement absent des débats politiques nationaux où l'on parle pourtant tant de pouvoir d'achat. Mieux vaut tard que jamais, il est 21 heures, il est important que, dans notre assemblée, nous en débattions à l'occasion de cette délibération qui décline sur le territoire de la Ville de Lyon le plan de relance de l'État visant à aider la construction durable.

Il s'agit de permettre aux communes d'améliorer le cadre de vie, de développer les équipements publics, de favoriser la sobriété foncière.

À Lyon, cette relance consiste en une aide forfaitaire de 1 500 euros par logement pour encourager la construction dans le cadre maîtrisé du plan local d'urbanisme et de la charte de la qualité urbaine. Il ne s'agit pas de revenir à une politique de croissance et d'attractivité, mais de permettre aux Lyonnaises et aux Lyonnais, aux personnes qui travaillent à Lyon, de s'y loger.

Une prime supplémentaire à la conversion de bureaux en logements montre bien où se situe notre action. L'objectif de notre majorité est de produire du logement pour se loger. Or il n'est pas évident pour tout le monde dans cette assemblée que le logement doit servir à se loger.

La politique d'attractivité menée sous le précédent mandat et les politiques fiscales menées par le gouvernement actuel privilégient l'investissement sur l'habitat. On construit pour investir, placer dans la pierre et réduire ses impôts. Et cela donne une ville qui construit et qui se vide en même temps. Quelle absurdité ! On n'a jamais eu une telle pression sur le logement social et, en même temps, des classes qui ferment dans les écoles. C'est là le formidable bilan du « en même temps En Marche ».

Lors de la dernière opération de recensement, les agents du 1^{er} ont trouvé sur la zone Nord Presqu'île près de 17 % de logements vacants, 17 % convertis en meublés touristiques ou attendant simplement une revente, parce qu'avec les jeux de la plus-value, on gagne un juteux profit à laisser le logement vide jusqu'à la prochaine opération immobilière. Nous voulons rompre avec cette logique délétère.

Pour nous, le logement doit permettre aux Lyonnaises et aux Lyonnais d'habiter convenablement dans notre ville, pas de réaliser de profitables placements financiers et c'est ce que nous avons inscrit dans la révision du PLU-H, en augmentant les seuils de secteur de mixité sociale notamment.

Malgré la crise sanitaire, nous avons produit à Lyon 1 400 logements sociaux en 2021, alors que seulement 3 100 ont été construits sur l'ensemble de la Métropole, car certaines communes ne jouent pas le jeu.

Nous avons aussi inscrit des critères de qualité environnementale, comme l'a décrit Raphaël MICHAUD à travers la charte de la qualité urbaine, car, oui, il n'y a que des fonds d'investissement anonymes et peu scrupuleux pour ne pas se préoccuper des conditions de vie, de l'impact environnemental du logement. Dans des logements que l'on construit pour habiter, on veut des matériaux de qualité et un cadre de vie sain et agréable.

Oui, nous continuons à construire et le logement abordable ne se limite pas à la construction, car c'est une erreur de penser que les prix sont fixés par la loi de l'offre et de la demande, une erreur que les chercheurs ont déconstruite de façon tout à fait claire et explicite, comme Loïc BONNEVAL dans son article *Comprendre la hausse des prix de l'immobilier*. Je cite : « *Offrir plus de logements ne suffira pas à résoudre le problème, encore faut-il réguler les loyers, réviser la fiscalité et construire du logement social.* » C'est ce que nous faisons. L'encadrement des loyers est entré en vigueur sur Lyon et Villeurbanne en novembre dernier. La plateforme Toodego permet désormais aux propriétaires quel est le

montant de loyer juste à appliquer et aux locataires d'apprécier si ce loyer fixé est légitime et, le cas échéant, de contester un loyer abusif.

La maîtrise des prix du logement, c'est aussi l'enjeu d'un meilleur contrôle des changements de destination et du développement du meublé touristique. La division des appartements familiaux devrait également faire l'objet d'un contrôle renforcé afin de dissuader ces pratiques qui ne visent qu'à faire monter les prix au mètre carré de l'immobilier pour le bénéfice de fonds d'investissement et non pour l'intérêt des habitants.

Ce contrat de relance logement vise donc, Mesdames et Messieurs, à mettre en œuvre à Lyon la politique de logement portée par notre majorité, produire du logement de qualité, respectueux de l'environnement et destiné à l'habitation. C'est simple, basique. Aussi, je vous remercie de votre avis favorable.

M. LE MAIRE : Merci, Madame BOUAGGA.

Comme un certain nombre de points ont été soulevés, qui appellent, je pense, des réponses, même si ce ne sont pas nécessairement des questions qui ont été formulées. Raphaël, je vous redonne la parole.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Encore une fois, l'heure étant avancée, je vais aller au plus court.

Simplement, les trois sujets sont bien amenés, Madame PALOMINO. Je partage tout à fait les enjeux que vous évoquez. Oui, sur l'attractivité, nous souhaitons garder une attractivité pour tous les publics, savoir accueillir tous les ménages, même les plus modestes. Oui, il y a des tensions à résoudre et c'est relativement complexe, j'en conviens. Tout le travail et toute la pédagogie que je peux avoir, toute la didactique que je cherche à développer, c'est sur ce défi à relever de renaturer, qui est un préalable pour construire du logement tout en offrant des services et en offrant des logements. Pour le coup, à Lyon, nous avons cette chance d'avoir un très bon observatoire urbain, qui fait état du fait qu'à Lyon, oui, construire, c'est renaturer. Oui, le zéro artificialisation nette, nous savons le tenir, mais en aucun cas, cet objectif ne vient contre celui de la construction. Nous avons réellement un objectif de construction qui se stabilise.

Ensuite, sur les chiffres, comme adjoint, mon action, c'est d'autoriser des logements, c'est d'autoriser des permis et ensuite de faciliter leur exécution. Mais pour les livraisons de logements, je vous renvoie forcément vers d'autres bases de données, qui sont celles du CECIM, qu'a évoquées Monsieur COLLOMB. Je me réjouis globalement sur cette grande transparence des chiffres, chiffres de l'État, chiffres du CECIM, qui permettent que ce débat puisse être rapidement éludé, puisque tout le monde y a accès sur Internet.

Oui, il y a un creux de la livraison de logements, oui, c'est logique, puisqu'en 2017, nous avons eu une année faste, nous avons eu un pic, mais juste derrière, dans les autorisations de logements de 2018 ou 2019, nous avons eu des trous massifs, qui font que désormais après le temps de la construction, 24 mois plus tard, 36 mois plus tard, effectivement, nous récoltons les fruits de ce trou d'air. Pour le coup, je vous avouerais, je n'y suis pour rien. Les chiffres, je suis là pour les observer comme vous, je ne suis pas certain que cela ait beaucoup de sens de les évoquer là ce soir.

Sur la question des prix, il est important de voir que notre majorité est là pour les habitants. Madame BOUAGGA l'a très bien rappelé. Nous sommes là pour contenir les prix, pour que le marché soit désormais régulé. La troisième voie que représente le bail réel solidaire, nous l'avons massifiée et je me réjouis de savoir que des 39 logements que nous avons pu voir arriver en 2020, nous sommes passés à 10 fois plus, nous en livrons 390 en 2021.

Monsieur OLIVER, vous nous posez la question de savoir si nous avons fermé les vannes ou si nous avons artificiellement manipulé une sorte d'arithmétique ou de logique de robinet.

Il n'y a pas de robinet, il n'y a pas de complot, il n'y a pas de vanne. Nous aidons les opérateurs à développer des opérations qui soient acceptables, qui ne donnent pas lieu à des contentieux, qui ne soient pas contestées par les habitants, avec des densités acceptables, des vis-à-vis acceptables, avec une luminosité acceptable pour les nouveaux logements et pour les anciens logements. À partir de là, il n'y a pas de robinet. Comptez sur moi globalement pour faciliter tout ce qui peut l'être dans cette logique de qualité, qualité constructive, qualité d'habiter et globalement quantité produite.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur MICHAUD.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

C'était notre dernière délibération. Avant de procéder au vote, je vais revenir sur deux, trois points qui ont été évoqués. Cher Raphaël, n'en prenez pas ombrage, je voudrais simplement compléter.

Madame PALOMINO, vous avez commencé votre intervention en disant que nous voulions à la fois lutter contre la densité et contre l'étalement urbain, comme une interrogation. Je l'ai même pris, pour tout vous dire, un peu comme un reproche. Vous-même dans votre propre intervention, quelques minutes plus tard, vous avez repris cela à votre compte, en disant que vous voulez vous-même lutter contre une densité. Il ne s'agit pas de densifier à l'extrême et en même temps il ne s'agit pas effectivement d'étaler la ville à l'extrême.

Nous avons un point commun, figurez-vous, Madame PALOMINO, c'est que, sur ce point-là, tous les deux, nous voulons faire en même temps. Je sais que cela vous plaît plus qu'à moi de faire du en même temps en général, mais en l'occurrence, c'est bien ce que nous allons faire. Sauf que, grâce à Raphaël MICHAUD, j'arrive à éviter d'utiliser cette expression, qui ne veut effectivement pas dire grand-chose et vous l'avez vous-même dit tout à l'heure. Cela laisse tout le monde dans le flou le en même temps. Le en même temps, c'est du ni droite ni gauche ou peut-être un peu des deux ou peut-être rien du tout ou peut-être encore autre chose ou peut-être même son contraire.

Non, Raphaël MICHAUD, même si ce n'est pas l'expression qu'il a évoquée à l'instant, propose pour la ville une juste densité. Une densité juste, qui à la fois articule une place de la nature croissante et en même temps – j'arrive à la placer quand même – de la construction, mais comme vous-même vous l'avez dit, à taille humaine. Parce que oui, il est important pour nous d'avoir une ville à visage humain.

En tout cas, je me réjouis de cette proximité que nous avons, Madame PALOMONIO. Donc finalement, vous n'êtes peut-être pas si à gauche que cela ou c'est peut-être moi qui le suis. Je ne sais pas. Bref.

Monsieur COLLOMB, je voudrais juste vous redire, si vous me le permettez, nous sommes bien en Conseil municipal de la Ville de Lyon. Vous avez commencé votre intervention en nous ramenant en 2017, en nous précisant bien qu'à l'époque vous n'étiez plus Président de la Métropole. Je tiens à vous dire, ici, ce Conseil municipal, ce n'est pas l'arène pour régler vos comptes avec David KIMELFELD. De toute façon, il n'est pas présent dans cette séance du Conseil municipal. J'imagine que, depuis 2017, vous avez certainement eu l'occasion d'échanger de nombreuses fois avec lui, ou pas. Si ce n'est pas le cas, je vous invite à le faire pour parler chiffres, savoir finalement qui est responsable de ce fameux trou d'air dans la construction en 2018, 2019, qu'évoquait un peu plus tôt Raphaël MICHAUD, en tout cas certainement pas la majorité que nous formons aujourd'hui, puisque, si trou d'air il y a eu, il était bien à se partager entre ceux qui peut être à l'époque brassaient du vent, je ne sais pas, aux commandes de la Métropole ou de la Ville.

Nous sommes bien en Conseil municipal, Monsieur COLLOMB, donc les messages que vous voulez adresser au Président de la Métropole, ne me les faites pas passer, je ne suis pas son émissaire, je ne suis pas son ambassadeur, je suis Maire de Lyon. Si vous avez quelque chose à dire au Président de la Métropole, et d'ailleurs vous ne vous en privez pas, dites-le en Conseil de la Métropole. Si vous souhaitez l'interpeller, allez-y bien évidemment, je vous y invite.

Un autre point aussi qui m'invite à vous repréciser là où nous nous trouvons. Vous évoquiez l'absence de transports en commun dans la troisième couronne. Eh bien oui, je suis comme vous, je le déplore, mais là, ce n'est pas en Conseil municipal de la Ville de Lyon qu'il faut l'évoquer, mais plutôt en assemblée régionale. Les transports en commun dans la troisième couronne, c'est plutôt des trams-trains, des TER, donc adressez-vous à Laurent WAUQUIEZ. Il me semble qu'entre avril 2020 et juin 2020, ces quelques semaines-là, le dialogue entre vous et l'ex-futur Président de la Région était plutôt au beau fixe. Manifestement, si vous avez des choses à lui dire sur les transports en commun dans la troisième couronne, ne vous gênez pas. Je vous assure, nous sommes très en demande ici à la Ville de Lyon d'investissements dans le ferroviaire, dans les trains régionaux, dans le contournement ferroviaire de la Ville de Lyon pour diminuer le passage des trains de marchandises, dans la liaison Saint-Fons-Grenay, etc., autant de sujets que la Région doit prendre à sa charge et sur lesquels elle doit se responsabiliser et je m'arrêterai là.

Monsieur OLIVER, je ne vais pas répondre deux fois à la question sous prétexte que vous la posez deux fois. J'y ai répondu tout à l'heure. Je vais attendre votre courrier. Je vais attendre que vous formuliez précisément votre question et puis j'y répondrai, car comme je vous le précisais tout à l'heure, quand vous m'envoyez des courriers, j'y réponds, avec plus ou moins de promptitude selon le moment, mais j'y réponds systématiquement. Écrivez-moi, je vous répondrai.

Néanmoins, j'aimerais vous faire une petite réponse sur la question du nucléaire. Alors, si on est contre le fossile, on devait être automatiquement pour le nucléaire ou alors on n'aurait rien compris. Si c'est le cas, je pense que les quelques centaines de scientifiques spécialistes de l'énergie, qui ont permis d'élaborer le scénario négaWatt n'ont certainement rien compris non plus, mais ils nous disent que l'on peut se passer du nucléaire et des énergies fossiles, un en investissant sur les énergies renouvelables, deux, en ayant un grand plan de sobriété, et trois, un grand plan sur l'efficacité énergétique. C'est ce que j'ai un peu évoqué tout à l'heure, quand je parlais, à titre d'exemple bien sûr, de la politique que nous menons depuis le 1^{er} janvier 2022 d'achat de biogaz. En achetant du biogaz, nous développons la filière du renouvelable, nous investissons dans le renouvelable.

Par ailleurs, je ne vais pas revenir sur tout ce qu'a dit Sylvain GODINOT sur les investissements considérables jamais, jamais, égalés dans l'histoire de la Ville, sur la rénovation thermique des bâtiments. Nous sommes dans l'efficacité énergétique. Il y a encore de gros travaux à réaliser, de gros investissements à faire pour améliorer la sobriété. Nous sommes en train d'y travailler. Oui, à terme, on peut avoir une politique énergétique en France et celle que nous mènerons sur la Ville en sera l'exemple qui nous permet de nous passer du nucléaire.

Parce que, finalement, oui, nous nous opposons à cet EPR qu'on veut nous mettre au Bugey, pourquoi ? D'abord, parce que le seul EPR qui est encore en construction en France, celui de Flamanville, j'aimerais vous rappeler simplement un peu son histoire. Il devait être opérant en 2012. Nous sommes en 2022, 10 ans après il n'est toujours pas opérant. 10 ans de retard sur un chantier, vous en conviendrez, vous qui connaissez bien la construction, cela fait mal, ce n'est pas bon signe.

Par ailleurs, le chantier de l'EPR, c'était 3,3 milliards d'euros annoncés initialement. La Cour des Comptes estime à plus de 19 milliards le coût de l'EPR. Je vous laisse faire la règle de trois. C'est un surcoût assez considérable. Vous qui endossez en général le costume de l'orthodoxie budgétaire, vous avouerez que défendre un échec industriel et financier comme l'EPR, cela fait un peu tache.

Alors, j'ai appris de la bouche sur un tout autre sujet certes, mais de la bouche de votre Président de groupe à la Métropole, Monsieur COCHET pour ne pas le citer, qu'en matière d'investissement, le SYTRAL pouvait s'endetter plus que de raison, ce n'était pas grave. Je reprends ses propos, je les ai notés ce jour-là en Commission générale tellement moi-même, ils m'ont surpris. C'est vrai que, quand ce n'est pas son argent que l'on dépense, on peut sans doute le dépenser plus allègrement.

En l'occurrence, on a besoin d'être un peu sérieux. On ne va pas construire des EPR qui coûtent 6 à 7 fois plus que ce qu'ils étaient censés coûter partout en France et de cette façon nous empêcher d'investir ce qui doit être investi dans les énergies renouvelables. C'est de cela qu'il est question aussi ici. C'est de raison budgétaire.

Et puis, puisque nous avons aussi dès le début de cette séance de Conseil municipal très largement évoqué les crises écologiques dans lesquelles nous sommes plongés, j'aimerais vous dire que le plan de construction de nouvelles centrales que le gouvernement, que l'État, que le Président de la République essaient de nous vendre, il sera synonyme de quoi ? Il va représenter un très grand danger pour notre fleuve auquel nous sommes tous très attachés, le Rhône, parce que cette centrale, ces centrales, qu'il est prévu de construire à proximité du Rhône, il va falloir les refroidir. Avec le réchauffement climatique, qui est déjà en route, avec les centrales nucléaires si elles étaient construites qui borderaient le Rhône, que se passerait-il ? Les eaux du Rhône se réchaufferaient considérablement. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont des experts qui l'ont déjà mis sur la table, ce sujet-là. En construisant de nouvelles centrales nucléaires, on va tuer le Rhône. C'est cela que l'on va faire.

Donc la seule bonne politique énergétique à mener aujourd'hui est d'investir dans le renouvelable, d'investir dans la sobriété, d'investir dans l'efficacité énergétique, et ne pas nous faire croire à de sombres folies qui nous mettent en plus en danger. J'en veux pour preuve ce qui se passe à quelques milliers de kilomètres à l'est de notre pays.

Sur ce, chers collègues, je mets ce dernier dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique.

M. CUCHERAT Yann : Monsieur le Maire, Monsieur COLLOMB voudrait une explication de vote, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Je ne lance pas le vote, je l'arrête. Monsieur COLLOMB, une explication de vote rapide. C'est à vous. Ou Monsieur CUCHERAT si c'est une explication de vote le cas échéant.

M. COLLOMB Gérard : Monsieur le Maire, vous nous dites, Monsieur COLLOMB, vous vous évadez, ici, on n'est pas dans la Métropole.

M. LE MAIRE : Une explication de vote, Monsieur COLLOMB. Je vous ai redonné la parole pour une explication de vote.

M. COLLOMB Gérard : Donnez-moi une minute, Monsieur le Maire.

Mais vous voyez, Lyon Confluence, c'est sur Lyon, mais qui organise Lyon Confluence, c'est la Métropole. La Duchère, c'est sur Lyon, mais c'est la Métropole. Gerland, c'est sur Lyon, mais c'est la Métropole. Et je pourrais vous citer toutes les opérations. Donc je parle de la Métropole, pas du nucléaire, moi, je ne m'évade pas dans les sujets gouvernementaux, j'essaie de parler logements sur Lyon. Évidemment, comme c'est la Métropole qui préside à toutes les grandes opérations d'urbanisme, alors il est clair que lorsque l'on parle du logement sur Lyon, on parle évidemment des décisions que prend la Métropole. Et c'est parce que nous en avons pris beaucoup qu'aujourd'hui, Monsieur MICHAUD peut encore signer un certain nombre de permis de construire, parce qu'autrement, il n'en signerait plus.

Donc nous voterons mais avec les réserves, puisque c'est un plan de relance. Monsieur le Maire, agissez et ne faites pas simplement un certain nombre de digressions qui n'ont plus rien à voir avec le sujet que nous traitons. Si vous n'agissez pas, le prix du logement, c'est + 8 %, pas il y a 4 ou 5 ans, entre 2020 et 2021.

M. LE MAIRE : Monsieur COLLOMB, d'une part, je réponds aux interpellations qui sont formulées dans ce Conseil municipal. Je ne digresse pas ni ne m'évade. Je suis bien resté en place. J'ai ma caméra ouverte. Vous voyez bien que je ne me suis pas échappé.

Par ailleurs, je vous rappelle que je vous ai donné la parole pour une explication de vote. Je vous saurais gré de bien vouloir la donner.

M. COLLOMB Gérard : Je vous l'ai donnée, Monsieur le Maire. Nous voterons ce dossier, parce que nous voulons que vous agissiez, mais avec les mesures que vous nous proposez par exemple sur la Part-Dieu, en diminuant la constructibilité, évidemment cela ne va pas dans le bon sens et cela va faire que les Lyonnais demain seront obligés d'aller à 30 ou 40 kilomètres de Lyon pour pouvoir se loger. C'est cela, la réalité.

M. LE MAIRE : Je traduis pour les membres du groupe Pour Lyon, vous votez pour.

Je mets donc ce dernier dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le vote est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(LES ÉCOLOGISTES) NUBLAT-FAURE Julie
(LYON EN COMMUN) PERRIN-GILBERT Nathalie

Mise au point :

Madame NUBLAT-FAURE a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Madame PERRIN-GILBERT a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Monsieur BLACHE a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.
Monsieur BROLIQUIER a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.
Madame DE MONTILLE a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le vote est clos. Adopté à l'unanimité. Tout le monde a bien respecté les consignes de vote. Bravo.

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : Chers collègues, nous sommes allés au bout de notre ordre du jour. Je n'ai pas noté de questions diverses. En tout cas, aucune ne m'est parvenue à cet instant. Je clos donc notre séance de Conseil municipal de ce jour et je vous souhaite à toutes et à tous une excellente nuit. Merci.

(La séance est levée à 21 heures 42.)

ANNEXE

Amendement déposé par le groupe Progressistes et Républicains sur le rapport n° 2022/1536 - Avis relatif au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise

(Rejeté)



21/03/2022

Amendement

Pour rendre un avis réellement favorable au Plan de Protection de l'Atmosphère

Exposé des Motifs :

Les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) sont obligatoirement élaborés dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants ainsi que dans les zones dépassant les seuils réglementaires en matière de pollution de l'air. Le PPA constitue une stratégie locale, pilotée par l'État en associant les collectivités et les partenaires territoriaux pouvant répondre aux objectifs d'amélioration de la qualité de l'air. Il se décline en actions à mettre en œuvre pour diminuer les émissions de polluants de l'air sur un territoire donné.

La rédaction du projet de PPA de l'agglomération lyonnaise et son évaluation par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes ont été finalisées fin 2021. Il est désormais soumis à l'avis des organes délibérants des collectivités conformément aux dispositions du Code de l'Environnement.

A ce titre la Ville de Lyon est sollicitée pour rendre un avis sur ce PPA et il nous apparaît dommageable pour l'image de notre collectivité et l'efficacité de ce plan que notre conseil se positionne dans une logique de "tout ou rien" en émettant des réserves en lieu et place de possibles recommandations.

Nous proposons donc un amendement pour permettre à notre assemblée de rendre un avis réellement positif à ce Plan de Protection de l'Atmosphère.

Amendement :

En page 9 de la délibération

Remplace le paragraphe suivant :

"Le Conseil municipal de Lyon émet un avis favorable à la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise. Il souhaite émettre les réserves suivantes :"

Par le paragraphe suivant :

"Le Conseil municipal de Lyon émet un avis favorable à la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise. Il souhaite émettre les recommandations suivantes :"

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2022

n° 2022/1536 à 2022/1538

2022/1536 - Avis relatif au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise (Direction de l'Ecologie Urbaine)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) sont obligatoirement élaborés dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants ainsi que dans les zones dépassant les seuils réglementaires en matière de pollution de l'air. Le PPA constitue une stratégie locale, pilotée par l'État en associant les collectivités et les partenaires territoriaux pouvant répondre aux objectifs d'amélioration de la qualité de l'air. Il se décline en actions (réglementaires et volontaires) à mettre en œuvre pour diminuer les émissions de polluants de l'air sur un territoire donné.

Pour l'agglomération lyonnaise, un premier PPA avait été adopté en juin 2008 avec pour principaux objectifs la diminution des émissions industrielles et de celles du trafic routier (oxydes d'azote). Le bilan tiré de ce premier plan était globalement positif, en particulier pour les émissions de dioxyde de soufre et de plusieurs autres polluants d'origine industrielle qui ont drastiquement diminué.

Le deuxième a été approuvé en 2014 dans l'objectif de réduire les émissions et concentrations de particules (PM10 et PM2,5) et d'oxydes d'azote (NOx) restées au-dessus des seuils réglementaires.

En 2018, les mesures de ce PPA 2 ont été complétées par une « feuille de route » pour la qualité de l'air, adoptée en réponse à la condamnation prononcée par le Conseil d'Etat à l'encontre de la France et l'enjoignant à prendre des mesures complémentaires aux PPA pour une dizaine d'agglomérations françaises (dont Lyon) présentant des dépassements persistants des seuils réglementaires de qualité de l'air. La « feuille de route » comprend six axes principaux déclinés en une quinzaine d'actions au total, intégrant de nouveaux secteurs d'activités jusqu'ici non concernés par les mesures du PPA (secteur agricole, transport aérien, transport fluvial) ainsi qu'un nouveau levier pour le secteur résidentiel : la rénovation thermique du bâti.

A la suite d'une évaluation conduite fin 2019 par l'État, une nouvelle révision a été décidée, afin notamment de reprendre les objectifs à atteindre, revoir à la hausse les ambitions du plan d'actions et intégrer de nouveaux leviers de réduction des émissions. En termes d'objectifs, le PPA 3 devra en particulier permettre de ramener les concentrations d'oxydes d'azote en deçà des seuils réglementaires dans le délai le plus court possible, de réduire l'exposition moyenne des populations aux particules et de contenir la hausse des concentrations d'ozone, enjeu non pris en compte dans les précédents PPA.

Une concertation préalable du public sur le projet de PPA a été conduite au printemps 2021 pour recueillir les attentes des citoyens en matière de réduction de la pollution de l'air ainsi que leurs avis quant aux actions à déployer prioritairement.

La rédaction du projet de PPA de l'agglomération lyonnaise et son évaluation par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes ont été finalisées fin 2021. En décembre dernier, le projet a été présenté en comité de pilotage puis aux CODERST (Conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) de l'Isère, de l'Ain et du Rhône. Il est désormais soumis à l'avis des organes délibérants des collectivités conformément aux dispositions du Code de l'Environnement.

Nous vous proposons ici une synthèse des grands points saillants qui concernent directement notre collectivité.

I- Les enjeux du 3^{ème} Plan de Protection de l'Atmosphère

A. Les effets de la pollution atmosphérique sur la santé et l'environnement

En dépit d'une amélioration continue observée depuis une vingtaine d'années, la qualité de l'air dans l'agglomération lyonnaise n'est pas encore satisfaisante. Les seuils réglementaires d'exposition sont encore dépassés en 2020 sur quelques points spécifiques et l'exposition moyenne des citoyens aux poussières et aux oxydes d'azote doit encore être réduite, afin de préserver la santé de tous et en particulier des publics les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes souffrant de pathologies chroniques...).

La pollution de l'air constitue, en effet, un problème majeur de santé publique. Santé Publique France estime à 7% la part des décès attribuables en France à la pollution de l'air aux particules (PM2,5) soit 40 000 décès par an et à 1% la part de ceux attribuables à la pollution de l'air par le dioxyde d'azote soit 7 000 décès.

Au-delà de son impact sanitaire direct, la pollution de l'air a également des répercussions sur le fonctionnement des écosystèmes. Ainsi, certains polluants comme l'ozone ou les aérosols agissent sur le changement climatique compte tenu de leur tendance respective à réchauffer ou à refroidir l'atmosphère. Les concentrations élevées de ces polluants peuvent également avoir pour effet de ralentir la croissance des plantes, d'amoinrir leur résistance face à des agents infectieux ainsi que leur capacité à stocker le carbone.

La pollution atmosphérique affecte en outre les matériaux, en particulier la pierre, le ciment et le verre en induisant corrosion, noircissements et encroûtements.

B. La pertinence d'un périmètre étendu

La mise en révision du PPA a conduit à réinterroger le périmètre du PPA 3. Il s'agissait en particulier de faire évoluer le périmètre de façon à couvrir de manière cohérente l'ensemble des zones présentant, ou amenées à présenter, des dépassements en concentration des normes de qualité de l'air visées à l'article R.221-1 du Code de l'Environnement.

Le nouveau périmètre regroupe 167 communes, dont 79 qui n'étaient pas dans le PPA 2. Il présente une importante extension au sud sur l'Isère rhodanienne, décidée en raison des dépassements récurrents des valeurs limites réglementaires à la station de mesure de Salaise-sur-Sanne. A l'inverse, quelques communes de l'ouest lyonnais, du nord et du nord-ouest de l'agglomération sortent en raison d'enjeux plus modérés sur leurs émissions et l'exposition de leur population et/ou d'une bonne prise en compte globale de la qualité de l'air dans d'autres démarches territoriales. Le territoire de l'étude du PPA représente 30% de la population de la région AURA (2 300 000 habitants) et 60% de la population étudiée se concentre dans la Métropole de Lyon.

Les émissions du périmètre retenu représentent 70% des émissions totales d'oxydes d'azote de l'aire d'étude étendue, 56% des émissions de particules et 68% des émissions de COV (Composés Organiques Volatils) de l'ensemble de la zone d'étude considérée. La problématique associée aux concentrations en oxydes d'azote est relativement bien couverte par ce périmètre qui regroupe 97% de la population de la zone d'étude exposée à des dépassements concernant ce polluant.

C. Emissions, concentrations, exposition dans l'agglomération lyonnaise et objectifs associés du PPA 3

Depuis une vingtaine d'années, la qualité de l'air s'améliore sur l'agglomération lyonnaise avec une baisse continue tant des émissions que des concentrations mesurées. Les principaux facteurs expliquant cette évolution favorable sont les durcissements réglementaires concernant les émissions industrielles et les véhicules routiers. L'amélioration de l'efficacité énergétique des logements et l'amélioration des systèmes de chauffage y contribuent aussi à la marge. **Cependant, certains polluants comme les oxydes d'azote demeurent au-dessus des seuils réglementaires.**

Les principaux dépassements enregistrés sur le territoire du PPA 2 en 2018 représentent :

- près de 14 000 personnes soumises à des niveaux supérieurs à la valeur limite pour le **dioxyde d'azote** (40 µg/m³ en moyenne annuelle). Les personnes exposées se situent le long des principaux axes routiers et dans l'hypercentre de l'agglomération ;
- environ 100 000 personnes exposées à un dépassement de la valeur cible de protection de la santé pour l'**ozone** (120 µg/m³ pendant 25 jours en moyenne sur 3 ans). Ils étaient principalement observés dans la partie sud du territoire, ainsi que sur l'est lyonnais dans les secteurs à l'écart du cœur d'agglomération. Ceci s'explique par la dynamique chimique de l'ozone, dont une grande partie est détruite la nuit par un excès de polluants primaires (NOx) présents aux abords des principaux axes routiers et dans le centre-ville. En outre, l'objectif de long terme (aucun dépassement de 20 µg/m³ sur 8 heures) est dépassé sur la totalité du territoire ;
- une centaine de personnes exposées à des niveaux supérieurs à la valeur limite réglementaire en moyenne annuelle pour les **particules** (25 µg/m³ pour les PM_{2,5} et 40 µg/m³ pour les PM₁₀). Toutefois l'exposition des populations au **seuil OMS2005 (10 µg/m³) pour les particules PM_{2,5} sur le territoire du PPA2 est évaluée, en 2018, à près d'1,4 million d'habitants (87% de la population).**

Au regard de la réglementation en vigueur lors de l'élaboration du PPA2 et sur sa zone d'étude, la seule valeur réglementaire dépassée est celle concernant les oxydes d'azote. Par ailleurs, la valeur cible concernant l'ozone est nettement dépassée, de même que l'objectif de qualité concernant ce polluant (120 µg/m³ pendant une année civile) qui l'est très nettement. L'objectif de qualité concernant les PM_{2,5} (10 µg/m³) est également dépassé mais faiblement.

Les principaux secteurs d'émission identifiés sont :

- le secteur des transports qui contribue à près de deux tiers des émissions en oxydes d'azote ;
- le secteur résidentiel, à l'origine d'environ la moitié des PM₁₀ et les deux-tiers des PM_{2,5} avec une contribution prépondérante du chauffage au bois ;
- le secteur agricole à l'origine de la quasi-totalité des émissions en ammoniac (NH₃) ;
- le secteur industriel qui contribue à 40% à l'émission des composés organiques volatils non méthaniques (COVnM), précurseurs de l'ozone.

Ainsi, le nouveau PPA se fixe comme objectifs :

- Pour le dioxyde d'azote :
 - o Le respect des valeurs limites réglementaires aux stations d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes dans le délai le plus court possible ;
 - o Plus aucune personne n'est exposée à un dépassement de la valeur limite réglementaire en 2027.
 - Pour les particules fines :
 - o Atteindre une concentration moyenne d'exposition inférieure à la **valeur OMS 2005 à l'échelle du PPA ainsi qu'à l'échelle de chaque EPCI** ;
 - o Diminuer le nombre de personnes exposées à une concentration en PM_{2,5} supérieure à ce seuil OMS 2005.
- Les valeurs limites réglementaires étant respectées depuis plusieurs années pour ces polluants, c'est la valeur recommandée par l'OMS 2005 (10 µg/m³ pour les PM_{2,5}) qui a guidé le choix des objectifs, car ils présentent un enjeu sanitaire très élevé et sont les principaux responsables de la mortalité induite par la pollution de l'air.
- Pour l'ozone : contenir la dégradation de la situation observée en l'absence de levier d'action efficace identifié pour baisser les niveaux de ce polluant (s'agissant d'un polluant secondaire, il est très difficile d'en faire baisser les concentrations, mais c'est aussi le seul polluant pour lequel une augmentation des concentrations et de l'exposition de la population au cours des récentes années est observée).

II- Les actions du PPA 3 et leurs incidences potentielles sur la qualité de l'air

A. Les actions du PPA 3 par secteur

Le PPA se décline en 35 actions, regroupées en 20 défis et 5 thématiques sectorielles ou transversales. Ces actions visent une réduction des émissions de polluants atmosphériques ou bien une diminution de l'exposition des populations à la pollution en présence. Certaines actions visent, en outre, une meilleure sensibilisation et information des partenaires et du grand public aux enjeux de la pollution de l'air. Chacune de ces actions est détaillée sous la forme de fiches précisant leurs modalités de pilotage, les partenaires et responsables de suivi de l'action, leurs objectifs retenus, ainsi que le détail des sous-actions et les indicateurs de suivi correspondants.

1. **Pour le secteur industriel et le BTP**, la réduction des émissions passe notamment par le renforcement de la surveillance et des valeurs limites d'émission de certaines installations, la valorisation et la diffusion de bonnes pratiques et l'amélioration de la connaissance des émissions industrielles.

Actions Ville de Lyon :

La Ville de Lyon assurera dans le cadre de ses missions de police générale une vigilance accrue sur les situations problématiques détectées ou signalées. Elle sollicitera les entreprises elles-mêmes ou les services préfectoraux pour faire réduire ces émissions.

D'autre part, dans le cadre de la mise en application du SPASER et de la pratique des marchés publics de travaux, la prise en compte des engagements des entreprises en matière de bonne gestion des chantiers, et notamment de maîtrise des émissions de poussière, pourra être intégrée dans les critères de choix des titulaires de marché.

2. **Pour le secteur résidentiel et tertiaire**, le PPA consacrera un axe d'actions majeur autour du chauffage au bois avec notamment la confirmation des interdictions d'installations d'appareils non performants prises dans le cadre du PPA 2, la poursuite du dispositif Fonds Air Bois de la Métropole de Lyon et l'incitation des autres EPCI à se doter de dispositifs similaires. De surcroît, une **interdiction d'usage des foyers ouverts**, qui sont de loin les installations de chauffage au bois au moins bon rendement et donc les plus polluantes, sera prise par arrêté préfectoral *a minima* sur le territoire de la Métropole de Lyon. Ce volet spécifique du plan d'actions répondra également à l'obligation récemment inscrite dans la loi Climat Résilience visant à réduire de 50% les émissions de particules fines issues du chauffage au bois entre 2020 et 2030.

Au-delà de ces actions, le PPA cherchera à encourager la rénovation énergétique du bâti et à faire respecter l'interdiction des brûlages de déchets verts en renouvelant la communication. Une autre action vise en outre à diminuer les usages de produits émetteurs de COVnM (composés organiques volatils non méthaniques : solvants, peintures, produits d'entretien,...) dans les habitations et locaux tertiaires, ainsi que dans le cadre de travaux.

Actions Ville de Lyon :

La Ville de Lyon porte déjà des actions de communication et sensibilisation sur ces sujets. Elle joue aussi un rôle de proximité dans des actions qui sont d'ores et déjà réalisées, dans le cadre de signalements reçus et liés aux nuisances olfactives provoquées par l'utilisation de cheminées au bois. Ces actions de communication intègrent l'information sur la prime air bois. Au regard de l'interdiction des cheminées à foyers ouverts, la Ville de Lyon souhaite que l'Etat s'engage pour un soutien renforcé envers les foyers les plus précaires pour les aider et les sensibiliser.

La Ville de Lyon traite régulièrement les signalements (odeurs, fumée, suies) liés au chauffage au bois en centre urbain dense où les règles d'installation (distance aux ouvrants, hauteur au faîtage, risque de retours,...) ne sont pas toujours respectées. Par ailleurs, la Ville de Lyon définira en lien avec la Préfecture les outils et procédures de contrôle du respect de l'action RT1.2 relative à l'interdiction d'installation et d'usage d'appareils de chauffage au bois non performants, dont le recensement reste à ce jour difficilement réalisable.

Concernant le bâti et ses composants, la Ville encourage, notamment dans la Charte de qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale, le recours aux matériaux biosourcés et la mise en place de dispositifs thermiques performants. C'est un objectif qu'elle déploie également sur les bâtiments municipaux avec les préconisations de son Cahier des Exigences Techniques et Environnementales.

De même, dans le cadre de la commande publique, les exigences sur les matériaux, notamment sur les produits émetteurs de COVnM, seront renforcées.

Cette exigence sur le bâti se traduira également dès 2022 par des mesures de soutien pour faciliter l'isolation thermique, notamment des façades par l'extérieur : réduction des droits d'occupation du domaine public pour les opérations portant une dimension thermique, subvention aux enduits isolants.

3. **Pour la mobilité et l'urbanisme**

Concernant ce sujet prioritaire pour réduire les émissions d'oxydes d'azote, l'action phare de ce PPA sera incarnée par le renforcement et l'extension géographique de la ZFEm de la Métropole de Lyon, qui permettra d'accélérer le renouvellement du parc de véhicules routiers et encouragera les usagers à recourir à d'autres modes de déplacements. Une autre action visera à encourager l'ensemble des acteurs du territoire à renouveler leurs véhicules routiers, en allant si possible au-delà des obligations réglementaires récemment renforcées par la loi Climat et Résilience. Un soutien au développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et de stations multi-énergies sera également prévu. Une autre action importante en terme d'exposition est l'intervention au cas par cas sur les bâtiments existants exposés à une qualité de l'air dégradé et la limitation de l'implantation de nouveaux ERP accueillant un public vulnérable dans les zones exposées à une qualité de l'air dégradé.

Actions Ville de Lyon : Dans cette dimension du PPA, la Ville de Lyon a déjà engagé plusieurs actions et poursuivra sa politique en ce sens. Sur la ZFEm de Lyon, la Ville a approuvé les modalités proposées par la Métropole. Dans la mise en œuvre, la Ville agira comme relais de communication et mobilisera ses dispositifs de contrôle, sous réserve des possibilités juridiques, pour exercer la vérification du respect de la ZFE.

Par ailleurs, dans le cadre de l'application du SPASER, les clauses relatives aux mobilités décarbonées sont déjà employées, dans des marchés de fournitures, de services comme de travaux. Par exemple, les entreprises candidates peuvent être invitées à préciser la répartition de leur parc automobile selon la segmentation Crit'air. De même, les moyens de transports utilisés par des prestataires peuvent être inclus dans les critères de jugements des offres. D'usage récent, ce type de critère a vocation à se déployer sur un maximum de marchés.

La logistique urbaine, notamment la logistique du dernier kilomètre, constitue un chaînon important dans la desserte des villes et notamment des centres villes. La Ville de Lyon a d'ores et déjà engagé des partenariats avec des acteurs de la logistique (Port Edouard Herriot, VNF) pour favoriser des mobilités décarbonées et la montée en charge du trafic fluvial. De même, la cyclologistique est reconnue comme un mode d'approvisionnement à part entière, avec la mise en place d'emplacements spécifiques pour les vélos-cargos. La création d'un hôtel de logistique urbaine sur le Port constitue un autre maillon et la Ville travaille à l'aboutissement pour promouvoir une logistique urbaine plus responsable, avec LPA ou La Poste par exemple. La Ville

doit être exemplaire avec ses propres activités, notamment dans la passation des marchés publics. Dans ce cadre, un indicateur sera mis en place : Nombre de marchés publics intégrant des clauses spécifiques sur la logistique et l'amélioration de la qualité de l'air.

Concernant les mobilités, la Ville soutient les structures compétentes en matière de mobilités collectives ou mobilités douces. Plus particulièrement, elle participe à une nouvelle conception de la répartition des espaces publics priorisant les piétons puis les cyclistes puis les transports en commun puis les autres véhicules. Les espaces nécessaires au passage des Voies lyonnaises et de nouvelles infrastructures de tramway et de bus sont ainsi reconnus comme essentiels au bon fonctionnement des déplacements urbains. La décision « d'une ville à 30 km/h » effective à compter du 30/03 constitue un autre moyen de réduction des émissions. Enfin, dans le cadre de la révision N°3 du PLUH, la Ville a soutenu la réduction des obligations pour le stationnement automobile et des obligations accrues en matière de stationnement vélo.

Concernant l'exposition aux risques chroniques des publics vulnérables, plusieurs actions de la Ville de Lyon répondent d'ores et déjà à ces enjeux dans les ERP municipaux existants :

- Plan d'aménagement des abords des écoles et crèches en cours dans le cadre de la démarche « Rue aux enfants », intégrant apaisement de la circulation et végétalisation
- Végétalisation des cours d'écoles et des EAJE (Etablissements d'accueil de jeunes enfants) :
- Intensification au-delà de ce qui est requis d'un point de vue réglementaire du suivi de la qualité de l'air intérieur dans les écoles et EAJE de la Ville de Lyon, pour d'une part nous assurer de l'efficacité des mesures correctives disponibles (ouverture des fenêtres sur les zones les moins polluées, ventilation mécanique suffisante, etc.) et d'autre part, pour sensibiliser les professionnels et les élèves aux enjeux sanitaires de la qualité de l'air
- Campagne de relevé NO2 lancé en 2021 afin d'affiner nos connaissances des expositions à l'intérieur des écoles et crèches les plus proches des voies à fort trafic ;
- Identification dans la PPI des établissements les plus exposés.

Quant aux futurs ERP municipaux, rendus nécessaires par le développement démographique comme par l'amélioration des services au public, les localisations potentielles, particulièrement pour les équipements scolaires et de petite enfance, seront analysées sous l'angle de la réduction de l'exposition même si les variantes de localisation sont souvent rares en milieu urbain dense et si tous les sites sont concernés par des contraintes environnementales fortes (exposition aux bruits, à la qualité de l'air, sols pollués, autres nuisances...).

Les interdictions d'implantation sont fondées réglementairement à ce jour exclusivement dans la zone de recul de 75 m aux abords des autoroutes, routes expressives et déviations comme le rappelle la fiche action, ce qui constitue un niveau de protection faible.

Une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) thématique portant sur la Qualité de l'air pourrait être intégrée en centre agglomération, dans le PLUH, et pourrait inciter les maîtres d'ouvrages, privés et publics, à mieux prendre en compte le site et ses expositions en retenant des solutions constructives adaptées à l'environnement (mesures compensatoires, type orientation, distribution intérieure, filtration renforcée, entrées d'air acoustiques,...) selon les recommandations techniques existantes.

Au-delà de la définition des indicateurs d'exposition, l'opposabilité de la carte stratégique air aux aménageurs privés et publics serait à préciser pour les bâtiments futurs.

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions du PPA 3, la Ville de Lyon s'engage à renseigner les différents indicateurs de suivi correspondants.

Sur l'ensemble de ces sujets, la communication portera sur le suivi et le déploiement du plan d'actions, le partage des bonnes pratiques avec les parties prenantes et le grand public ainsi que la contribution à une meilleure gestion en cas de qualité de l'air dégradé.

La Ville de Lyon sera un des relais dans la communication et le dispositif préfectoral de gestion des épisodes de pollution sera mis en cohérence avec le nouvel indice ATMO, à la fois pour une question de compréhension et de lisibilité par le grand public, mais également afin d'y intégrer la prise en compte des PM2,5 qui présentent un enjeu sanitaire très important.

B. La modélisation de la qualité de l'air à horizon 2027

ATMO Auvergne-Rhône-Alpes a modélisé deux scénarios permettant d'apprécier l'impact du plan d'actions sur les paramètres (émissions de polluants atmosphériques, concentrations dans l'air ambiant et niveau d'exposition des populations à ces polluants) à horizon 2027 :

- **un scénario « tendanciel »** qui reflète l'évolution attendue de la qualité de l'air du territoire en l'absence de déploiement d'actions spécifiques. Il est basé sur l'inventaire des émissions d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes auquel sont appliquées les hypothèses d'évolution des différents types d'émissions. Cette évolution « naturelle » montre une amélioration par rapport à la situation de référence 2017, car indépendamment du PPA, il existe une tendance de fond et des réglementations nationales qui conduisent à des baisses des émissions (renouvellement des véhicules routiers, performances énergétiques des constructions neuves,...). Concernant la ZFEm, les interdictions de circulation prises en compte dans ce scénario pour modéliser le parc circulant dans cette ZFEm correspondent aux interdictions qui étaient en vigueur en mai-juin 2020 ;
- **un scénario « 2027 actions PPA »** qui intègre les hypothèses d'évolution des différentes sources d'émissions résultant de la mise en œuvre complète des actions intégrées au PPA 3. Les évolutions prises en compte dans la ZFEm (action M2) correspondent aux intentions annoncées de l'Exécutif métropolitain, à savoir à horizon 2027, une interdiction des véhicules particuliers, des poids lourds et des véhicules utilitaires légers Crit'Air 2+ sur le périmètre actuel, et une interdiction VP, PL et VUL Crit'Air 3+ sur un périmètre plus étendu dit intermédiaire, considéré comme correspondant à l'intérieur de la rocade est, du boulevard urbain sud et de la RD432.

Il résulte de ce second scénario que :

Les niveaux de concentrations en oxydes d'azote passent assez significativement en-deçà du seuil réglementaire fixé à 40 µg/m3 en moyenne annuelle. Les niveaux sont en particulier en baisse très sensible dans le cœur de l'agglomération lyonnaise, traduisant l'impact majeur sur les émissions d'oxydes d'azote du renforcement à venir de la ZFEm. De surcroît, l'effet favorable du plan d'actions se voit également nettement sur une assez vaste couronne autour de l'hypercentre traduisant le fait que le rajeunissement des parcs de véhicules circulant dans le cœur de l'agglomération profitera également aux périphéries. *A contrario*, les actions prises en compte dans le PPA 3 n'apportent pas de gains notables sur les concentrations d'oxydes d'azote au-delà de la Métropole de Lyon. Ces territoires bénéficieront toutefois d'une nette amélioration par rapport à la situation actuelle liée principalement au renouvellement tendanciel des parcs de véhicules routiers.

Sur l'ensemble du territoire PPA 3, il ne subsisterait des niveaux élevés d'oxydes d'azote, supérieurs à 30 µg/m3 soit 75% du seuil réglementaire, qu'en des points géographiques très spécifiques et localisés aux abords des axes routiers à plus fort trafic. L'exposition

moyenne resterait légèrement supérieure à la nouvelle valeur moyenne d'exposition recommandée par l'OMS depuis septembre 2021, à savoir 10 µg/m3 contre 40 µg/m3 auparavant.

Moins d'une cinquantaine de personnes resteraient exposées au dépassement du seuil réglementaire de 40 µg/m3 en concentration moyenne annuelle à l'issue du PPA 3. La majeure partie de la population se situe entre les seuils intermédiaires de 10 et 20 µg/m3 traduisant le fait que cette exposition se rapproche de la nouvelle valeur OMS en 2027. Celle-ci ne serait cependant respectée en 2027 avec les actions PPA que pour 5% de la population du territoire.

Concernant les PM2,5, l'impact des mesures prises est surtout visible sur le centre, l'ouest, l'est et le sud de la Métropole de Lyon en lien avec les mesures relatives au chauffage au bois. La valeur limite réglementaire française (25 µg/m3 en moyenne annuelle) est respectée partout sur ce territoire pris en compte pour le PPA 3. La part de la population exposée à un niveau supérieur au seuil OMS2005 était de 100% en 2017 ; elle serait de 64% dans le scénario tendanciel et passerait à 47% grâce aux actions du PPA. Le nouveau seuil de référence recommandé par l'OMS à 5 µg/m3 en moyenne annuelle paraît difficilement atteignable à court-terme. Le niveau OMS 2005 correspond au quatrième et dernier stade intermédiaire de recommandation du nouveau seuil OMS 2021.

Pour les PM10, l'évolution de la situation projetée en 2027 est assez similaire. La part de la population exposée à un niveau supérieur au seuil OMS2005 était de 85% en 2017 ; elle serait de 19% dans le tendanciel et passerait à environ 1% grâce aux actions du PPA.

Les baisses supplémentaires d'émissions et concentrations de polluants primaires n'aboutissent pas à une baisse des concentrations d'ozone et **pourraient même se traduire par une hausse supplémentaire, par rapport au scénario tendanciel**, des concentrations d'ozone sur certains secteurs spécifiques. Si ce résultat défavorable doit être nuancé par les nombreuses incertitudes sous-jacentes à la modélisation, cela reste un point d'alerte, qui plus est dans un contexte où les concentrations d'ozone étaient déjà orientées à la hausse au cours des précédentes années avec une année météo moyenne. Précisons aussi que les deux scénarios ont été réalisés à climat constant. Toutefois, contrairement aux autres polluants, l'ozone présente d'importantes variations de niveaux au cours d'une journée et reste généralement peu présent dans l'air intérieur.

Au final, le projet de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise montre que les actions prévues seront de nature à protéger et à améliorer la qualité de l'air atmosphérique et à limiter l'impact sanitaire lié aux émissions de polluants.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

Le Conseil municipal de Lyon émet un avis favorable à la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise. Il souhaite émettre les réserves suivantes :

- Le renforcement des objectifs de l'amélioration de la qualité de l'air doit être engagé dès 2022 afin de dépasser le scénario retenu dans le présent plan et de tendre plutôt vers les objectifs OMS 2021 que les objectifs OMS 2005 ;
- La Ville de Lyon demande un engagement de l'Etat à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour tenir les objectifs du PPA 3 :
 - o Sensibilisation du secteur industriel via un dialogue accru avec les acteurs économiques, impliquant soutien et contrôle dans le cadre de ses compétences ;
 - o Soutien à l'investissement, à la modélisation d'actions correctives menées par les collectivités, ainsi qu'à la définition commune d'outils de contrôle pour les rendre effectives tant dans le champ des mobilités, de l'urbanisme que de la construction ;
 - o Contribution de l'Etat à la sensibilisation nécessaire du public sur l'impact en matière de santé de la qualité de l'air et à la promotion des mesures permettant une amélioration de la qualité de l'air intégrant notamment les mobilités actives ou collectives.
- Au regard de l'interdiction des cheminées à foyers ouverts et dans un contexte d'augmentation du coût de l'énergie, la Ville de Lyon souhaite que l'Etat s'engage pour un soutien renforcé envers les foyers les plus précaires dans une démarche d'« aller vers » pour les aider financièrement et les sensibiliser au risque pour leur santé ;
- La Ville de Lyon souhaite définir avec les services de l'Etat les corpus d'actions à engager pour limiter les nuisances olfactives et l'émission de polluants volatiles liées à certaines activités comme les ravalements de façades, les cabines de peinture des carrosseries, les laveries, activités pour lesquelles les riverains émettent régulièrement des signalements ;
- La Ville de Lyon souhaite engager avec les services de l'Etat une réflexion en vue de clarifier le statut actuel et futur de la carte stratégique air et son rôle dans la définition des objectifs de qualité de l'air ;
- La Ville de Lyon prend la mesure des difficultés d'évaluation, de prospective et d'identification de mesures concernant la pollution à l'Ozone et s'engage à poursuivre la collaboration déjà engagée avec les services de l'Etat sur ce sujet prioritaire ;
- La Ville de Lyon souhaiterait qu'une évaluation *in itinere* soit établie et diffusée aux acteurs concernés comme à la population, portant sur les résultats et les moyens mobilisés pour l'atteinte des objectifs.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

2022/1537 - "Lyon en transition(s)" - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2021 (Mission Transition écologique)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'article L 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), dispose que « Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. »

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Désormais nommé « Lyon en Transition(s) » depuis l'an passé, le rapport sur la situation en matière de développement durable en 2021 présente les 23 politiques publiques du plan de mandat de la Ville. Ces 23 politiques sont structurées en cinq pôles pour en renforcer les synergies et rendre l'action publique plus efficace : Aménagement et transition (code couleur vert), Ville soutenable (code couleur jaune), Protection et solidarités (code couleur rouge), Emancipation (code couleur bleu), Ressources, proximité, gouvernance (code couleur kaki).

Pour chaque politique publique, le rapport présente les grandes orientations du plan de mandat 2020-2026, et les principales contributions de l'action publique aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. En outre, un chiffre clé vient illustrer chacune des politiques. Pour l'année 2021, le rapport présente les actions qui ont été sélectionnées pour leur caractère emblématique. Présentées de manière synthétique, elles illustrent la diversité des moyens engagés dans tous les champs de compétence de la collectivité. Chacune des actions met aussi en lumière sa contribution aux ODD.

A titre d'exemples, peuvent être signalées les actions suivantes :

- la culture de la transition écologique à l'œuvre : Répondant à l'appel du secrétaire général de l'ONU, la Ville de Lyon s'est déclarée en 2021 en état d'urgence climatique, jusqu'à ce que la neutralité carbone soit atteinte au niveau mondial. Il s'agit là d'un des événements clés qui a ponctué 2021, de même que l'adhésion de la Ville à la liste des partenaires internationaux qui exigent un traité de non-prolifération des combustibles fossiles ;
- le verdissement de la flotte de véhicules : la Ville engage 15 M d'euros sur le mandat pour sortir du diesel. Ainsi, alors que la loi oblige les collectivités à commander 30 % de véhicules propres, la Ville en a acquis 65 % en 2021 et prévoit d'en commander plus de 80 % en 2022 ;
- l'Atlas de la biodiversité lyonnaise : la Ville a publié en 2021 son Atlas de la biodiversité lyonnaise, soit 30 000 données recensées, 2 900 espèces (faune et flore), des plus communes aux espèces menacées ou protégées, représentant le fruit d'un travail partenarial avec près de 23 structures observatrices depuis 30 ans ;
- la Fête des Lumières « à hauteur d'enfant » : la Fête des Lumières 2021 s'est mise à « hauteur d'enfant » en initiant divers projets en direction du jeune public, répertoriés dans un livret ludo-pédagogique distribué à 36 000 exemplaires. Cette évolution à destination des familles est une des nouvelles orientations de l'événement lyonnais le plus emblématique ;
- Démos Lyon Métropole, dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale est un projet d'éducation artistique et culturelle qui propose un apprentissage de la musique classique à des enfants ne disposant pas d'un accès facile à cette pratique. Depuis la rentrée 2021, 156 enfants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville des communes de la Métropole dont Lyon, constituent deux Orchestres Démos Lyon Métropole ;
- la signature de la Déclaration des droits des personnes sans-abri (Fondation Abbé Pierre) a pour objectif de protéger et faire valoir les droits des citoyennes et citoyens sans-abri, pour l'accès au logement, aux services publics et sociaux. Aux côtés de l'Etat, la Ville met à disposition du patrimoine municipal vacant pour mettre à l'abri les personnes les plus en difficultés ;
- agir pour l'emploi et l'insertion : pour une ville plus inclusive, la municipalité soutient les lieux qui favorisent la recherche et l'accès à l'emploi. La Ville investit ainsi un million d'euros pour l'Ecole de la 2^{ème} Chance qui passe de 120 à 400 élèves. Elle a également contribué, aux côtés de nombreux partenaires, à l'ouverture d'un Atelier de l'emploi au cœur du centre commercial de la Part Dieu ;
- La démarche zéro déchet de la Mairie du 9^{ème} arrondissement a connu de nombreux temps forts en 2021 : des défis dans les écoles, des défis entre commerçants et clients pendant la Semaine européenne de réduction des déchets, des kiosques de sensibilisation par des associations, des animations lors des journées « La Voie est Libre » pour mieux composter, mieux recycler, mieux réutiliser et l'ouverture d'une recyclerie sportive à la Duchère. Tout est en œuvre pour initier le premier quartier Zéro déchet de Lyon en 2022.

Un système d'indicateurs permettant de suivre l'ensemble de la politique municipale en matière de transition écologique et d'ODD est en cours de constitution. Il permettra de suivre année après année, et tout au long du mandat, les résultats obtenus.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport annuel 2021 sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Grégory DOUCET

2022/1538 - Signature du contrat de relance du logement pour l'année 2022 avec l'Etat et la Métropole de Lyon (Direction de l'Aménagement Urbain)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

En septembre 2020, le gouvernement a annoncé l'engagement du plan France relance doté d'un budget de 100 000 000 € dont 40 000 000 € apportés par l'Union Européenne (UE) dans le cadre du programme de relance Next Génération UE. Ce plan comprend 70 mesures organisées autour de trois axes majeurs :

- la transition écologique (30 000 000 000 €) ;
- la compétitivité des entreprises (34 000 000 000 €) ;
- la cohésion sociale et territoriale (36 000 000 000 €).

L'Etat a mis en place une aide à la relance de la construction durable, dotée de 350 000 000 euros pour les années 2021 et 2022, afin de soutenir la production de logements neufs.

Cette aide consiste à verser directement une subvention aux communes afin de leur permettre d'investir dans l'amélioration du cadre de vie et le développement d'équipements publics nécessaires à l'accueil de nouveaux habitants. L'objectif est aussi de favoriser la sobriété foncière, en cohérence avec l'objectif zéro artificialisation nette, en conditionnant l'obtention de l'aide à un niveau de densité minimale des projets soutenus.

II- Bilan 2021 :

L'aide a été mise œuvre par un dispositif automatique ne nécessitant aucune intervention de la commune. La subvention a été calculée sur la base des autorisations d'urbanisme délivrées entre septembre 2020 et août 2021 et identifiées dans la base Sitadel gérée par l'Etat.

Tous les permis de construire de plus de 2 logements et présentant une densité minimale ont été financés (la densité minimale, calculée comme la surface de plancher totale de logement divisée par la surface du terrain, avait été fixée pour Lyon à 2.2). Le montant de l'aide était de 100 €/m² pour la surface produite, au-delà du seuil de densité minimale.

Douze communes de la métropole lyonnaise ont bénéficié de subventions, dont la Ville de Lyon, qui a perçu 280 500 euros pour 12 permis de construire concernés.

III- Le contrat de relance du logement pour l'année 2022 :

En accord avec les propositions de la commission Rebsamen, l'Etat a souhaité faire évoluer, pour 2022, son soutien à la construction durable vers un dispositif de contractualisation recentré sur les territoires tendus et nommé contrat de relance du logement. Ce contrat doit être signé entre l'Etat, la Métropole de Lyon et la Commune.

Le contrat intègre l'objectif de production de logements inscrit au plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), et le respect de ce dernier est une condition à l'octroi par l'Etat de la subvention. Pour Lyon, l'objectif à atteindre est de 2 922 logements.

L'atteinte de l'objectif déclenche donc la possibilité de versement d'une subvention. Cet objectif de production délibéré dans le cadre du PLU-H, et inscrit au contrat, est rapporté aux logements faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.

Les informations relatives à ces autorisations seront issues de la base Sitadel. En cas de différends avec la commune, un échange contradictoire est prévu avant fixation définitive par le préfet du niveau d'atteinte de l'objectif.

La subvention concernera les opérations d'au moins 2 logements, d'une densité minimale de 0,8. Les logements individuels et les opérations dont la densité est inférieure à 0,8 ne donnent pas droit à une aide, mais participent à l'atteinte de l'objectif de production.

L'aide est forfaitaire et d'un montant de 1 500 € par logement. Elle est complétée par un bonus de 500 € par logement, lors de la transformation de surfaces de bureau ou d'activités en surfaces d'habitation. L'aide sera calculée à échéance du contrat sur la base du nombre de logements éligibles et versée directement à la commune, dans un délai maximal fixé au 30 novembre 2022.

Vu le projet de contrat annexé à la présente délibération ;

Vu la délibération n° 2022-01-4885 du Conseil de la Métropole du 14 et 15 mars 2022 ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

DELIBERE

- 1- Le contrat de relance logement avec la Métropole et l'Etat est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit contrat.
- 3- Les recettes seront inscrites au budget prévisionnel de la Ville de Lyon, exercices 2022 et suivants, chapitre 13, nature 1311, fonction 020.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Directeur de la publication
Grégory DOUCET, Maire de Lyon